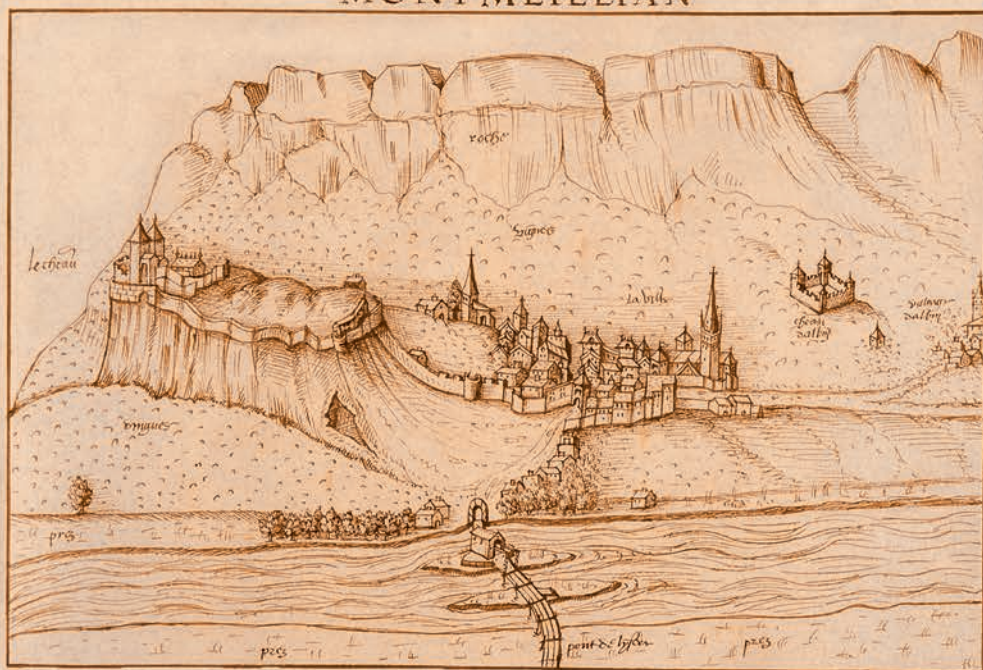


ÉCRIRE LES ALPES AU XVI^E SIÈCLE

*Le Recueil et abrégé de certaines choses concernans
le gouvernement des pays de Dauphiné et Savoye*

MONTMEILLIAN



Nicolas BROISIN

Écrire les Alpes au XVI^e siècle

*Le Recueil et abrégé de certaines choses concernans le
gouvernement des pays de Dauphiné et Savoye*

Photo de couverture :

Ville et château de Montmélian vus du sud vers 1550, dessin représenté au folio 38
du *Recueil et abrégé*



Ouvrage publié avec le concours du
LARHRA Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes



Cet ouvrage a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme « France 2030 » portant la référence ANR-15-IDEX-0002 via le LabEx ITEM



académie salésienne

© By Académie salésienne, 2023.

**Tous droits de reproduction même partielle sous quelque forme que ce soit,
de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.**

**L'Académie salésienne laisse aux auteurs la responsabilité des opinions
qu'ils émettent.**

ISBN : 2-901102-44-1 / EAN 9782901102441

ÉCRIRE LES ALPES AU XVI^E SIÈCLE

*Le Recueil et abrégé de certaines choses
concernans le gouvernement des pays
de Dauphiné et Savoye*

Nicolas BROISIN

Préface d'Hélène VIALLET

2023

ANNECY

Académie salésienne
18, avenue de Trésun

Remerciements

Cette présente publication n'existerait pas sans le soutien de l'Académie salésienne. Je tiens à remercier tout particulièrement son président, Laurent Perrillat, qui m'accompagne dans mes recherches depuis quelques années et qui a accepté d'accueillir ma contribution au sein de cette collection unique de documents.

Le financement obtenu auprès du Labex ITTEM, sous la direction de Kirsten Koop et Mikael Chambru, a été décisif pour lancer le projet d'édition. Je suis heureux que cet ouvrage soit soutenu et puisse ainsi participer au mouvement de prise en compte de la montagne comme laboratoire d'innovations et de transitions.

Plusieurs personnes ont apporté leur concours à ce travail. Aux Archives départementales de l'Isère, le soutien de l'ensemble des personnels et plus particulièrement de Hélène Viallet, directrice, qui a bien voulu accepter de préfacer cette édition, et d'Éric Syssau, en charge des archives anciennes, a été continu et m'a permis un accès facilité au document ainsi qu'un accompagnement scientifique constant. Les connaissances épigraphiques de Nicolas Mathieu, professeur d'histoire ancienne à l'Université Grenoble Alpes, ont été précieuses.

À l'origine de ce travail, Stéphane Gal m'a mis sur la piste du *Recueil et abrégé* puis m'a dirigé durant deux années de master et encore aujourd'hui dans ma poursuite en thèse. Avec cette publication, j'espère répondre à sa demande formulée en 2014 et avoir réussi à mettre en valeur ce manuscrit.

Enfin, un remerciement tout particulier à ma compagne, Albane Tamagna, pour avoir relu, accompagné et augmenté ce travail. Il lui doit, tout comme moi, beaucoup.

Préface

Parmi les « trésors » des Archives départementales de l'Isère, le manuscrit coté J500 figure en bonne place.

Depuis son acquisition en 1946 faite par le département auprès des héritiers du grand collectionneur Eugène Chaper, il n'a cessé de fasciner archivistes et historiens. Je me souviens très bien de mon premier contact avec ce document, peu de temps après ma prise de fonctions comme directrice des Archives départementales de l'Isère et de l'ancienne province de Dauphiné, comme le rappelait volontiers Vital Chomel. La Savoyarde que je suis ne pouvait manquer d'être attirée par ce témoignage d'une période clé pour l'histoire des deux territoires.

L'expansion territoriale du Dauphiné est symbolisée par la carte manuscrite qui orne le folio 14, une des plus anciennes représentations du territoire, et par l'Allobrogie mythique convoquée à plusieurs reprises par l'auteur pour justifier l'occupation du duché de Savoie par le roi de France. « Les Daulphinoyz et Savoysiens estoient anciennement appelez Allobroges » ...

Quelques mois après la nomination de François d'Aumale comme gouverneur du Dauphiné, et peu de temps après la rédaction du Recueil et abregé, le rattachement du marquisat de Saluces au royaume de France et sa mise sous tutelle du parlement de Grenoble marquait une nouvelle étape de l'emprise française lors des guerres d'Italie.

Enrichi de deux cartes et de onze dessins à la plume des principales places fortes de la région, de deux dessins héraldiques et sigillographiques, ainsi que du relevé de plusieurs inscriptions romaines, rien d'étonnant à ce que ce manuscrit du milieu du XVI^e siècle ait suscité la convoitise d'Eugène Chaper qui le considérait comme un véritable monument historique de l'histoire du Dauphiné, et en fit l'une des pièces maîtresses de sa collection.

Grâce à l'excellent travail de Nicolas Broisin, cette précieuse source est maintenant à disposition des chercheurs. Je souhaite souligner ici à quel point il est gratifiant pour moi de voir que l'étudiant dont j'ai guidé les premiers pas de paléographe il y a dix ans, a pris le « goût de l'archive », et a mené une enquête approfondie qui l'a mené dans de nombreux grands services d'archives en France et à l'étranger pour dépouiller des quantités massives de documents. Peu de chercheurs se lancent dans une telle quête, qui exige de nombreux sacrifices. J'ai été particulièrement touchée de lire dans un billet de son carnet de recherches en 2020 à quel point la fermeture des institutions patrimoniales, causée par les conditions sanitaires, avait été une période très difficile. Oui, l'addiction aux archives est vraiment une caractéristique de l'historien, et doit le demeurer, même en ces temps où l'IA étend une ombre menaçante sur le travail des chercheurs et des créateurs.

Je souhaite que cette édition rencontre un vif succès ; puisse-t-elle aussi encourager des étudiants et de jeunes chercheurs à persévérer dans leur parcours.

*Hélène Viallet,
directrice des Archives départementales de l'Isère.*

Table des abréviations

ADI	Archives départementales de l'Isère
ASTo	Archivio di Stato de Turin
BnF	Bibliothèque nationale de France
BR	Biblioteca Reale de Turin
<i>MDAS</i>	<i>Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne</i>
<i>MDSSHA</i>	<i>Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie</i>

Introduction

« L'espace commence ainsi, avec seulement des mots, des signes tracés sur la page blanche »¹.

Le *Recueil et abrégé de certaines choses concernans le gouvernement des pays de Dauphiné et Savoye* est un de ces textes qui font exister un espace. Rien ne laisse présupposer cela au premier abord. Le document est un grand volume, *in-quarto*². À l'intérieur, une cinquantaine de feuillets, rédigés en français dans l'écriture manuscrite fine et serrée que les spécialistes du XVI^e siècle connaissent bien. Au fil des pages, les chapitres se succèdent et sont parfois accompagnés de magnifiques dessins à la plume. En le refermant, on ne peut qu'être surpris par la quantité d'informations consignées sur le Dauphiné et la Savoie. De l'histoire à la géographie en passant par la fortification et l'organisation administrative, le manuscrit se déploie comme une compilation hétéroclite de savoirs.

Ma rencontre avec le *Recueil et abrégé* doit beaucoup à Stéphane Gal, qui s'y était déjà penché dans le cadre de sa thèse puis dans ses travaux subséquents³. À sa suite, plusieurs historiens l'ont évoqué : Hélène Viallet lui consacre quelques développements dans l'ouvrage qu'elle a dirigé sur la cartographie dauphinoise⁴ ; il est également cité dans les thèses d'Éric Durot⁵ et de Julien Guinand⁶ ; enfin, une représentation de la ville de Grenoble issue du manuscrit est reprise en couverture d'une collection de contributions dirigée par Clarisse Coulomb⁷. Cependant, aucune analyse de cette source dans son

¹ G. Perec, *Espèces d'espaces*, Paris, 1974, p. 26.

² ADI, J500, *Recueil et abrégé de certaines choses concernans le gouvernement des pays de Dauphiné et Savoye* (désormais : *Recueil et abrégé*). Le manuscrit original n'est pas communicable mais une version microfilmée est disponible aux ADI sous la cote 2Mi880.

³ Voir notamment S. Gal, *Grenoble au temps de la Ligue : étude politique, sociale et religieuse d'une cité en crise (vers 1562-vers 1598)*, Grenoble, 2000, p. 28 et 67 ; S. Gal, *Histoires verticales : les usages politiques et culturels de la montagne (XIV^e-XVIII^e siècles)*, Ceyzérieu, 2018, p. 109-110, 239-240, 251, 272, 285, 320, 361-362.

⁴ H. Viallet, *Trois siècles de représentation cartographique, Quand le Dauphiné se met en cartes : trois siècles de représentation cartographique*, sous la dir. de H. Viallet, Grenoble, 2011, p. 24.

⁵ É. Durot, *François de Lorraine (1520-1563), duc de Guise entre Dieu et le roi*, thèse de doctorat, université Paris-Sorbonne, Paris, 2011.

⁶ Celle-ci était en cours de préparation au moment de la soutenance de mon mémoire (J. Guinand, *Faire la guerre sous les bannières du roi aux portes de l'Italie (1515-1559)*, thèse de doctorat, université Lumière Lyon 2, Lyon, 2017). Il est à noter également que Julien Guinand a aussi proposé une analyse de cette source dans un article (J. Guinand, *La projection de l'armée royale à travers les Alpes (1515-1559), La montagne comme terrain d'affrontements*, sous la dir. de P. Bourdin et B. Gainot, Paris, 2019, disponible en ligne : <https://books.openedition.org/cths/5892?lang=fr> [dernière consultation le 05/09/2023]).

⁷ C. Coulomb, dir., *Habiter les villes de cours souveraines en France (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Grenoble, 2008.

entièrement n'avait été initiée. Connaissant mon envie de travailler sur les Alpes à la Renaissance, Stéphane Gal m'avait donc aiguillé à l'été 2014 vers le manuscrit. Je me suis présenté, au mois de septembre, devant les Archives départementales de l'Isère pour rencontrer l'objet de ma recherche. Après le ballet habituel dont sont familiers les chercheurs en histoire (et les lecteurs d'Arlette Farge), me voici devant une bobine de microfilm. Le *Recueil et abrégé* étant au coffre et ne pouvant être consulté régulièrement, il fallait me contenter de cette version en deux dimensions. J'aurais par la suite la chance d'avoir accès à l'original quelques jours⁸. Deux ans après cette première rencontre, je soutenais un mémoire de master intitulé *La fabrique du territoire : écriture politique de l'espace dans les Alpes au milieu du XVI^e siècle*, composé d'une analyse historique et d'une transcription dudit manuscrit⁹. Toutefois, le statut trouble du mémoire, entre exercice universitaire et ébauche de recherche, ne me permettait pas de diffuser les résultats de ce travail. C'est de ce constat qu'est née l'idée d'une édition de ce précieux manuscrit accompagnée d'un appareil critique reprenant l'essentiel de la démonstration que j'avais proposée alors. Elle reprend et complète d'autres travaux que j'ai pu publier à la suite de mon master¹⁰.

Le *Recueil et abrégé* est rédigé pendant les guerres d'Italie (1494-1559), autrement dit dans une période de pleine ébullition. Le Dauphiné, rattaché au royaume de France depuis le milieu du XIV^e siècle, est alors un espace bien intégré et extrêmement mobilisé pour répondre aux ambitions italiennes des Valois. Les troupes du roi sillonnent ce territoire et les populations contribuent fortement à la mobilité militaire. De son côté, la Savoie¹¹ est une possession beaucoup plus récente¹². Depuis le début du XVI^e siècle, le duc Charles III (1504-1553) mène une politique d'équilibre entre les puissances en compétition. L'importance de la maîtrise des cols fait de son duché un espace convoité dans un contexte de farouche concurrence entre les Valois et les

⁸ Je remercie encore vivement Hélène Viallet de m'en avoir autorisé l'accès.

⁹ N. Broisin, *La fabrique du territoire : écriture politique de l'espace dans les Alpes au milieu du XVI^e siècle*, mémoire de master 2, université Grenoble Alpes, Grenoble, 2016, 2 vol.

¹⁰ N. Broisin, Dans le coffre des archives départementales de l'Isère : le *Recueil et abrégé* ou les surprises d'un manuscrit méconnu, *La Pierre et l'Écrit*, 2021, vol. 32, p. 81-92 ; N. Broisin, Décrire l'espace, écrire un territoire : le Dauphiné-Savoie dans le *Recueil et abrégé* (1547), *Storia Urbana*, 2022, à paraître.

¹¹ Dans toute cette édition, je reprends le terme de « Savoie » tel que défini par l'auteur du *Recueil et abrégé*, c'est-à-dire un espace limité au nord par le lac Léman, à l'est par le Piémont et le Val d'Aoste, au sud et à l'ouest par le Dauphiné et enfin au nord-ouest par le Rhône et la Bresse (ADI, J 500, fol. 14-15).

¹² R. Devos, La Savoie démantelée et occupée (1536-1559), *Histoire de la Savoie*, t. III, *La Savoie de la Réforme à la Révolution française*, sous la dir. de J.-P. Leguay, R. Devos et B. Grosperin, Rennes, 1985, p. 17-37 ; P. Merlin *et al.*, Le déplacement vers l'Italie : de l'invasion française à la mort de Charles-Emmanuel I^{er}, *Les États de Savoie, du duché à l'unité d'Italie (1416-1861)*, sous la dir. de G. Ferretti, Paris, 2019, p. 155-241.

Habsbourg. Parallèlement, la volonté du prince savoyard d'annexer la ville de Genève lui vaut une hostilité assez franche d'une partie des citadins et de certaines autres villes suisses comme Fribourg ou Berne. Au début de l'année 1536, le duché est attaqué conjointement par Berne et le roi de France ; les Valaisans suivent ce mouvement. En quelques semaines, les États du duc de Savoie sont démantelés et la majeure partie est rattachée à la couronne de France. La Savoie est alors intégrée au gouvernement du Dauphiné. François I^{er} nomme un seul gouverneur pour ce nouveau territoire en la personne de François de Saint-Pol (1491-1545) ; celui-ci occupait déjà la charge de gouverneur du Dauphiné et avait mené une des armées durant la conquête. À sa mort en 1545, la charge revient officiellement à son jeune fils et l'intérim est assuré par Guy de Maugiron¹³.

Le *Recueil et abrégé* s'inscrit dans une période où l'organisation politique des territoires alpins est redéfinie par l'occupation française de la majeure partie des États du duc de Savoie. C'est pourquoi il s'agit d'un observatoire commode pour étudier la manière dont l'écrivain peut participer à la construction d'un nouveau territoire, en l'occurrence la réunion du Dauphiné et de la Savoie sous l'autorité du roi de France et d'un même gouverneur¹⁴. Mais là où le *Recueil et abrégé* fait entendre une voix encore plus singulière, c'est qu'il concerne un territoire à la fois montagnard et frontalier. Par son contenu, le manuscrit rend davantage saisissable, presque palpable, la dimension liminale des Alpes¹⁵, cet entre-deux séparant et reliant le royaume de France et la péninsule italienne. En ce sens, il permet de mieux comprendre le regard et les attentes projetés sur le seuil que représentent les montagnes alpines dans une Renaissance marquée par un mouvement d'appropriation culturelle et politique des Alpes¹⁶.

Avant d'aller directement à la source, cette introduction a pour objectif de présenter les éléments que j'ai pu rassembler et de proposer une analyse du manuscrit. Après être revenu sur le contexte et les conditions de rédaction, je

¹³ H. de Terrebasse, *Histoire et généalogie de la famille de Maugiron, en Viennois (1257-1767)*, Lyon, 1905, p. 32.

¹⁴ Une telle approche s'inspire des travaux de François Walter et plus récemment d'Étienne Bourdon, d'Axelle Chassagnette et de Léonard Dauphant (F. Walter, *Les figures paysagères de la nation : territoire et paysage en Europe (XVI^e-XX^e siècle)*, Paris, 2004 ; É. Bourdon, *Le voyage et la découverte des Alpes : histoire de la construction d'un savoir (1492-1713)*, Paris, 2011 ; A. Chassagnette, *Le jeu des échelles : le pouvoir et son inscription spatiale dans les cartographies et les descriptions du Saint-Empire et de ses territoires au XVI^e siècle, Astérior : philosophie, histoire des idées, pensée politique*, 2012, n° 10, disponible en ligne : <https://dx.doi.org/asterion.2274> [dernière consultation le 03/10/2023] ; L. Dauphant, *Le royaume des quatre rivières : l'espace politique français (1380-1515)*, Seyssel, 2012).

¹⁵ M.-C. Fourny et S. Gal, dir., *Montagne et liminalité : les manifestations alpines de l'entre-deux (XVI^e-XXI^e siècles)*, Grenoble, 2018.

¹⁶ Ces deux phénomènes ont récemment été mis en évidence respectivement par Étienne Bourdon et Stéphane Gal (É. Bourdon, *op. cit.* ; S. Gal, *op. cit.*).

proposerai un panorama des informations qu'il contient et quelques pistes pour approcher la manière dont l'auteur a pu travailler. Dans les deux dernières parties, j'analyserai le projet que l'auteur formule, le plus souvent en creux : en mobilisant références historiques, discours géographiques et incarnation politique, il tente de justifier l'existence d'un territoire réunissant Dauphiné et Savoie. Loin d'être une vision uniquement théorique, cette construction originale se veut un outil concret au service des Valois. Du savoir à l'agir politique, laissons le *Recueil et abrégé* nous conduire sur les chemins sinueux d'un territoire alpin de la première modernité.

Les énigmes du *Recueil et abrégé*

Le point de départ de ce travail est la présence au coffre des Archives départementales de l'Isère d'un manuscrit, le *Recueil et abrégé de certaines choses concernant le gouvernement des pays de Dauphiné et Savoie*. Le manuscrit ne comporte aucune mention d'un quelconque auteur ni de trace de son parcours. Tâchons de lever quelque peu le voile sur ses silences.

Commençons par ce que l'on sait. Les seules informations disponibles sur le *Recueil et abrégé* sont introduites par l'archiviste Robert Avezou dans l'inventaire du fonds tiré des collections d'Eugène Chaper (1827-1890) auquel le manuscrit appartient et duquel il porte l'*ex-libris*¹⁷. Fils d'un maître de forge devenu préfet sous la monarchie de Juillet et au début du Second Empire, Chaper est une figure économique et politique locale de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Après une carrière militaire, il occupe les fonctions d'administrateur des mines de La Mure, de parlementaire et de responsable du parti conservateur de l'Isère. À côté de ces activités professionnelles et politiques, Chaper est aussi un érudit et un fervent collectionneur de documents qu'il rassemble dans le château d'Eybens. Au cours de sa vie, il y a réuni un ensemble archivistique très éclectique, dont une partie se trouve actuellement dans les fonds J et 4J des Archives départementales de l'Isère. Parmi ces fonds, le curieux peut trouver des archives privées concernant la famille Chaper et d'autres illustres dynasties dauphinoises, des pièces ayant trait à l'histoire de France parmi lesquels des autographes et des tableaux de la Chambre des députés et enfin un grand nombre de documents concernant l'histoire du Dauphiné et de l'Isère. À sa mort en 1890, Eugène Chaper laisse

¹⁷ R. Avezou, *Inventaire des documents de la collection Chaper du château d'Eybens acquis par les Archives de l'Isère*, Grenoble, 1953, p. 5. L'inventaire a été mis à jour et disponible en ligne sur le site des ADI (https://archives.isere.fr/sites/isere-archives-fr/files/inline-files/J_CHAPER_0.pdf [dernière consultation le 04/07/2023]). Il est à noter également qu'il existe un supplément de l'inventaire de R. Avezou par V. Chomel, *Répertoire numérique de la sous-série 4J (supplément au fonds Chaper)*, Grenoble, 1972, lui aussi disponible en ligne : https://archives.isere.fr/sites/isere-archives-fr/files/inline-files/4J_version1972_revu_en_2020.pdf [dernière consultation le 04/07/2023]. Les informations sur la vie d'Eugène Chaper et sa collection sont tirées de ces deux inventaires.

des archives conséquentes mais l'absence de catalogue réalisé de son vivant ne permet pas de retracer leur provenance. Noyé dans cet ensemble, le *Recueil et abrégé* ne fait pas exception. Tout au plus sait-on, grâce à Robert Avezou encore, que le manuscrit a fait son entrée aux Archives départementales de l'Isère en 1946 à l'occasion d'une première acquisition d'un lot de documents pour une valeur de 150 000 francs.

Dans son inventaire, Robert Avezou présente le *Recueil et abrégé* en quelques lignes concises :

J. 500. – 'Recueil et Abrégé de certaines choses concernans le Gouvernement des pays de Dauphiné et Savoye'.

Rapport présenté à François de Lorraine, comte d'Aumale, Gouverneur du Dauphiné et de la Savoie, en 1547, sur l'état de ces provinces, illustré de dessins à la plume représentant les principales places-fortes de la région : Grenoble, Montmélian, Briançon, Exilles, etc....

1 volume relié maroquin, style Renaissance, 51 fol. in-4°, 248 x 343 mm¹⁸.

Ces informations relèvent principalement de l'observation et de la lecture rapide du manuscrit. Placée en tête d'ouvrage, l'épître dédicatoire permet de poser le contexte : la nomination comme gouverneur et lieutenant général du roi en Dauphiné et en Savoie de François de Lorraine. Plus connu sous le nom de François de Guise et surnommé « le Balafré », ce dernier est issu de la branche cadette de la famille de Lorraine¹⁹. Son père Claude (1496-1550) est envoyé en France où il fait toute sa carrière au service de François I^{er}. Son oncle, Jean (1498-1550), est un cardinal très proche du roi. Ils en retirent tous deux de nombreuses gratifications, dont l'érection du comté de Guise en duché-pairie en 1528. François bénéficie du prestige de sa famille et est appelé dès sa jeunesse à la cour du roi où il se lie d'amitié avec Henri, alors fils cadet de François I^{er}²⁰. La mort du dauphin en 1536 rebat les cartes en faisant d'Henri l'héritier du trône de France. Son avènement, à la mort de François I^{er}, le 31 mars 1547, se traduit par un renouvellement des dignitaires du royaume. Henri II place alors ses proches aux postes les plus importants et François de Lorraine devient gouverneur du Dauphiné et de la Savoie le 14 mai 1547²¹.

¹⁸ R. Avezou., *op. cit.*, p. 5.

¹⁹ Sur François de Guise, duc d'Aumale jusqu'en 1550, voir la thèse d'É. Durot et l'ouvrage qu'il en a tiré (É. Durot, *op. cit.* ; É. Durot, *François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le Roi*, Paris, 2012).

²⁰ Cette proximité est soulignée dans le manuscrit (*Recueil et abrégé*, fol. 2).

²¹ *Catalogue des actes de Henri II*, t. I, Paris, 1979, p. 64-65.



Fig. n° 1 : Portrait de François de Lorraine, duc de Guise

Robert Avezou propose l'année 1547 comme date de rédaction, sans justifier davantage ce choix. En s'appuyant sur le manuscrit, il est possible de préciser quelque peu cette chronologie. Dans l'épître dédicatoire, François de Lorraine est qualifié de duc et pair de France²², titre qu'il obtient en juillet 1547²³. La finalisation du *Recueil et abrégé* n'est donc intervenue qu'après cette nomination. À l'autre bout, la date maximale peut être placée en août 1548 puisque Guillaume de Poitiers, mentionné dans un appel d'oubli comme étant le lieutenant général²⁴, décède à cette date. Le *Recueil et abrégé* a donc probablement été achevé entre juillet 1547 et août 1548. Cela ne veut toutefois pas dire qu'il a été rédigé entièrement entre ces deux dates. Une partie des textes et des illustrations ont pu être constitués antérieurement, pour des buts complètement différents et repris ici pour être mis au service du nouveau gouverneur. Toujours dans l'épître dédicatoire, l'auteur exhorte François de Lorraine à recevoir le contenu du *Recueil et abrégé* avec « cette faveur et humanité dont vous estes coutumier » et à « accepter toute chouses, pour petites qu'elles soyent, quand elles vous sont de bon cueur offertes »²⁵. Il est possible dès lors de rapprocher le *Recueil et abrégé* de la pratique des dons, courante à l'occasion de la prise de fonction des gouverneurs²⁶. L'acte ne semble pas tout à fait dénué d'arrière-pensée, dans la conception bien connue qui veut qu'un don implique un contre-don, avec les nombreux appels que lance l'auteur pour montrer sa disponibilité. Il souligne en effet « l'affectionné desir que j'ay vous faire humble service » et conclut par une prière à Dieu de le rendre « plus capable et souffisant à vous faire plus grand service »²⁷. L'auteur se présente comme celui qui peut guider le gouverneur dans sa pratique du pouvoir et sur les chemins escarpés de la grande province montagnarde.

Qui est-il, cet auteur ? Le manuscrit ne comporte aucune attribution claire et un tel anonymat pourrait également recouvrir un travail collectif. Cependant, plusieurs éléments dans le corps du texte suggèrent l'existence d'un auteur individuel. Revenons d'abord à l'épître : rédigée à la première personne du singulier, elle révèle une volonté personnelle de se mettre au service de François de Lorraine. Le fait que l'auteur n'ait pas besoin de s'identifier renseigne sur le fait qu'il était probablement connu du destinataire, en tout cas assez pour ne pas avoir besoin de rappeler son nom. Dans la suite du texte, l'auteur distille ponctuellement des indices sur son identité : il dit être à l'origine d'un ouvrage résumant les droits de François I^{er} sur la Savoie²⁸ et explique avoir participé à l'organisation de la garnison sur la frontière alpine

²² *Recueil et abrégé*, fol. 2.

²³ *Catalogue des actes de Henri II, op. cit.*, p. 224.

²⁴ *Recueil et abrégé*, fol. 10.

²⁵ *Ibid.*, fol. 2 et 3.

²⁶ N. Zemon Davis, *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*, Paris, 2003, p. 133.

²⁷ *Recueil et abrégé*, fol. 2-4.

²⁸ *Ibid.*, fol. 12. L'ouvrage en question n'a pas pu être identifié.

après les entreprises des années 1538-1539²⁹. Il affirme aussi n'être ni un militaire, ni un ingénieur³⁰. On peut compléter ce portrait en ajoutant qu'il dispose d'une certaine culture classique dont témoignent ses nombreuses références à des auteurs antiques. Enfin, il rappelle plusieurs fois les particularités du Dauphiné, montrant un attachement certain à ce territoire, qu'il connaît par ailleurs assez bien. De ces quelques bribes d'informations, le portrait de l'auteur se précise : plutôt lettré, probablement proche du milieu parlementaire grenoblois, partisan du roi de France et connaissant bien le Dauphiné et la Savoie.

Pour essayer de l'identifier, j'ai mené une enquête en partant de la proximité avec le milieu parlementaire grenoblois. La liste des officiers du parlement de Grenoble établie par Fleury Vindry et les notices biographiques l'accompagnant ont été très utiles car elles m'ont permis de repérer des auteurs potentiels³¹. La figure d'Aymar Du Rivail, parlementaire et auteur d'une histoire des Allobroges, m'a particulièrement intéressé parce que l'auteur du *Recueil et abrégé* mobilise ce peuple celte pour expliquer l'origine des Dauphinois et des Savoyards³². Cependant, les autres éléments biographiques ne résonnaient pas particulièrement avec notre anonyme. Un autre profil a piqué ma curiosité : Jean de Saint-Marcel, sieur d'Avançon³³. La notice de Fleury Vindry est peu bavarde mais donne l'impression que sa carrière fait un bond à partir de 1548³⁴. Au fil des recherches, la piste d'Avançon s'est avérée la plus intéressante car son profil correspond de manière assez convaincante avec celui de l'auteur du *Recueil et abrégé*. Docteur en droit d'origine dauphinoise, Jean d'Avançon a pour première qualité d'appartenir à la fois au parlement de Grenoble comme conseiller mais aussi par la suite à l'entourage de François de Lorraine³⁵. Il entretient en effet avec lui une importante correspondance, notamment à partir de 1547, et participe à l'organisation de son entrée à Grenoble en 1548³⁶. Devenu l'un des principaux hommes de

²⁹ *Ibid.*, fol. 17.

³⁰ « C'est chose qui n'est de ma cougnoissance et dont je laisse juger aux gens de guerre et ingenieux » (*ibid.*, fol. 25).

³¹ F. Vindry, *Les parlementaires français au XVI^e siècle*, t. 1, *Parlement d'Aix, Grenoble, Dijon, Chambéry et Dombes*, Paris, 1909, p. 55-120.

³² *Recueil et abrégé*, fol. 4.

³³ On l'appellera par la suite Jean d'Avançon, nom qu'il utilise pour signer sa correspondance.

³⁴ Sa notice biographique n'est pas dans l'œuvre consacrée par Fleury Vindry aux parlementaires mais dans le volume consacré aux ambassadeurs permanents, charge qu'il a occupée à Rome en 1555 (F. Vindry, *Les ambassadeurs français permanents au XVI^e siècle*, Paris, 1903, p. 38).

³⁵ À propos de ce personnage, voir F. Bayard, J. Felix et P. Hamon, *Dictionnaire des surintendants et contrôleurs généraux des finances, du XVI^e siècle à la Révolution française de 1789*, Paris, 2000, p. 27-28 ; É. Durot, *op. cit.*, p. 297-298.

³⁶ R. Busquet, Étude sur Pierre Aréoud, médecin et littérateur de Grenoble (1490 ?-1571 ?), *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1906, 4^e série, t. 20, p. 410-411.

confiance du duc, il lui doit une ascension administrative qui le conduit jusqu'à des fonctions et missions prestigieuses comme une ambassade à Rome en 1555 et la surintendance des finances à partir de 1556. Jean d'Avançon correspond plutôt bien au portrait esquissé puisqu'en plus de son statut de conseiller au parlement de Grenoble, il ne semble pas avoir occupé de fonction militaire. Plus encore, sa trajectoire épouse la chronologie évoquée : l'entrée dans la clientèle des Guises est concomitante à la rédaction du *Recueil et abrégé*, qui aurait pu lui servir d'introduction dans le milieu. Un dernier élément plaide en sa faveur : en septembre 1542, il est nommé par François I^{er} « lieutenant aux montaignes » avec pour fonction de veiller à la garnison et à la munition des villes et places de frontière avec l'Italie :

Pour ce est-il que nous, confians à plain de voz sens, suffisance, bon zelle, dilligence, fidelité et experience, vous avons esleu et commis, et par ses presentes, comectons pour vous transporter en et sur les lieux susdits et audits [frontières entre le Piémont et le Dauphiné et celles de Suse, Terre-Neuve et Barcelonnette] que verrez estre neceessaire pour [un mot manquant] ressister ausdites entreprises, mectre sur et lever tel nombre de gens que verrez estre [quelques mots barrés] en necessité ausdits pays pour envoyer sur les passaiges et places de frontieres de notre dit pays de Daulphiné et prendre et faire prendre ès villes et places de notre dit pays l'artillerie et municions que verrez l'en estre pour notre service, sans toutesfoys en desmeubler de ce qui est requis et neceessaire à nosdites places de frontiere en appellant avecques vous aucun gentilhomme dudit pays ausdites affaires à ce expérimenté et tel que sera advisé estre noz améz et feaulx conseilliers les gens tenans notre dite court de parlement dudit pays³⁷.

Là aussi, la chronologie correspond aux informations distillées. En l'absence de preuve directe de rédaction, Jean d'Avançon semble être un auteur putatif très convaincant.

Si quelques énigmes du *Recueil et abrégé* peuvent être, sinon levées, un peu désobscuries, il reste la question de son cheminement entre sa rédaction et son arrivée entre les mains d'Eugène Chaper. Entre ces deux moments, aucune trace matérielle n'aide à identifier les tribulations du manuscrit, à tel point que sa réception vient à en être interrogée. Le *Recueil et abrégé* est-il passé entre les mains de son destinataire ? Quelques éléments plaident pour la négative. D'abord, il faut noter que François de Lorraine ne visite que deux fois la province, en 1548 et 1556³⁸, et que l'administration sur le terrain est assurée par des lieutenants généraux. De plus, on ne trouve pas de mention de ce manuscrit dans la correspondance échangée par le gouverneur avec ses agents sur place. Dès lors, il est probable que le manuscrit soit resté dans la province.

³⁷ ADI, B 2911, fol. 2, « commission du roy, notre seigneur, adressant à messire Jehan de St-Marcel, conseiller de la court, par laquelle il le fait son lieutenant aux montaignes », 23 septembre 1542.

³⁸ É. Durot, *op. cit.*, p. 54.

À la lecture des documents rassemblés par Chaper, on peut tout au plus ébaucher une hypothèse. Il apparaît en effet que le collectionneur avait également en sa possession plusieurs lettres autographes de Laurent de Maugiron. Or ce dernier est le fils de Guy de Maugiron qui prend la suite de Guillaume de Poitiers comme lieutenant général du Dauphiné et de la Savoie. Il est dès lors possible d'imaginer que le *Recueil et abrégé* ait fait partie d'un fonds attaché à la famille de Maugiron, qu'Eugène Chaper aurait récupéré au XIX^e siècle. Mais qu'importe le trajet, il reste que le document nous est heureusement parvenu.

Un territoire mis à l'écrit

Le décor est posé, reste à entrer réellement dans la source. L'objectif du manuscrit est clairement annoncé dans le titre : c'est un « recueil et abrégé » ce qui témoigne d'une volonté de rassembler l'essentiel des informations nécessaires, en l'occurrence au bon gouvernement du Dauphiné et de la Savoie³⁹. Des savoirs érudits y côtoient des savoirs plus pratiques comme la description de certains chemins ou de certains lieux. Dans les cinq premiers chapitres, l'auteur déroule sa vision du passé des deux provinces, des origines gauloises à la conquête de la Savoie par la France en 1536 en passant par le Transport du Dauphiné en 1349. Les listes des noms de dauphins, de gouverneurs et de princes de Savoie renforcent l'impression de continuité entre le passé et le présent.

La deuxième partie, plus pratique, débute avec une carte représentant le Dauphiné et la Savoie⁴⁰ et une description des limites et des chemins. Suivent dix chapitres dont chacun est consacré à une place forte. En mettant de côté la ville de Grenoble, dont la présence s'explique par son statut de capitale, la sélection faite par l'auteur dessine une cartographie des chemins vers l'Italie : Montmélian, le Pas-de-Briançon et Saint-Jacquemoz sont sur la route qui mène aux cols du Petit et du Grand-Saint-Bernard depuis la vallée du Grésivaudan ; Embrun, Vars et Briançon constituent la route habituelle pour passer le col du Montgenèvre ; Casteldelfino protège le col del Agnello⁴¹. Le dernier lieu portraité fait exception : Quirieu est situé sur les bords du Rhône, sur la route menant de la Franche-Comté et de la Bresse en direction du Dauphiné. Ici, ce sont plutôt les venues impériales des Pays-Bas espagnols qui sont en question, préfigurant la mise en place du « chemin espagnol »⁴².

³⁹ Dans le *Dictionnaire de la langue française* publié en 1934 par le philologue Edmond Huguet, le terme « recueil » renvoie à l'« action de recueillir, [...] action d'amasser » tandis qu'« abréger » correspond à une volonté d'« accourcir » (E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, 2004).

⁴⁰ *Recueil et abrégé*, fol. 14.

⁴¹ Pour un aperçu des itinéraires des voyageurs et des militaires aux XVI^e et XVII^e siècles, voir É. Bourdon, *op. cit.*, p. 73-96.

⁴² J. Alerini, *La Savoie et le « chemin espagnol » : les communautés alpines à l'épreuve de la logistique militaire (1560-1659)*, thèse de doctorat, université Paris-1-Panthéon-Sorbonne, Paris, 2012.

Chacun de ces lieux est décrit à l'aide de considérations d'ordres géographiques, historiques et militaires. Ainsi, dans la partie consacrée au Pas-de-Briançon, forteresse située dans un resserrement de la Tarentaise sur l'actuelle commune de La Léchère, l'auteur souligne la proximité de l'Isère, rappelle que Cicéron a parlé de cette rivière et des habitants gaulois de la vallée, fait mention de la résistance de François de Loctier qui a secoué la Tarentaise au début de l'occupation française⁴³ puis donne quelques précisions sur l'importance stratégique du lieu et sur la garnison qui s'y trouve⁴⁴. L'auteur joint à chaque description une illustration qu'il appelle « figure » ou « pourtraict ». Elles représentent les places fortes de la manière dont l'œil peut les voir. En cela, elles s'inscrivent dans un genre de figuration des lieux très prisé à la Renaissance, la chorographie. Loin de se cantonner à leur rôle illustratif et plaisant, elles complètent habilement le texte en l'augmentant d'une connaissance empirique et précise du territoire que l'écrit ne peut transmettre⁴⁵. Ainsi, dans le cas de Grenoble, le piètre état des murailles est souligné à la fois dans le texte et sur l'illustration et les travaux commencés sont évoqués et esquissés à la plume⁴⁶. La description et le portrait du château de Vars sont également complémentaires⁴⁷. Le texte rappelle que le château appartient à l'archevêque d'Embrun, qu'il est en ruine et que le projet de sa reconstruction rencontre des oppositions au niveau local. Il précise également que le château est « sur la frontière de Terre Neusve ». En dialogue, l'illustration met en scène un donjon en très mauvais état entouré de murailles et d'une falaise. Dans les deux cas, l'image et le texte permettent un diagnostic complet sur la situation et l'état de la forteresse, son utilité ainsi que les obstacles à lever pour sa reconstruction.

Après ce catalogue des places fortes, deux chapitres concluent le *Recueil et abrégé*. Dans le premier, l'auteur rappelle l'importance des « lois et coutumes particulières » du Dauphiné en soulignant le rôle des États provinciaux et la contribution que ceux-ci apportent aux finances royales. Il décrit ensuite la manière dont les garnisons et les étapes sont organisées, précisant le nombre de feux dans la province. De fait, le stationnement et le passage des troupes est un problème récurrent qui incombe au gouverneur. Au XIV^e siècle déjà, Raoul de Louppy prend des mesures pour lutter contre les

⁴³ M.-A. Durandard, Notice historique sur M. de Loctier, général commandant la milice nationale de Tarentaise, lors de la guerre en 1536, en Savoie, *Congrès des sociétés savantes savoisiennes, tenu à Montmélián les 10 et 11 août 1885 : compte rendu de la VII^e session*, Chambéry, 1885, p. 153-177 ; É. Plaisance, Première occupation de la Tarentaise par les Français sous les rois François I^{er} et Henri II (1536-1559), *Histoire de Tarentaise jusqu'en 1792*, s. l., 1903, p. 177-184.

⁴⁴ *Recueil et abrégé*, fol. 42.

⁴⁵ F. Lestringant, Chorographie et paysage, *Le paysage à la Renaissance*, sous la dir. d'Y. Giraud, Fribourg, 1988, p. 10-11.

⁴⁶ *Recueil et abrégé*, fol. 21-23.

⁴⁷ *Ibid.*, fol. 34-35.

routiers, des soldats en marge, qui sévissent contre les voyageurs dans le Haut-Dauphiné⁴⁸. Plus proche de notre cas, le lieutenant général intervient lui-même en 1535 pour contraindre les habitants de Crémieu à loger des militaires de passage⁴⁹. Les garnisons, quant à elles, ne sont pas très bien vues par les communautés et font l'objet d'une méfiance que l'on retrouve dans le chapitre consacré au château de Vars où l'auteur justifie le désir des populations locales de voir la forteresse rasée, « pour doubté de la garnyson qu'on y met en temps des guerres »⁵⁰. Pour les communautés, l'enjeu est sécuritaire mais aussi financier car le poids de cet enrôlement du territoire est considérable, notamment en ce qui concerne l'imposition. Les populations locales contribuent par le paiement de la taille au financement de la guerre (entre 1535 et 1538, la taille passe de 8 à 80 livres par feu) mais aussi aux fournitures des vivres ainsi qu'aux travaux de fortifications. Face à ce poids, les conflits et les procédures se multiplient, à l'instar du procès des tailles qui débute dans les années 1540⁵¹. En réponse à ces enjeux, l'auteur esquisse deux types de solutions. D'une part, il soutient l'idée d'une meilleure répartition des charges, en faisant référence à une décision de 1542 qui étend le financement du logement des soldats de passage aux communes avoisinant le lieu de l'étape⁵². L'auteur affirme même que « ceste despence est depuis pourtée par tout l'universel du pays et aultant en payent ceulx qui sont à trente lieues du passaige que ceulx des lieux où passent lesdits gens de guerre » et que la même chose est faite pour la garnison⁵³. D'autre part, il propose de fixer à la fois les vivres nécessaires par étape pour qu'une armée puisse traverser le Dauphiné ou la Savoie, ainsi que les étapes leur permettant de « passer les monts ». Enfin, l'auteur achève le manuscrit avec quelques informations religieuses et administratives : les archevêchés et les évêchés, les centres d'ordres monastiques, les cours souveraines, les baillages, les sénéchaussées et les sièges royaux. Il conclut par ces mots :

Plusieurs aultres chouses heussent esté mysés icy par le menu si je les heuse pensé de service à Monseigneur le gouverneur pour lequel j'ay dressé cest abregé le plus bref qu'il m'a esté possible pour ne fascher celluy auquel je desire perfaict contentement⁵⁴.

⁴⁸ N. Nicolas, *La guerre et les fortifications du Haut-Dauphiné : étude archéologique des travaux des châteaux et des villes à la fin du Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2005, p. 31-34.

⁴⁹ L. Scott Van Doren, *Military Administration and Intercommunal Relations in Dauphiné (1494-1559)*, *Proceedings of the American Philosophical Society*, 1986, vol. 130, n° 1, p. 89.

⁵⁰ *Recueil et abregé*, fol. 35.

⁵¹ Pour un point complet sur le procès des tailles, voir D. Hickey, *Le Dauphiné devant la monarchie absolue : le procès des tailles et la perte des libertés provinciales (1540-1640)*, Grenoble, 1993. Les chiffres de la taille sont cités p. 38-39.

⁵² *Ibid.*, p. 38-39.

⁵³ *Recueil et abregé*, fol. 47.

⁵⁴ *Ibid.*, fol. 49-50.

De manière générale, le *Recueil et abrégé* se déploie comme une mise en ordre du territoire. Cette dimension transparait notamment dans les efforts faits par l'auteur pour organiser l'ensemble des savoirs rassemblés. Le manuscrit est précédé d'un sommaire qui rend plus aisé le repérage. Les abréviations sont peu nombreuses, le rendant facilement accessible. Le texte est peu raturé et il n'y a que quelques appels d'oubli, ce qui suggère que le *Recueil et abrégé* n'est pas un premier jet mais un ouvrage soigneusement préparé. Tout au long du texte, le style descriptif donne le sentiment d'une volonté pédagogique. Si l'épître dédicatoire porte quelques traces de lyrisme⁵⁵, c'est une volonté de clarté qui domine l'ensemble. L'auteur utilise des phrases simples, parfois des listes, pour communiquer de la manière la plus efficace possible. Cette ambition se retrouve dans les illustrations : les dessins sont détaillés et pratiques sans visée esthétique, même si, aux yeux d'un lecteur du XXI^e siècle, ils deviennent œuvres d'art. En ce sens, le *Recueil et abrégé* se rapproche davantage de la littérature viatique qui accompagne le voyageur lors de son périple. Comme celui-ci a besoin d'être guidé dans ses déplacements, François de Lorraine doit connaître l'espace qui lui est confié pour assurer sa maîtrise et sa mobilisation au service d'Henri II.

Dans l'atelier du *Recueil et abrégé*

Cette mise à l'écrit du territoire est le résultat d'un travail conséquent de collecte d'informations. En remontant le fil de ces savoirs, il est possible d'entrouvrir la porte de l'atelier du *Recueil et abrégé* et d'esquisser la manière dont l'auteur a pu travailler.

L'origine des informations citées dans le manuscrit est rarement précisée. L'auteur mentionne parfois quelques sources, comme les « archifz de la maison de l'evesché de Grenoble »⁵⁶ qu'il semble avoir pratiquées mais ne précise pas davantage les documents sur lesquels il s'appuie. La seule source potentielle que j'ai pu identifier est aujourd'hui conservée aux Archives départementales de l'Isère dans le fonds du parlement de Dauphiné : il s'agit d'un inventaire des noms des gouverneurs du Dauphiné depuis le Transport jusqu'à la fin du XV^e siècle dont une version a été envoyée au roi Charles VIII (1483-1498)⁵⁷. Curieusement, cette liste a été par la suite complétée avec le nom des gouverneurs jusqu'à François de Saint-Pol et correspond presque entièrement à celle reprise dans le *Recueil et abrégé*. Il est probable que l'auteur l'ait

⁵⁵ Parmi ces traces, l'éloge des Guises et de ceux qui ont écrit leur histoire est peut-être la plus alambiquée : « l'antiquité de laquelle a esté et est tant bien ausis représentée par les anciennes et doctes escriptures de ceulx qui ont redigé par escript les memorables faictz d'icelle en sorte que si je ne volloy dire davantaige, ce seroit adjouster à la clarté du soleil la lumière d'ung flambeau » (*ibid.*, fol. 2).

⁵⁶ *Ibid.*, fol. 22.

⁵⁷ ADI, B 2909, pièce n° 8, fol. 68-74.

recopiée, voire qu'il en soit lui-même l'auteur. Les archives du parlement de Dauphiné ont probablement été également mobilisées.

Plus directes sont les références aux auteurs de l'Antiquité qui témoignent d'une culture classique mais aussi de la force de ces noms qui permettent d'imposer, par leur *auctoritas*, la véracité d'une affirmation. Le discours sur les Allobroges est ainsi l'occasion de citer Tite-Live et César pour démontrer l'existence et la grandeur du peuple gaulois⁵⁸. Cependant, l'auteur se trahit à cet endroit précis puisque le passage de la *Guerre des Gaules* évoqué ne concerne pas les Allobroges mais les Helvètes⁵⁹. Un peu plus loin, la lettre de Cicéron à laquelle l'auteur fait référence dans la description du Pas-de-Briançon⁶⁰ est attribuée à un certain *Gneus Plancus* à la place de Lucius Munatius Plancus⁶¹. De ces imprécisions, on peut faire l'hypothèse que la connaissance de ces textes n'est probablement pas issue d'une lecture directe des Anciens mais plutôt de compilations plus récentes et porteuses d'erreurs.

Pour ce qui est des sources non spécifiées, quelques influences sont perceptibles. De fait, une partie des connaissances historiques sur le Dauphiné semble provenir du *Registre delphinal* de Matthieu Thomassin, juriste dauphinois du XV^e siècle, qui fait partie des documents conservés dans les fonds des institutions grenobloises⁶². Plusieurs passages du *Recueil et abrégé* témoignent d'une forte intertextualité avec le *Registre delphinal*. On retrouve dans les deux ouvrages des références aux rois de Bourgogne Gondebaud, Rodolphe et Boson, des similitudes dans la manière d'expliquer le Transport du Dauphiné à la France et surtout des correspondances fortes dans la généalogie des dauphins. Par exemple, les passages concernant Béatrice (morte en 1228) et ses enfants sont très proches :

Après elle, dame Beatrix sa fille a tenu le lieu de cinquiesme daulphin. Laquelle, mariee au duc de Bourgoigne, heust de luy deux enfans masles : Octovien, duc de Bourgoigne et Andre qui fust daulphin de Viennoys, qui heust a femme la fille du marquis de Montferrat et fust celluy qui fonda l'esglize Saint Andre en la ville de Grenoble, en laquelle est enterre au millieu du cueur⁶³.

Ladictte contesse d'Auvergne eut une filhe appellé [Beatrix] qui luy succedda, et tint le lieu de cinquiesme daulphin, et fut mariee au de Bourgongne [...] Ledict duc de Bourgongne eut de ladite Beatrix deux filz, ung appellé Octovien, qui fut duc de Bourgongne, et ung autre appellé André, et eut a femme la

⁵⁸ *Ibid.*, fol. 4.

⁵⁹ Jules César, *Guerre des Gaules*, livres I-IV, traduit par A. Balland, Paris, 2007, p. 2-45.

⁶⁰ *Recueil et abrégé*, fol. 41-42.

⁶¹ Cicéron, *Correspondance*, t. X, traduit par J. Beaujeu, Paris, 1996, p. 127-129.

⁶² K. Daly, Introduction, *Registre delphinal par Matthieu Thomassin*, éd. par K. Daly, Paris, 2018, p. 5-75.

⁶³ *Recueil et abrégé*, fol. 5.

filles du marquis de Montferrat. Cestuy fonda et fit faire l'église de Saint André de Grenoble, et la il est ensevelly au milieu du cueur bien solennellement en ung sepulchre d'alebastre.⁶⁴

Pour l'histoire de la Savoie, les informations contenues dans les différents ouvrages de Matthieu Thomassin ne suffisent pas et l'auteur se tourne vers d'autres sources. L'un des candidats les plus sérieux est l'ouvrage de Symphorien Champier, *Les Grans croniques des gestes et vertueux faictz des tresexcellens catholicques illustres et victorieux ducz et princes des pays de Savoye et Piémont*, publié pour la première fois en 1516. Les correspondances entre le *Recueil et abrégé* et cet ouvrage sont nombreuses, comme l'étymologie du mot « Savoie » associée à l'action pacificatrice du comte Amédée III (1103-1148). Par son action résolue contre les brigands, celui-ci aurait fait de son territoire une « saulve voye »⁶⁵. Mais surtout, on retrouve dans le *Recueil et abrégé* et chez Symphorien Champier l'histoire de Bérold, fondateur mythique de la maison de Savoie⁶⁶. Fils d'un duc de Saxe, ce personnage, qui apparaît au XV^e siècle dans la chronique de Jean Cabaret d'Orville, aurait pacifié la vallée de la Maurienne et s'y serait installé, donnant naissance à un fils, Humbert, et à une maison, celle de Savoie⁶⁷. La référence à ce personnage montre en tout cas que l'auteur est au fait de l'historiographie tardo-médiévale du duché de Savoie.

En l'absence de trace d'un quelconque travail préparatoire, l'analyse des sources des savoirs pratiques est encore plus difficile. Seule exception, la carte du *Recueil et abrégé*⁶⁸ s'inspire clairement de la *Nova Totius Galliae Descriptio* du cartographe et mathématicien dauphinois Oronce Fine, publiée pour la première fois en 1525⁶⁹. En la comparant avec la plus ancienne édition conservée (celle de 1538), la parenté est évidente. Les deux cartes sont couvertes de taupinières, figuré classique des cartes de la première modernité qui n'a pas pour objectif de représenter de manière exacte et précise le relief mais plutôt de souligner qu'il s'agit en général d'un espace de montagne⁷⁰. Alors que le

⁶⁴ K. Daly, *op. cit.*, p. 148.

⁶⁵ *Recueil et abrégé*, fol. 12 ; S. Champier, *Les Grans croniques des gestes et vertueux faictz des tresexcellens catholicques illustres et victorieux ducz et princes des pays de Savoye et Piemont*, Paris, 1516, fol. 36. Matthieu Thomassin cite également cette étymologie mais la fait remonter à Humbert aux Blanches-Mains (K. Daly, *op. cit.*, p. 142-143.)

⁶⁶ S. Champier, *op. cit.*, fol. 8 et fol. 12-25.

⁶⁷ Sur cette figure de l'historiographie savoyarde, voir D. Chaubert, Bérold de Saxe, un héros mythique fondateur de dynastie parmi d'autres, *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 1990, 7^e série, t. IV, p. 225-233. Pour un retour sur les véritables origines de la maison de Savoie, voir L. Ripart, *Les fondements idéologiques du pouvoir des comtes de la maison de Savoie (de la fin du X^e au début du XIII^e siècle)*, thèse de doctorat, université de Nice-Sophia-Antipolis, Nice, 1999.

⁶⁸ *Recueil et abrégé*, fol. 14.

⁶⁹ Cette proximité a déjà été évoquée par Hélène Viallet (H. Viallet, *art. cit.*, p. 24). Voir aussi O. Fine, *Nova Totius Galliae descriptio*, Paris, 1538.

⁷⁰ F. de Dainville, *Le langage des géographes*, Paris, 2002, p. 167 ; L. et G. Aliprandi, *Les grandes Alpes dans la cartographie (1482-1885)*, vol. 1, *Histoire de la cartographie alpine*, Grenoble, 2005.

Alpes et quelques chemins sont présentés dans les deux ouvrages. Cependant, l'utilisation de l'ouvrage de Signot par l'auteur du *Recueil et abrégé* ne semble pas pouvoir être établie précisément : les correspondances sont très partielles et tous les chemins mentionnés dans l'imprimé n'apparaissent pas dans le manuscrit.

Quant aux descriptions des principales places fortes, il semble évident qu'elles résultent d'une connaissance de terrain directe ou indirecte. Quelqu'un a parcouru le Dauphiné et la Savoie pour recueillir des informations et tracer les dessins à la plume des différentes forteresses. Il semble peu probable que l'auteur se soit lui-même déplacé. Le manque de précision dans les transcriptions épigraphiques dispersées au fil du texte va dans ce sens. L'inscription rattachée à l'arc de Suse est en fait celle du trophée de la Turbie⁷³ et plusieurs parmi celles-ci localisées aux alentours de Saint-Jacquemoz n'ont pas de sens et n'ont donc probablement jamais existé⁷⁴. Ces erreurs n'auraient pas été possibles si l'auteur avait effectué lui-même ces relevés. En revanche, Éric Durot fait référence dans sa thèse consacrée à François de Lorraine à une série d'inspections en Savoie et en Dauphiné menées pendant l'été 1547, notamment par Guillaume de Poitiers et Claude de Clermont⁷⁵. Dans une de ces lettres, datée du 28 août 1547, Poitiers explique avoir visité la forteresse de Montmélian et annonce l'envoi d'un document :

Pour vous faire entendre par le menu tout ce qui concerne le service du roy et estat de votre gouvernement tant pour le regard des fortifications que pour l'ordre et police de toutes autres choses, j'ay advisé vous envoyer le tout et articles lesquelz je vous supplie, Monsieur, de vouloir veoir et faire entendre au roy car par là vous cognoistrez l'estat de tous vos affaires par deça.⁷⁶

Ce curieux rapport promis au gouverneur François de Lorraine intrigue. Il pourrait s'agir de la source principale de la partie concernant les forteresses. Les visites, peut-être en présence d'un arpenteur et/ou d'un dessinateur, auraient été consignées puis mobilisées par l'auteur du manuscrit. Une autre hypothèse serait que le *Recueil et abrégé* lui-même soit la version finale de ce rapport, mis en forme et augmenté d'informations plus générales sur l'histoire et les institutions. L'idée est d'autant plus séduisante que Jean d'Avançon, notre auteur putatif, participe à cette tournée d'inspection aux côtés de Guillaume de Poitiers et à la rédaction des articles envoyées au gouverneur⁷⁷.

⁷³ *Recueil et abrégé*, fol. 30-31.

⁷⁴ *Ibid.*, fol. 44-45.

⁷⁵ É. Durot, *op. cit.*, p. 48-51.

⁷⁶ BnF, ms. fr. 20542, fol. 74-75.

⁷⁷ *Ibid.*, fol. 19 et fol. 60.

L'union du Dauphiné et de la Savoie ⁷⁸

Le *Recueil et abrégé* affirme une union du Dauphiné et de la Savoie au sein d'un même gouvernement, ce qui n'a rien d'une évidence. Établie depuis le Transport de 1349, l'appartenance du Dauphiné au royaume de France ne fait plus débat depuis longtemps ⁷⁹. Grenoble, sa capitale, est l'un des centres parlementaires du royaume et les libertés dauphinoises obtenues lors du Transport sont encore garanties ⁸⁰. À l'inverse, la Savoie est une annexion récente et régulièrement remise en cause ⁸¹. Plus encore, Dauphiné et Savoie n'ont eu de cesse de s'opposer durant les siècles précédents sans que des tentatives d'accords, comme celle du juriste Matthieu Thomassin ⁸², ne parviennent à réconcilier durablement les deux territoires. Malgré quelques références à ces conflits, notamment dans les rappels historiques que fait l'auteur sur les dauphins ⁸³, cet antagonisme n'est pas mis en avant. En choisissant les Allobroges comme point de départ historique (« les Daulphinois et Savoysiens estoient anciennement appelléz Allobroges ⁸⁴ »), l'auteur place les deux entités dans une temporalité permettant de dépasser les clivages ponctuels qui ont marqué leur histoire commune. Après des années de séparation et de division, elles sont enfin réunies et forment, au moins sur le papier, un même territoire, c'est-à-dire une portion d'espace appropriée, délimitée et nommée ⁸⁵.

Cette unité est particulièrement mise en scène dans la carte située en amont du chapitre consacré aux frontières et aux chemins des deux provinces ⁸⁶. Elle se démarque de celle d'Oronce Fine par le fait qu'elle représente uniquement les espaces dauphinois et savoyard et occulte complètement leurs

⁷⁸ Cette partie a déjà fait l'objet d'un article spécifique à paraître (N. Broisin, *art. cit.*).

⁷⁹ A. Lemonde, *Le temps des libertés en Dauphiné : l'intégration d'une principauté à la couronne de France (1349-1408)*, Grenoble, 2002.

⁸⁰ *Recueil et abrégé*, fol. 7.

⁸¹ À l'occasion de la paix de Crépy, en 1544, François I^{er} s'engage à restituer la Savoie mais ne tient pas parole, ce qui donne lieu à des débats diplomatiques qui se prolongent jusqu'en 1559 (B. Haan, *Une paix pour l'éternité : la négociation du traité du Cateau-Cambrésis*, Madrid, 2016, p. 30 et 116-123.)

⁸² A. Lemonde, Mathieu Thomassin, conseiller du dauphin Louis II à la recherche de l'identité dauphinoise, *De la principauté à la province : autour du 650^e anniversaire du Transport du Dauphiné à la couronne de France*, sous la dir. de P. Paravy et R. Verdier, Grenoble, 2001, p. 313-315 ; L. Dauphant, Matthieu Thomassin et l'espace dauphinois (1436-v. 1456) : naissance d'un humanisme géopolitique, *Journal des savants*, 2008, vol. 1, n° 1, p. 57-105.

⁸³ *Recueil et abrégé*, fol. 7.

⁸⁴ *Ibid.*, fol. 4.

⁸⁵ D. Nordman, Territoire, *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, sous la dir. de L. Bély, Paris,, 1996, p. 1204-1206.

⁸⁶ *Recueil et abrégé*, fol. 14.

voisins. Le tracé de cette délimitation, droit et net, dessine un quasi-hexagone, harmonisant ainsi la construction territoriale⁸⁷. Au centre, la ville de Grenoble saute quelque peu aux yeux : assise sur la taupinière la plus grande et la mieux travaillée, elle est au confluent de deux des grands cours d'eau représentés. Déjà décrite comme « la capitale dudit pays de Dauphiné », elle s'affirme comme la place principale de cet ensemble géographique. Ainsi délimité et coiffé d'une capitale, le Dauphiné-Savoie est un territoire dans la conception tardomédiévale des élites administratives françaises mis en évidence par Léonard Dauphant, c'est-à-dire « un espace polarisé autour du point sacré de sa capitale, et dont les frontières sont des espaces négatifs »⁸⁸. L'idée que ces deux espaces ne forment qu'un seul territoire est de surcroît renforcée par un dénominateur paysager commun : les montagnes en taupinières qui remplissent l'espace de la carte.

Une unité qui s'incarne également dans un personnage-clef, le gouverneur, en la personne de François de Lorraine. Sa charge est importante car le gouverneur est l'intermédiaire entre le roi et la province : il représente l'autorité royale en Dauphiné et en Savoie, sur le modèle des proconsuls romains et de la longue lignée de ses prédécesseurs⁸⁹. L'auteur définit les caractéristiques de cette charge : le gouverneur est « esleu et choisi » par le roi et a en charge « la tuition, seurté et garde des frontieres dudit pays et outre ce pour par luy estre pourveu à la pluspart des offices dudit pays aux subjects d'icelluy et leur faire administrer justice »⁹⁰. Il soutient également que cette charge occupe une place prestigieuse dans la monarchie valoise, allant jusqu'à affirmer qu'« il n'y en y a point de plus grand d'honneur ou dignité, ne, pour parler au vray, de semblable que celle du gouverneur du Daulphiné »⁹¹. Pour Henri II, nommer François de Lorraine à ce poste, c'est à la fois lui témoigner d'une grande confiance fondée sur l'« amictié singuliere »⁹² que les deux hommes entretiennent mais aussi reconnaître le prestige d'une des plus grandes familles servant la monarchie française en ce milieu de XVI^e siècle, clairement rappelé par le blason des Lorraine placé en tête du manuscrit. Cependant, ce rôle se heurte à l'agenda chargé des chefs militaires de la monarchie : sur le terrain, François de Lorraine est suppléé par un lieutenant général. Au gouverneur la représentation de la province auprès du roi⁹³, au

⁸⁷ Cette pratique est courante dans la représentation des espaces à la Renaissance (D. Nordman et J. Revel, La formation de l'espace français, *Histoire de la France*, vol. 1, *L'espace français*, sous la dir. de J. Revel et A. Bruguière, Paris, 2000, p. 44-45).

⁸⁸ L. Dauphant, *op. cit.*, p. 19.

⁸⁹ *Recueil et abbrege*, fol. 9-10.

⁹⁰ *Ibid.*, fol. 2 et fol. 8.

⁹¹ *Ibid.*, fol. 8.

⁹² *Ibid.*, fol. 2.

⁹³ Il assiste notamment à toutes les réunions du conseil lorsqu'il est question de son territoire (C. Grange, La diplomatie des actes, révélateurs de la décision, *La prise de décision en France (1525-1559)*, sous la dir. de R. Claerr et O. Poncet, Paris, 2008, p. 85).

lieutenant général l'administration sur la gestion quotidienne. L'inventaire de la correspondance du gouverneur montre également des contacts réguliers avec sa province. Il reçoit des lettres des différentes institutions dauphinoises et savoyardes : le parlement de Grenoble et celui de Chambéry, les États du Dauphiné et ceux de Savoie... Il entretient également des échanges réguliers avec des acteurs locaux comme son lieutenant (Guillaume de Poitiers), le président du parlement de Chambéry (Raymond Pellisson) et de celui de Grenoble (Claude de Bellière)⁹⁴. Il centralise ainsi les informations locales qui remontent au niveau du pouvoir central, jouant pleinement son rôle d'intermédiaire.

Le territoire donné se déploie comme une narration et un projet qui unit Dauphiné et Savoie dans un passé, un présent et un avenir partagés. L'auteur aplanit les éléments de distinction et met l'accent sur les principales caractéristiques de ce que l'on pourrait qualifier, avec François Walter, de territorialité, c'est-à-dire un système cognitif cohérent qui définit et singularise un territoire donné, à l'aide d'attributs de délimitation, de structuration et de représentation. Dans ce système, le Dauphiné joue le rôle du centre du pouvoir, bien ancré, alors que la Savoie semble comme un espace en cours d'intégration⁹⁵. Pourtant, en lisant entre les lignes, quelques fissures apparaissent. Ainsi, en définissant à part les limites du Dauphiné⁹⁶, l'auteur fait revivre une frontière entre les deux territoires. Semblablement, dans le chapitre consacré à Grenoble, l'auteur rappelle que « ladite ville est sur la frontière de Savoye »⁹⁷, laissant entendre une certaine permanence de celle-ci. Les limites de l'unité se nichent également dans les omissions du manuscrit. Alors que les institutions et les particularités dauphinoises sont décrites, plusieurs institutions savoyardes, comme le parlement de Chambéry ou les États de Savoie, n'apparaissent pas. De plus, l'auteur ne mentionne absolument pas les formes de résistance au pouvoir français qui pourtant sont présentes dès 1536. La résistance de François de Loctier en Tarentaise au moment de la conquête est évoquée à mots couverts, elle dure pourtant plusieurs mois⁹⁸. Les nombreuses affaires de placards dont ceux affichés à Annecy à la mort de François I^{er}⁹⁹ sont passés sous silence au même titre que la contestation nobiliaire provoquée par la nomination de François de Lorraine¹⁰⁰,

⁹⁴ Ces noms reviennent régulièrement dans l'inventaire de la correspondance passive de François de Lorraine (É. Durot, *op. cit.*, p. 891-1118).

⁹⁵ Je creuse cette idée dans mon travail de thèse en cours consacré à l'occupation par le royaume de France des États du duc de Savoie de 1536 à 1559.

⁹⁶ *Recueil et abbrege*, fol. 17.

⁹⁷ *Ibid.*, fol. 22-23.

⁹⁸ *Ibid.*, fol. 16.

⁹⁹ F. Mugnier et C. Duval, Procédures pour placards injurieux affichés à Annecy à la mort de François I^{er}, roi de France (1547), *MDSSHA*, 1899, t. 38, p. 3-44.

¹⁰⁰ M. Houllémare, Le parlement de Savoie (1536-1559), un outil politique au service du roi de France, entre occupation pragmatique et intégration au royaume, *Revue historique*, janvier 2013, n° 665, p. 104.

information capitale s'il en est pour l'exercice de sa charge de gouverneur. Les éléments de désunion sont minimisés ou éparpillés, leur donnant moins de force. Leur révélation et leur rapprochement permettent une lecture différente du discours de l'auteur. L'unité, comme le succès de l'intégration du duché de Savoie au royaume de France, est loin d'être acquise.

Un territoire-frontière, une liminalité alpine

Ce qui apparaît en revanche plus réussi, c'est la mobilisation du Dauphiné et de la Savoie au service de l'agenda politique des rois valois de la première moitié du XVI^e siècle, marquée par un fort tropisme italien. La grande province apparaît en effet comme un espace intermédiaire, une liminalité¹⁰¹, entre le royaume de France et l'espace de conquête que devient la péninsule. Ainsi, l'Italie est citée à six reprises au cours du manuscrit et l'auteur préfère s'attarder sur la forteresse de Montmélian (placée sur la route ducale passant par le Mont-Cenis, et choisie par François I^{er} en 1540 pour être l'unique chemin des marchandises transitant de Lyon au nord de l'Italie)¹⁰² plutôt que sur le centre administratif que reste Chambéry pendant la période d'occupation.

De fait, les Alpes représentent à cette époque un entre-deux dont le franchissement nécessite une attention particulière. Par son contenu, le *Recueil et abrégé* facilite la traversée en mettant à disposition deux des savoirs centraux : que fournir aux hommes et par où passer ? Une des difficultés de la traversée des Alpes réside dans l'impossibilité d'entretenir des magasins en altitude. L'inventaire des quantités de fournitures et les deux listes d'étapes pour traverser le Dauphiné et la Savoie permettent de fixer ce qui était jusque-là remis en question régulièrement. Il est d'usage, lors du passage d'une armée, que des commissaires soient chargés d'établir les quantités de vivres que les communautés locales doivent rassembler, ainsi que les prix d'achats des denrées mises à leur disposition. L'auteur propose, pour une armée de 40 000 hommes et de 12 000 chevaux (dans la fourchette haute des armées du roi de France), les quantités de céréales, de vin, de viande, d'avoine, de foin. Il indique qu'il faut en plus prévoir l'huile, le vinaigre, le bois, le lard et la paille¹⁰³. Un peu plus loin, il liste les étapes où les armées s'arrêtent habituellement pour se reposer et surtout se ravitailler en traversant le Dauphiné et la Savoie.

Les deux listes d'étapes ne se distinguent pas par leur originalité : elles mènent aux deux principaux cols utilisés pour le passage du royaume de France vers l'Italie : le Montgenèvre et le Mont-Cenis. Cependant, l'opération de normalisation (étapes et ravitaillement) apparaît comme un moyen de faciliter

¹⁰¹ M.-C. Fourny et S. Gal, dir., *op. cit.*

¹⁰² É. Bourdon, *op. cit.*, p. 75-76.

¹⁰³ *Recueil et abrégé*, fol. 48-49.

Étape	Traversée du Dauphiné	Traversée de la Savoie
1 ^{re}	Heyrieux	Le-Pont-de-Beauvoisin
2 ^e	La Côte-Saint-André	Aiguebelette
3 ^e	Voreppe	Chambéry
4 ^e	Vizille	Montmélian
5 ^e	La Mure	Aiguebelle
6 ^e	Corps	La Chambre
7 ^e	Gap	Saint-Jean-de-Maurienne
8 ^e	Chorges	Saint-Michel-de-Maurienne
9 ^e	Embrun	Lanslebourg
10 ^e	Saint-Crépin ou Guillestre	
11 ^e	Briançon	
12 ^e	Oulx	

Fig. n° 3 : Transcription des étapes proposées par le *Recueil et abrégé*
(Source : *Recueil et abrégé*, fol. 49)

le passage et donc de généraliser à la Savoie la stratégie de mobilisation, voire d'enrégimentement, du Dauphiné dans les guerres d'Italie.

La maîtrise des Alpes passe aussi par un réseau de forteresses, décrit dans le *Recueil et abrégé*. Leur premier rôle est de barrer, ou plus exactement de ralentir, l'avancée des troupes ennemies¹⁰⁴. L'enjeu est d'autant plus important que le relief accidenté réduit de fait les possibilités circulatoires et qu'une forteresse dans un espace escarpé est un atout stratégique¹⁰⁵. La place forte d'Exilles, sise sur un éperon rocheux, veille ainsi sur le « grand chemin » qui court de Chiomonte-Chaumont, dernier village dauphinois, au Piémont via une porte « par laquelle passent tous ceulx qui vont en Italie par le chemin d'Exilles et Suse »¹⁰⁶. Mais si la forteresse est un verrou, elle peut aussi être une ouverture. Ainsi, alors qu'il décrit la place de Briançon, l'auteur précise que la ville « est si prochain dudit pays de Piedmont que le feu roy fust en volonté d'y faire ung arcenal pour tenir artillerie, munitions de de guerre comme bouletz, poudres, cordaiges pour evicter ung long charroy et grande despence et promptement secourir ung camp ou siege en Piedmont ou aultrepart d'Itallye »¹⁰⁷. Cette dualité fonctionnelle décuple l'intérêt d'avoir à disposition des forteresses en bon état. Les descriptions témoignent ainsi d'une volonté d'entretien et d'innovation. Cela passe par la transition d'un modèle médiéval

¹⁰⁴ Jean Meyer résume cet enjeu avec l'idée d'une forteresse comme permettant de disposer d'un « matelas » de sécurité-temps » (J. Meyer, États, routes, guerre et espace, *Guerre et concurrence entre les États européens du XIV^e au XVIII^e siècle*, sous la dir. de P. Contamine, Paris, 1998, p. 167-169).

¹⁰⁵ P. Duparc, Les cluses et la frontière des Alpes, *Bibliothèque de l'école des chartes*, 1951, vol. 109, n° 1, p. 5-31.

¹⁰⁶ *Recueil et abrégé*, fol. 29-30.

¹⁰⁷ *Ibid.*, fol. 28.

d'architecture militaire vers un dispositif plus moderne à même de tenir tête aux canons de plus en plus utilisés. Les créneaux et la haute élévation de Vars sont critiqués par l'auteur qui appelle à une reconstruction¹⁰⁸. À l'opposé, la forteresse bastionnée qu'est Exilles, les boulevards de Briançon ainsi que les travaux de Montmélian apparaissent comme autant de traces positives de cette évolution¹⁰⁹. Dans ce processus, l'ingénieur milanais Francisco Bernardino de Vimercato, cité à deux reprises¹¹⁰, joue un rôle important comme superintendant des fortifications, vivres et munitions¹¹¹. En organisant et en sécurisant la traversée des Alpes, le *Recueil et abrégé* tente quelque part d'aplanir les monts, en tout cas d'en maîtriser la dimension intermédiaire et l'entre-deux qu'elles représentent. Les montagnes doivent cesser d'être un espace menaçant, difficile et dangereux, comme en a fait l'expérience l'armée de François I^{er} prise dans une tempête en 1543¹¹², mais un espace saisi, maîtrisé et mobilisé au service des ambitions du roi de France.

Le *Recueil et abrégé de certaines choses concernans le gouvernement des pays de Dauphiné et Savoye* se présente comme un document au parcours mystérieux dont il est difficile de saisir l'usage qu'ont pu en faire ses contemporains. Il se distingue par la richesse des savoirs qu'il rassemble et qu'il ordonne pour le service du nouveau gouverneur, François de Lorraine. Il défend également l'occupation de la Savoie en l'intégrant à l'espace dauphinois, permettant ainsi le renforcement de la maîtrise, par le roi de France, de l'espace liminal que sont les Alpes en l'enrôlant à son service dans le fracas des guerres d'Italie. L'ensemble apparaît lui-même comme un territoire-forteresse : à la fois verrou protégeant le cœur du royaume de France et porte d'entrée facilitant la traversée des Alpes. Au gouverneur de mettre en pratique, de créer les conditions de l'avènement de cette vision, tâche que l'auteur, probablement Jean d'Avançon, se propose d'accompagner.

Au fil des récits, des descriptions, des illustrations, un territoire se construit. En le nommant, en le délimitant et en facilitant son appropriation, le *Recueil et abrégé* distingue et fait exister le Dauphiné-Savoie aux yeux de

¹⁰⁸ *Ibid.*, fol. 34-35.

¹⁰⁹ *Ibid.*, fol. 29-30, 27-28 et 39.

¹¹⁰ *Ibid.*, fol. 16 et 39.

¹¹¹ Pour en savoir plus sur ce personnage central du dispositif français dans les Alpes pendant les guerres d'Italie, voir J. Guinand, « Des gens de cervelle et de service » : les capitaines italiens au service du roi de France au Piémont (1551-1559), *Histoire, économie société*, 2021, vol. 40, n° 4, p. 46-66.

¹¹² M. Du Bellay et G. Du Bellay, *Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay*, Paris, 1919, t. 4, p. 99-100.

François de Lorraine et, par ce truchement, de la monarchie française. Celui-ci ne se définit pas par un sentiment d'appartenance partagé (de fait, le peuple est quasiment absent du manuscrit), mais plutôt par sa singularité et par sa fonction : il existe en tant que pièce maîtresse dont les Valois peuvent disposer au service de leur politique italienne. Cependant, ce discours et son analyse trouvent une limite dans l'impossibilité de pouvoir affirmer que François de Lorraine ait bien eu un jour le manuscrit entre ses mains. Le Dauphiné-Savoie tel que présenté dans le *Recueil et abrégé* reste fondamentalement une projection, un territoire de plume.

Le traité du Cateau-Cambrésis de 1559 met fin aux guerres d'Italie et à ce projet. En organisant la restitution des États de Savoie à Emmanuel-Philibert, le fils de Charles III ¹¹³, il clôt l'expérience du Dauphiné-Savoie après 23 ans d'occupation et 12 ans seulement après la rédaction du *Recueil et abrégé*. Ce n'est cependant pas la fin des tentatives françaises de contrôler tout ou partie des États du duc et les occupations se succèdent dans les siècles suivants jusqu'à l'annexion définitive de la Savoie à la France en 1860. Quelques années plus tard, en 1941, l'idée d'une grande province de Savoie-Dauphiné réapparaît dans le cadre d'une commission en charge du redécoupage territorial lancée par le régime de Vichy et dirigée par un historien spécialiste des guerres d'Italie, Lucien Romier ¹¹⁴. Si le projet n'aboutit pas, il nous permet de soulever la question de la persistance au fil des siècles de l'enjeu, pour le pouvoir français, de disposer d'une grande et puissante province alpine.

¹¹³ B. Haan, *op. cit.*

¹¹⁴ O. Grenouilleau, *Nos petites patries : identités régionales et État central, en France, des origines à nos jours*, Paris, 2019, p. 212-213.

Édition du texte du
Recueil et abrégé

Règles de transcription

Le but de cette transcription est de rendre le texte plus compréhensible tout en le respectant au maximum. Les principes retenus sont repris ici :

- La structure des pages et des lignes n'a pas été respectée par souci de clarté de lecture. En revanche, le début de chaque feuillet est indiqué en gras entre crochets.
- Les titres des pages ont été mis en gras lorsqu'ils apparaissent également dans la table des matières.
- Les mots ont été transcrits comme le scripteur les a écrits. Il existe néanmoins des exceptions :
 - Les lettres i/j et u/v ont été rétablies dans la forme moderne (sauf dans les inscriptions).
 - Les majuscules et la ponctuation ont été rétablies selon les normes actuelles.
 - Les cédilles ainsi que les apostrophes ont été ajoutées selon l'usage actuel.
 - Les abréviations ont été développées.
 - Les accents ont été rétablis dans les syllabes finales seulement, exception faite du « e » accent grave et du « e » accent aigu lorsqu'il est suivi d'un « z ».
 - Les mots agglutinés ont été séparés à l'exception des noms propres qui sont maintenus tels quels dans la transcription. L'orthographe retenue pour l'analyse est précisée dans l'index des noms de lieux.
- Les nombres ont été retranscrits tels qu'ils sont dans le texte (ainsi, un chiffre romain reste un chiffre romain).
- Les inscriptions ont été reprises telles quelles, dans la mesure des possibilités informatiques.

Les notes de bas de page consacrées à des points de vocabulaire s'appuient, sauf mention contraire, sur le dictionnaire d'Edmond Huguet (E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, Paris, 2004) et sur le Gaffiot pour le vocabulaire issu du latin.

Recueil et abrégé de certaines
choses concernans le gouvernement
des pays de Dauphiné et Savoye

Table du present livre ¹

Espitre [dedicatoryre ²] à Monseigneur Monseigneur le duc d'Aulmalle, per de France, gouverneur et lieutenant general pour le roy en Daulphiné et Savoye, folio 2

De l'origine des Daulphinois et Savoysiens, folio 4

Du transport dudit pays de Daulphiné, folio 6

De l'estat du gouverneur dudit Daulphiné et Savoye, auctoritéz et facultés d'icelluy, folio 8

Le nom des gouverneurs dudit Daulphiné, folio 9

Forme et pourtraict de sceaulx du gouvernement dudit Daulphiné, folio 11

Reduction dudit pays de Savoye au roy notre sieur, folio item³

Figure de la carte desdits pays de Daulphiné et Savoye, folio 14

Chapitre et description de ladite carte, des passaiges plus principaulx pour invahir et entrer esdits pays, folio 15

Figure de la ville de Grenoble, folio 21

Chapitre de ladite ville, folio 22

Figure de la ville d'Ambrun, folio 24

Chapitre de ladite ville, folio 25

Figure de la ville de Briançon, folio 27

Chapitre de ladite ville, folio 28

Figure du chasteau d'Exilles et forteresse d'icelluy, folio 29

Chapitre dudit Exilles, folio 30

Figure de Chasteau Daulphin, folio 32

Chapitre dudit chasteau, folio 33

Figure du chasteau de Vars, folio 34

Chapitre dudit chasteau, folio 35

Figure de la ville de Quirieu, folio 36

Chapitre de ladite ville, folio 37

Figure du chasteau et ville de Montmeillan en Savoye, folio 38

Chapitre de ladite ville et chasteau, folio 39

Figure du pas et chasteau de Briançon en Savoye, folio 41

¹ La table des matières n'est pas foliotée.

² Mot barré.

³ Le même folio que précédemment.

Chapitre dudit Pas de Briançon, folio 42

Figure du chasteau Saint Jaquemoz, folio 43

Chapitre dudit chasteau, folio 44

De l'estat et administration de la chouse publique dudit Daulphiné, folio 45

Chapitre de quelques chouses notables dudit pays de Daulphiné, folio 49

Fin



Fig. n° 4 : Armoiries de François de Lorraine⁴

⁴ Blason de la famille de Guise (BnF, ms. Fr. 25183, *Armorial ou Livre de armoies de la cronique du très crestien roy de France, François de Vallois, premier de ce nom et de ses très haultz nobles barons et libéraux chevalliers*, s. l., XVI^e siècle). On distingue notamment les armes de la maison de Lorraine brochant sur le tout ainsi que celles de la famille de Bar dans le huitième parti. Le lambel placé en chef fait référence au fait que François de Lorraine est issu par son père d'une branche cadette de la famille ducale de Lorraine. Le tout est entouré par le collier de l'ordre de Saint-Michel, dont François de Lorraine est chevalier, et surmonté d'une couronne ducale.

[fol. 1]

[fol. 2]

À Monseigneur Monseigneur⁵ le duc d'Aumale⁶, per de France, gouverneur et lieutenant general pour le roy en Daulphiné et Savoye.

Vous ayant, Monseigneur, la sacrée et tres cretienne magesté du roy, esleu et choisi pour l'amictié singuliere qu'il vous porte, tenir le lieu si prochain de sa personne en siens plus grandz affaires en façon que, pour la continuelle occupation que vous y avez heu, despuis son heureux advenement à la coronne, le temps ne vous a permys de pouvoir visiter les deux provinces esquelles vous avés esté, par le volloir de Dieu en la main du quel est le cueur du roy, institué et ordonné chef, protecteur, gouverneur et lieutenant general⁷, au grand bien et contentement des subjectz et republique desdites provinces, veoiant en vous, Monseigneur, la vertu, la force et bonté vous avoir conservé le nom et tiltre de prince, lequel longtemps auparavant vous auroit esté acquis et bien gardé par ceulx de votre tres illustre maison, l'antiquité de laquelle a esté et est tant bien ausis représentée par les anciennes et doctes escriptures de ceulx qui ont redigé par escript les memorables faictz d'icelle en sorte que si je ne volloy dire davantaige, ce seroit adjouster à la clarté du soleil la lumiere d'ung flambeau⁸.

Ce que m'en taisant volontairement et remettant tant seulement devant mes yeulx les grandz biens que Dieu et nature ont logéz en l'assemblée de voz vertuz, il me souffira vous dire, Monseigneur, que ceulx ne se treuvent seulement heureux qui vous ont pour chef et gouverneur mais encores se repute toute la France fortune, veoiant que sur vous se peust reposer l'assurance et tranquillité de sa chouse publique et en qui est la terreur et craincte des ennemyz d'icelle. Donc à bon droict, nous devons esperer de vous ce que les Romains ont raporté

⁵ Le choix a été fait ici de garder la majuscule à « Monseigneur » car, comme dans toute épître dédicatoire, l'auteur s'adresse directement à la personne qui reçoit l'ouvrage.

⁶ François de Lorraine (1520-1563), duc d'Aumale et héritier de la famille de Guise. Il participe assez jeune à plusieurs combats de la guerre d'Italie (Montmédy en 1542, Luxembourg en 1543). L'avènement du roi Henri II dont il est proche depuis leur jeunesse lui permet une ascension rapide. Il devient membre du Conseil privé du roi puis obtient en mai 1547 le poste de gouverneur et lieutenant général du Dauphiné et de la Savoie. De comte d'Aumale, il devient duc et pair de France en juillet 1547 (Éric Durot, *François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le Roi*, Paris, 2012).

⁷ Les lettres publiant cette décision sont datées du 14 mai 1547 (*Catalogue des actes de Henri II*, t. I, Paris, 1979, p. 64-65).

⁸ Parmi les historiens contemporains ayant écrit sur les Guises, Symphorien Champier propose la généalogie la plus prestigieuse en désignant comme ancêtre de la famille le frère de Godefroy de Bouillon mais aussi Charlemagne et le prince troyen Priam (É. Durot, *François de Lorraine (1520-1563), duc de Guise entre Dieu et le roi*, thèse de doctorat, université Paris-Sorbonne, Paris, 2011, p. 112-117).

de leurs Scipions, Pompées et Cesars dont votre naturelle hardiesse, par ses chevallereux faictz, a desja pourté tesmoinaige certain.

Lesquelles chouses, Monseigneur, jointes avec l'affectionné desir que j'ay vous faire humble service, m'ont incité vous presenter ce livre contenant en abbrege l'origine et commencement desdites provinces de Daulphiné et Savoye, la figure et description d'icelles, les passaiges plus principaulx et plus à craindre et par lesquelz pourroient estre invayes, les forteresses y estant, l'estat et pouvoir de messeigneurs les gouverneurs et quelques aultres chouses de peu de valleur, lesquelles neaulmoins [fol. 3] je vous supplie, Monseigneur, vouldoir recepvoir avec cette faveur et humanité que vous estes coustumier, accepter toute chouses, pour petites qu'elles soyent, quand elles vous sont de bon cueur offertes. Et ce faisant, Monseigneur, je prierey⁹ le Createur qui me rende par cy après plus cappable et souffisant à vous faire plus grand service et vous doint¹⁰ en tres bonne santé, longue et heureuse vie.

⁹ Mot abrégé dont la transcription ici n'est pas sure. Dans ce cas, on a préféré mettre en avant le sens du texte.

¹⁰ Ancienne troisième personne du singulier du subjonctif du verbe « donner ».

Ce qu'est contenu en ce livre

[fol. 4]

De l'origine des Daulphinois et Savoysiens, chapitre premier

Les Daulphinois et Savoysiens estoient anciennement appelléz Allobroges¹¹, d'Allobrox, seziesme roy de Gaules le quel, après la mort de Jasius Janigena, decedé sans hoirs¹² de son corps, fust esleu seziesme roy des Gaules pour ce qu'il estoit yssu de la lignée du grand Hercules de Lybie, dixiesme roy desdites Gaules et mary de Gallatea, fille de Jupiter celte, duquel Jupiter celte nous retenons le nom de la Gaule celte. Et feist habiter ledit Allobrox iceulx pais de Daulphiné et Savoye, dont par denomination le peuple qui premier y habita fust dict et nommé Allobroges. La dignité desquelz tesmoigne Tite Live en sa troysiesme decade où il dict, parlant du passage d'Aniball en Ytalie, les Allobroges n'estre inferieurs en force, vertue, richesse et extimation aucune aultre nation de la Gaule¹³. Aultant nous en tesmoigne Julle Caesar, en son premier livre des batailles de Gaule¹⁴. Et en tous les deux lieux, on veoit à l'œil descripte la situation desdits pays de Daulphiné et Savoye de laquelle sera cy après parlé plus outre.

Desquelz Allobrogez, après avoir esté longtemps soubz la dition¹⁵ des roys des Gaules et depuis soubz les roys de Bourgoigne qui furent en bon nombre depuis Goudebal qui premier commença à regner l'an quatre cens quarante neuf jusques à Bozo et Rodulphe par la mort desquels, decedéz sans hoirs masles, lesdits pays revindrent à l'Empire au temps de Henry de Bohesme¹⁶, pour lors empereur qui il commist des gouverneurs et administrateurs lesquelz

¹¹ Peuple gaulois dont la présence est attestée entre le Rhône, l'Isère et les Alpes (B. Rémy, *Les populations alpines et l'Empire romain, Nouvelle histoire du Dauphiné*, sous la dir. de R. Favier, Grenoble, 2007, p. 17-28). Sur l'utilisation des Allobroges à la Renaissance, voir notamment S. Gal, *Histoires verticales : les usages politiques et culturels de la montagne (XIV^e-XVIII^e siècles)*, Ceyzérieu, 2018, p. 358-362.

¹² Héritier.

¹³ « Près de là habitent les Allobroges, peuple qui, dès ce temps-là, valait largement les autres peuples gaulois par ses ressources et par sa renommée » (Tite-Live, *Histoire romaine*, t. XI, livre XXI, traduit par P. Jal, Paris, 1991, p. 37).

¹⁴ En réalité, le premier livre de la *Guerre des Gaules* ne fait qu'évoquer rapidement les Allobroges en rappelant leur soumission à Rome et c'est plutôt la valeur guerrière des Helvètes qui y est magnifiée (Jules César, *Guerre des Gaules*, livre I-IV, traduit par A. Balland, Paris, 2007, p. 2-45).

¹⁵ Domination ou autorité.

¹⁶ Goudebal désigne ici le roi des Burgondes Gondebaud, qui règne de 480 à 516. Bozo est Boson, roi de Bourgogne de 879 à 887, et Rodulphe est Rodolphe III, roi de Bourgogne de 993 à 1032. À sa mort, son royaume revient effectivement à l'Empire mais c'est alors l'empereur Conrad II (1024-1039) qui règne et non pas Henri de Bohême. Ce dernier est ici probablement confondu avec l'empereur Henri II, qui règne de 1014 à 1024 et prédécesseur de Conrad II, ou encore Henri III, empereur de 1039 à 1056.

soubz lui et ses successeurs ont regi et gouverné iceulx pays jusques à ce que les daulphins et princes de Savoye, desquels cy après sera faicte mention, en furent dominateurs, possesseurs et maistres.

Sur quoy on pourra entendre qu'il y a envyron cinq cens ans que Guigues Gras, conte de Graysivodan¹⁷, se treuve avoir esté premier qui auroit mis en lumiere et splendeur le nom et tiltre de daulphin. Le filz duquel pourta premier ledit nom et tiltre de daulphin de Viennoys et conte d'Albon¹⁸. Ausquelz pere et filz succederent Guigues¹⁹, second daulphin de Viennoys, Humbert premier [fol. 5] de ce nom et troysiesme daulphin qui deceda sans hoirs, survivant à lui sa sœur, contesse d'Aulvergne, tenant le lieu de quatriesme daulphin²⁰. Après elle, dame Beatrix sa fille a tenu le lieu de cinquiesme daulphin²¹. Laquelle, mariée au duc de Bourgoigne, heust de luy deux enfans masles : Octovien, duc de Bourgoigne et André qui fust daulphin de Viennoys²², qui heust à femme la fille du marquis de Montferrat et fust celluy qui fonda l'esglize Saint André en la ville de Grenoble²³, en laquelle est enterré au millieu du cuer. Après lequel son filz nommé Guigues²⁴ fust septiesme daulphin qui delaissa Jehan²⁵, son filz, huictiesme daulphin. Lequel Jehan pour n'avoir aulcuns enfans laissa le Daulphiné à sa sœur appelée Anne²⁶ laquelle espousa messire Humbert²⁷, baron de Coloigne et des terres de la Tour qui par ce moyen se treuve dixiesme daulphin, qui feict guerres bien grandes contre le duc de Bourgoigne pour raison de plusieurs fiefz et hommaiges que ledit daulphin pretendoyt au duché et conté de Bourgoigne. Après sa mort, son filz Jehan²⁸ herita ledit Daulphiné et heust à femme la fille du roy d'Ungrie²⁹. Lequel avoir esté quelques temps daulphin unziesme morut au pont de Sorgue lez Avignon en l'an mil trois cens dix neuf. Et fust son successeur et douziesme daulphin Guigues³⁰, son frere, homme hardy et chevallereux

¹⁷ Guigues II le Gras, comte d'Albon et de Grésivaudan de 1070 à 1079.

¹⁸ Guigues III, comte d'Albon et de Grésivaudan de 1079 à 1133.

¹⁹ Guigues IV, premier comte à porter le titre de dauphin, règne de 1133 à 1142.

²⁰ Ces deux personnages sont plus difficiles à identifier. Un frère de Guigues s'appelle Humbert et est évêque mais ne semble pas régner. Pour la comtesse d'Auvergne, il s'agit plutôt de la fille de Guigues IV, Marquise, mariée à Guillaume VII d'Auvergne.

²¹ Béatrice I^{re}, dauphine de Viennois de 1162 à 1193

²² Octovien doit probablement être identifié à Eudes III, duc de Bourgogne, fils de Béatrice I^{re} et de Hugues III de Bourgogne. André-Dauphin de Bourgogne est dauphin de Viennois de 1193 à 1237.

²³ L'actuelle collégiale Saint-André sur la place grenobloise du même nom.

²⁴ Guigues VII, dauphin de Viennois de 1237 à 1269.

²⁵ Jean I^{er}, dauphin de Viennois de 1269 à 1282.

²⁶ Anne de Viennois, sœur de Jean I^{er}, dauphin de Viennois, et épouse de Humbert de La Tour-du-Pin.

²⁷ Humbert de La-Tour-du-Pin, devenant Humbert I^{er}, dauphin de Viennois de 1282 à 1306.

²⁸ Jean II, dauphin de Viennois de 1306 à 1319.

²⁹ Béatrice, fille Charles Martel, roi de Hongrie, épouse Jean II en 1296.

³⁰ Guigues VIII, dauphin de Viennois de 1319 à 1333.

aux armes et de bonne entreprinse qui feict grandz mauulx aux contes de Savoye pour le recouvrement des fief et terres que luy occupoient lors lesdits contes. Et enfin fust blessé d'ung coup de traict audevant du chasteau de la Periere³¹, duquel coup il morut l'an mil trois cens trente troys et le vingt cinquiesme d'aoust. Après la mort duquel, pour n'avoir heu aulcuns enfans, son frere messire Humbert³² fust treziesme daulphin de Viennoys et conte d'Albon, en la personne duquel falllyt la droicte succession des Daulphins pour estre decedé sans enfans, excepté ung sien filz nommé André lequel morut en l'aage de deux ou troys ans dans ledit Grenoble, duquel le corps est inhumé aux Jacopins³³.

Lesquelz sus nommés daulphins puis l'an mil septante cinq jusques en l'an mil troys cens quarante neuf auquel temps messire Humbert, daulphin, feict le transport dudit pays à la coronne de France³⁴, ont pourté en leurs armoyries ung daulphin d'azur sur ung [fol. 6] champ d'or. Et acquirent par mariaiges, conquestes et aultrement plusieurs terres et seigneuries qui n'appertenoient au conte de Graysivodan, premier daulphin, comme le pays de Foussigny³⁵, la baronnie d'Aley³⁶ et plusieurs terres en la duché de Bourgoigne, la duché de Champsor, le marquisat de Cuzanne³⁷, la principauté de Briançon, l'Ambrunoys et Gappençoys, les barronies de Montalban et de Meullon. Ont tenuz et possédez lesdits pays et terres adjacentes en tiltre souverain jusques à ce que, par messire Humbert daulphin, ledit pays a esté remys entre les mains du roy de France. Je ne veulx obmectre que les Romains ont longtemps dominé ceste province laquelle fust myse à leur obeyssance et subjection par Fabius Maximus lequel pour cest effect acquist le tiltre d'Allobrox et fust nommé Fabi. Max. Allobrox³⁸. Ceste nation, depuis son origine, n'a receu aultre

³¹ Il ne reste aujourd'hui que des vestiges du château de La Perrière (C. Penon et E. Vin, *État des lieux patrimonial : Saint-Julien-de-Raz, Saint-Pierre-de-Chartreuse*, 2011, p. 13). La Perrière : Isère, arr. Grenoble, cant. Voiron, cne La Sure-en-Chartreuse.

³² Humbert II, dauphin de Viennois de 1333 à 1349.

³³ Le couvent des Jacobins, situé en dehors des murailles de la ville (voir le plan de Grenoble en 1590 présenté dans S. Gal, *Grenoble au temps de la Ligue : étude politique, sociale et religieuse d'une cité en crise (vers 1562-vers 1598)*, Grenoble, 2000, p. 574.

³⁴ L'auteur fait ici référence au Transport du Dauphiné à la France, c'est-à-dire la transmission en 1349 de la principauté au roi de France. Il revient plus longuement sur cet événement dans le chapitre suivant.

³⁵ Le Faucigny, baronnie correspondant à peu près à l'actuel arrondissement de Bonneville, en Haute-Savoie.

³⁶ Peut-être Les Allymes (Ain, arr. Belley, cant. et cne Ambérieu-en-Bugey), château construit par le dauphin Jean I^{er}.

³⁷ Cesana Torinese (Italie, Piémont).

³⁸ Les Allobroges sont soumis en 121 avant J.-C. lors de la bataille de Vindalium à l'occasion d'une série d'opérations menées par Rome contre les peuples celto-ligures qui menacent Marseille. Les légions romaines sont dirigées par Cnaeus Domitius Ahenobarbus et par Quintus Fabius Maximus. Ce dernier, après avoir achevé la conquête du territoire allobroge, prend le surnom d'*Allobrogicus* (A. Laronde, *L'époque romaine, Histoire du Dauphiné*, sous la dir. de B. Bligny, Toulouse, 1973, p. 59-60).

nouvelle collonie et n'a point esté habitée par estrangiers³⁹, chouse dont peu de nation en France aultre que cest icy *ce peut louéz. Et ne veulx aussi aumeretre que ledict nom de Daulphin auparavant que Guigues Gras l'eut prins en tiltre de dignité, c'estoit surnom de maison*⁴⁰.

Chapitre second sur le transport dudit pays de Daulphiné⁴¹

Messire Humbert, treziesme et dernier daulphin, se voyant hors d'espoir d'havoir hoirs de son corps et ayant en singuliere affection et amictié ses vassaulx et subjects dudit pays de Daulphiné et desirant les garder et entretenir en paix et seurté et pour ce faire ne saichant meilleur moyen que de faire transport et donnation du Daulphiné à la tres crestienne maison de France, en feict traicter par ambassadeurs et en fust faict traicté l'an mil troys cens quanrante troys, à l'aide de pape Clement sixiesme estant pour lors en Avignon, à la personne du Roy Philippes par telle maniere, condition que Jehan, son filz, aysné, duc de Normandie et d'Acquitaine pourteroit le nom et tiltre de daulphin, pareillement ses hoirs et successeurs premiers et aysnéz filz de France. Lesquelles chouses sortirent leur effect l'an mil troys cens quarante neuf en la ville de Lyon où ledit Jehan, duc de Normandie et d'Acquitaine vint pour cest effect et amena quant et luy son filz aysné Charles lequel despuis ledit transport faict se nomma daulphin de Viennoys.

[fol. 7] Et fust ledit transport consommé et arresté dans ladite ville de Lyon le seziesme du moys de jullet avec plusieurs grandes qualité entre lesquelles j'en diray les plus principales à ssavoir comme jà⁴² j'ay dict que les filz aysnéz de France pourteront le nom de daulphin et les armes de Daulphiné esquarterellées avec celle de France, que la monnoye dudit pays auroit cours par tout le royaume de France, les subjectz dudit pays ne seroient evoquéz et tiréz en justice pour causes civiles ou criminelles hors leur ressort, que ledit Charles, premier daulphin de la maison de France, et ses successeurs, roys, daulphins juroient l'entretienement et observation des libertéz et privilegeiges dudit pays et subjects d'icelluy, ce qu'il feict entre les mains de messire Jehan de Sichey⁴³, pour lors evesque de Grenoble. Ce qu'a esté despuis observé par les roys,

³⁹ L'affirmation est fortement contestable mais illustre la défense d'un particularisme très présente dans le milieu parlementaire dauphinois au début de l'époque moderne (R. Favier, De la principauté à la province : la perte des libertés dauphinoises (XVI^e-XVII^e siècle), *Dauphiné, France : de la principauté indépendante à la province (XII^e-XVIII^e siècles)*, sous la dir. de V. Chomel, Grenoble, 2000, p. 123-145.

⁴⁰ Ce passage en italique est écrit d'une autre main que le scripteur traditionnel.

⁴¹ Sur ce moment essentiel de l'histoire dauphinoise, voir notamment A. Lemonde, *Le temps des libertés en Dauphiné : l'intégration d'une principauté à la couronne de France (1349-1408)*, Grenoble, 2002, p. 22-46.

⁴² Déjà.

⁴³ Jean de Chissé, évêque de Grenoble de 1337 à 1350.

daulphins jusques au tres crestien roy Henry à present regnant, deuxiesme de ce nom, les grandes vertuz du quel attirent, induysent et contraignent ses subjects et vassaulx à se vouer et desdier du tout à luy comme au roy regnant par crainte de Dieu, bonté d'esprict et magnanimité de cueur et du quel l'on doibt sperer une foelicité d'aage et regne si oncques⁴⁴ elle fust attendue de roy mortel qui ayt dominé sur les hommes.

Et lequel par le moyen de monseigneur le duc d'Aumalle, gouverneur des provinces du Daulphiné et Savoye en l'an cinq cens quarante sept, la premiere année de son regne au moys de may, ayant entendu par le rapport de monseigneur le Chancellier le contenu des privilegeiges et libertéz dudit pays de Daulphiné, jura l'observation d'icelles entre les mains de messire Laurens Allemand, evesque de Grenoble, en l'assistance des deleguez des troys estatz dudit pays de Daulphiné où estoient plusieurs prelatz d'Esglize, beaulcoup dez gentilzhommes, ung grand nombre des consulz et eschevins des viles principales dudit pays de Daulphiné⁴⁵. Et revenant à notre propoz, bien tost après que messire Humbert, daulphin, heust fait la cession et transport du Daulphiné à la maison de France, il deslibera se faire homme d'Esglize et fust par le pape Clement sixiesme fait patriarche d'Alexandrie et après qu'il heust fait ung voyaige contre les infidelles, il deceda de ce monde et fust son corps mys en terre au couvent des Jacobins de Paris.

[fol. 8]

De l'estat du gouverneur de Daulphiné, pouvoirs et auctoritéz d'icelluy et comme celluy de Savoye en la personne de monseigneur le duc d'Aumalle a esté reglé à samblables facultéz, chapitre troysiesme

Entre les aultres pactions⁴⁶, convencions et promesses mises au transport du Daulphiné à la maison tres crestienne de France fust par ung commun accord desdits roy et daulphin arresté que audit pays seroit ordonné et estably ung gouverneur pour la tuition⁴⁷, seurté et garde des frontieres dudit pays⁴⁸. Et oultre ce pour par luy estre pourveu à la pluspart des offices dudit pays aux subjects d'icelluy et leur faire administrer justice. Et lequel gouverneur et ses successeurs en ont usé despuis et vient à entendre que l'estat du gouverneur

⁴⁴ Si jamais.

⁴⁵ La prestation de serment de François de Lorraine ne peut s'être tenue à Grenoble au moment indiqué car il n'y voyage pas avant 1548. Il est possible que l'évêque de Grenoble et quelques représentants dauphinois se soient déplacés à la cour du roi de France dès mai 1547 ou que l'auteur du *Recueil et abbrege* anticipe une prestation de serment à venir.

⁴⁶ Pactes, accords.

⁴⁷ De *tuitio, onis* : garde, conservation, défense.

estoit anciennement ung des plus grandz et honorables estatz qui heust peu estre donné aux personnaiges de illustres maisons et grandes vertuz. Et ont les Romains anciennement appellé les gouverneurs proconsulz commes representans à la province qui leur estoit commise⁴⁹ l'auctorité et povor du Senat de Rome comme on veoit encores aux gouverneurs des provinces de ce reaulme entre lesquels il n'y en y a point de plus grand d'honneur ou dignité, ne, pour parler au vray, de semblable, que celle du gouverneur du Daulphiné soubz le nom duquel sont nommées, principiées⁵⁰ et intitulées toutes lettres de chancellerie audit pays de Daulphiné. Et pour cest effect, il y a son chancelier, seaulx et conseil et sont les seaulx grevz aux armes dalphinales et l'inscription du tour, comme elle est cy dessoubz insculpée⁵¹.

Sont aussi tous arrests, lettres et commissions du parlement de Daulphiné expédiéz soubz le nom et tiltre dudit gouverneur lequel audit pays donne graces et remissions, offices de vibaylliz, visceneschaulx, juges royaulx et praesidiaux et leurs lieutenans particuliers, advocatz et procureurs du roy ausdits sieges praesidiaux comme aussi les offices des chastellains dudit pays qui sont recepveurs particuliers du domaine du roy, l'office de prevost des mareschaulx, notaires, huyssiers et sergens, les [fol. 9] offices des monnoyes, les cappitaneries des chasteaulx et places fortes et generalmente toutes aultres offices exceptéz celles du corps de la court et chambre des comptes.

À leurs nouveaulx advenementz, on leur fait des belles et honorables entrées⁵² où ilz donnent plusieurs maistrizes des maistres juréz. Et par dessus toutes ses auctoritéz, il a pleu au roy que monseigneur le duc d'Aumalle ait le pouvoir de donner les benefices audit pays qui sont à la momation⁵³ du roy⁵⁴.

⁴⁸ Les travaux d'Anne Lemonde permettent de nuancer cette affirmation : en réalité, l'accord prévoit le maintien du lieutenant en place, Henri de Villars (A. Lemonde, *op. cit.*, p. 68).

⁴⁹ Confiée.

⁵⁰ Principier peut signifier commencer ou rehausser mais également instruire au sens didactique du terme. Il est très probable que le premier sens soit le bon puisque l'auteur décrit ici l'importance du nom du gouverneur dans les actes officiels émis par la chancellerie de la province.

⁵¹ Ou insculptée, c'est-à-dire gravée.

⁵² Jean de Saint-Marcel d'Avançon, auteur probable du *Recueil et abbregé*, a été chargé par le parlement de Grenoble d'organiser l'entrée de François de Lorraine à Grenoble lors de son voyage de 1548 (R. Busquet, Étude sur Pierre Aréoud, médecin et littérateur de Grenoble (1490 ?-1571 ?), *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1906, 4^e série, t. 20, p. 369-449).

⁵³ Sic pour nomination.

⁵⁴ Cette disposition ne semble pas contraire à la coutume : dès l'installation du premier gouverneur, en 1361, celui-ci peut nommer ou destituer les officiers (A. Lemonde, *Le temps des libertés*, *op. cit.*, p. 79).

Les noms des gouverneurs du Dauphiné, chapitre quatriesme

Incontinent après que messire Charles, premier daulphin de Viennoys, heust prins possession du Dauphiné, il fust estably gouverneur messire Guilhaulme du Verge⁵⁵ en l'an mil troys cens cinquante deux, messire Raol de Luppe⁵⁶ l'an mil troys cens soixante [messire Jacques de Vienne l'an mil troys cens soixante⁵⁷] neuf, messire Charles de Bouville l'an mil troys cens septante deux, messire Angueran de Eydin⁵⁸ l'an mil troys cens quatre vingtz et cinq, messire Jacques de Montmaur mil troys centz quatre vingtz et unze, messire Geoffrey le Mengre dit Bossicaud⁵⁹ l'an mil troys centz quatre vingtz dix neuf, messire Guillaume de l'Hera⁶⁰ l'an mil quatre cens et sept, messire René Pot⁶¹ l'an mil quatre cens neuf, messire Henry de Sassenaigne gouverneur par provision l'an mil quatre cens et seze, messire Rodon de Joyeuse en l'an mil quatre cens et vingtz, messire Berauld conte daulphin d'Aulvergne l'an mil quatre cens vingtz quatre, messire Mathieu de Foyx conte de Comingens en l'an [fol. 10] mil quatre cens vingtz six, messire Roul de Gaucourt l'an mil quatre cens vingtz huict, messire Louys de Laval seigneur de Chastillon mil quatre cens quarante sept, messire Jehan conte de Comminges mil quatre cens soixante ung, messire Louys seigneur de Crussol en l'an mil quatre cens soixante troys, et en la mesme année messire Jehan d'Ailhon seigneur de Ludo⁶² fust gouverneur, messire Pallamedes Forbin⁶³ en l'an mil quatre cens quatre vingtz, monsire de Miolans⁶⁴ mil quatre cens quatre vingtz et deux, monsire le conte de Dunoys⁶⁵ en l'an mil quatre cens quatre vingtz et troys, monsire de Bresse qui despuis fust duc de Savoye⁶⁶ en l'an mil quatre cens quatre vingtz et quatre, messire Jehan de Foyx conte d'Estampes en l'an mil quatre cens quatre vingtz dix huict, messire Gastin de Foix⁶⁷ seigneur de Foix et d'Allebret l'an mil cinq cens et troys, messire Jehan de Poitiers⁶⁸ en l'an mil cinq cens et douze, messire

⁵⁵ Guillaume de Vergy.

⁵⁶ Raoul de Louppy. Ce dernier est en réalité le premier qui a le titre de gouverneur du Dauphiné (A. Lemonde, *op. cit.*, p. 68-69 et 77-82).

⁵⁷ Il y a un appel d'oubli en bas de page.

⁵⁸ Enguerrand d'Eudin.

⁵⁹ Geoffroy Le Meingre, dit Boucicaut. Très souvent absent, il est révoqué quelques années plus tard (A. Lemonde, *op. cit.*, p. 152-154).

⁶⁰ Guillaume de L'Aire.

⁶¹ Régnier Pot.

⁶² Jean Daillon, seigneur du Lude.

⁶³ Palamède de Forbin.

⁶⁴ Jacques de Miolans.

⁶⁵ François d'Orléans, comte de Dunois.

⁶⁶ Philippe de Bresse, dit Philippe sans Terre, duc de Savoie de 1496 à 1497.

⁶⁷ Gaston de Foix.

⁶⁸ Jean de Poitiers, père de Guillaume qui est en 1547 le lieutenant général du Dauphiné.

Louys de Longueville marquis de Rotellin⁶⁹ en l'an mil cinq cens quatorze, messire Artus Gouffier grand maistre de France en l'an mil cinq cens seze, messire Guillaume Gouffier admiral de France en l'an mil cinq cens dix neuf.

En l'an mil cinq cens vingt quatre fust commis par provision au gouvernement du Daulphiné messire Charles Allemand, seigneur de Laval en Daulphiné. Le marquis de Saluces, Michel Anthoine, fust gouverneur en l'an mil cinq cens vingt cinq. Et en l'an cinq cens vingt six, monseigneur François de Bourbon conte de Saint Pol⁷⁰. Et après luy, en l'an cinq cens quarante quatre, monsieur son fils jusques en l'an cinq cens quarante six, après lequel messire Guys de Maulgeron⁷¹ fust gouverneur jusques au trespas du feu roy Francoys premier de ce nom.

Et pour le heureux advenement à la coronne du roy Henry, à present regnant, à qui Dieu doint bonne vie pour longuement regner sur nous, monseigneur le duc d'Aumalle, messire Francoys de Lorraine, per de France, en a esté faict gouverneur au grand bien et soulaigement de la chouse publique daulphinoise. Et luy a le roy, par mesme moyen, donné l'estat du gouverneur de Savoye aux mesmes pouvoirs que celluy du Daulphiné, duquel pays de Savoye sera cy après dict ung mot. *Et au mesmes temps, messire Guillaume de Poitiers⁷², chevalier de l'ordre, conte d'Albon, sieur de Saint Vallier, a aussi esté par ledict seigneur roy estably et ordonné son lieutenant general esdits pays de Daulphiné et Savoie en l'absence dudit sieur d'Aumale⁷³.*

⁶⁹ Louis d'Orléans, duc de Longueville.

⁷⁰ François de Bourbon, comte de Saint-Pol, est aussi l'un des chefs de l'expédition de 1536 qui aboutit à la conquête des États du duc de Savoie.

⁷¹ Guy de Maugiron. Il occupe par la suite la fonction de lieutenant général après la mort de Guillaume de Poitiers.

⁷² Guillaume de Poitiers est le fils de Jean de Poitiers et le frère de Diane. Il est lieutenant général c'est-à-dire représentant du gouverneur dans la province. Il n'occupe toutefois que peu de temps sa charge puisqu'il meurt pendant l'été 1548 (É. Durot, *op. cit.*, p. 48-51).

⁷³ Ce passage en italique est écrit d'une autre main que le scripteur traditionnel.

[fol. 11]

**C'est la forme et pourtraict des sceaulx du
gouvernement du Dauphiné⁷⁴**



Fig n° 5 : Sceaux du gouvernement de Dauphiné

⁷⁴ Les inscriptions peuvent se traduire par « François de Lorraine, duc d'Aumale, pair de France, gouverneur et lieutenant général de Dauphiné » et « Sceau du gouvernement du Dauphiné ». Le blason est celui du Dauphiné. Il est à noter que la question du choix du nom à mettre sur le sceau apparaît dans la correspondance entre François de Lorraine et Jean d'Avançon (BnF, ms. Fr. 20542, fol. 19).

Du pays de Savoye et reduction d'icelluy à l'obeyssance du roy, chappitre cinquiesme

Après que le royaume de Bourgoigne fust fini et que parties des terres d'icelluy furent retournées à l'Empire, estant pour lors empereur Henry de Bohesme, et entre les autres terres, le pays de Maurienne revint audit Empire. Et lequel pays de Maurienne fust invahy et occupé par les Genevoys ayans pour ayde les marquiz de Suze, Saluces et prince de Piedmont, ce qui meust ledit empereur d'envoyer ung gouverneur celle part et y envoya ung chevallier nommé Berod⁷⁵, filz de messire Hugues, duc de Saxe, lequel il feict gouverneur de Viennoys, Maurienne et pays circonvoyens où il usa de telle execution qu'il deschassa en peu de temps les Genevoys lesquelz havoient commencé d'invahir ledit pais, le gaster et pilher durant le temps de Raol dernier, roy de Bourgoigne. Que depuis le temps qu'il fust reduict à l'obeyssance dudit empereur et après qu'il heust rendu icelluy pays de Maurienne en seurté des ennemys, il habita [fol. 12] ledit pays de Maurienne et y heust ung filz nommé Humbert⁷⁶. Et depuis morust ledit Berod et fust ledit Humbert mandé venir de vers l'empereur et en recompence des bons et agreables services que feu Berod, son pere, luy avoit faict, luy donna ledit pays de Maurienne en tiltre de conte qu'est le commencement et origine du conté de Savoye.

Et après ledit Humbert, conte de Maurienne, y heust deux contes à sçavoir Amé et Humbert qui se nommarent contes de Maurienne mais le quatriesme qui aussi se nomma Amé print tiltre de conte de Savoye et de son temps fust appelé Savoye et non auparavant⁷⁷. Et comme aucuns disent, ce fust pour ce que auparavant, durant le temps dudit Amé, les passaiges de ce pays là estoient grandement dangereux pour ung grand nombre de larrons, volleurs et gueyteurs de chemins qui y estoient qui en furent par ledit Amé chasséz et expulséz. Et par ainsi fust appellés ceste part saulve voye pour avoir esté myse ladite voye en saulveté et seurté des larrons⁷⁸. Et quelque temps après fust ce nom abregé et nommé Savoye [*ou bien et plus veritablement est nommée*

⁷⁵ Fondateur imaginaire de la maison de Savoie inventé au XIV^e par le chroniqueur Jean Cabaret qui rédige à la demande du nouveau duc Amédée VIII la première chronique aboutie de la maison de Savoie puis repris par ses successeurs aux XV^e et XVI^e siècles (D. Chaubet, Bérold de Saxe, un héros mythique fondateur de dynastie parmi d'autres, *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 1990, 7^e série, t. IV, p. 225-233).

⁷⁶ Humbert I^{er} aux Blanches-Mains, fondateur de la maison de Savoie.

⁷⁷ Amédée III, comte de Savoie de 1103 à 1148.

⁷⁸ Cette étymologie est très répandue au XVI^e siècle, par exemple chez Aymar Du Rivail. Pour fantaisiste qu'elle soit, elle témoigne de la difficulté de la circulation sur les routes de montagne. En réalité, le nom *Sapaudia* est attesté dès la fin de l'Antiquité (A. Gros, *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie*, Montmélian, 2004, p. 443). Cf. aussi A. Perret, Recherches sur les limites de la *Saboia* carolingienne, *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes*, 1967, vol. 9, p. 31-51.

*Savoie des monts Sabacées*⁷⁹]. Et ont esté lesdits contes de Savoie en nombre de quinze et jusques à ce qu'Amedieu feict eriger ledit pays en tiltre de duché⁸⁰ pour ce qu'en son temps auroit grandement esté amplifié de plusieurs terres et seigneuries par ses predecesseurs, par mariaiges et aultres tiltres. Cest Amedieu est celluy qui despuis fust faict pape et fust nommé pape Felix.

Après lequel les ducz de Savoie ont esté en nombre de neuf jusques à Charles⁸¹ qui dernier a possédé ledit pays de Savoie et lequel en a esté dessaysi en l'an cinq cens et trante six par le feu roy Francoys, ses lieutenans généraulx et ministres par plusieurs droictz et tiltres que ledit feu roy y pretendoit⁸², lesquels j'eusse volontiers mys icy n'estoit que j'en ay faict quelque traicté à part et separé du present auquel est pareillement contenu l'usurpation faicte par les ducz de Savoie de plusieurs terres appartenans au roy daulphin tant au pays de Savoie, Piedmont que marquisat de Saluces⁸³. Duquel marquisat de Saluces la pluspart des belles villes de Piedmont ont esté par les ducz de Savoie usurpéz et estant ledit marquisat comme il est du fief et hommaige du roy daulphin et contre lequel Jehan Louys et François, marquis de Saluces, ont commis crimes de rebellion, fellonnye et leze majesté en façon que ledit marquisat est confisqué au roy daulphin [fol. 13] et qu'il y a lieu de revercion de fief⁸⁴. Dont s'ensuyt que les villes que tient à present le duc de Savoie dudit marquisat comme sont Cony, Fossan et plusieurs aultres belles villes en Piedmont appartiennent au roy avec aussi bon tiltre que mille aultre ville qu'il ayt en son obeyssance en ce royaulme. Il viendra quelque foys à propoz d'en parler plus oultre qui m'en faict taire pour ceste heure, excepté que despuis l'an mil troys cens cinquante troys, le marquisat de Saluces est du fief et hommaige du Daulphiné par l'inféudation qui en fust faicte par monsire le daulphin à messire Thomas, marquis de Saluces, Federic [*sic*] son filz et Galeas son fraire.

⁷⁹ Ce passage en italique est écrit d'une autre main que le scribeur traditionnel. De plus, il a été ajouté après grâce à un appel d'oubli renvoyant au bas de la page.

⁸⁰ Le prince savoyard Amédée VIII obtient en 1416 l'érection du comté de Savoie en duché par l'empereur Sigismond (B. Demotz, *Un règne décisif, celui d'Amédée VIII, Histoire de la Savoie*, t. II, *La Savoie de l'an mil à la Réforme*, Rennes, 1984, p. 295-299). Cf. aussi, plus récemment : L. Perrillat, dir., *État et institutions : autour du 600^e anniversaire de l'érection du comté de Savoie en duché, actes du 46^e Congrès des sociétés savantes de Savoie (Saint-Jean-de-Maurienne, 1^{er}-2 octobre 2016)*, Saint-Jean-de-Maurienne, 2018 et C. Guilleré, L. Ripart et P. Vuillemin, dir., *La naissance du duché de Savoie (1416) : actes du colloque international de Chambéry (18, 19 et 20 février 2016)*, Chambéry, 2020.

⁸¹ Il s'agit de Charles III, duc de Savoie (1504-1553) vaincu en 1536 par François I^{er}.

⁸² François I^{er} estime qu'il a des droits hérités de sa mère, Louise de Savoie, sœur de Charles III. Je n'ai pas réussi à retrouver la trace de l'ouvrage défendant cette légitimité que l'auteur affirme avoir rédigé.

⁸³ Petit marquisat alpin objet d'une concurrence entre Français et Impériaux dans le cadre des guerres d'Italie et sur lequel François I^{er} s'apprête à affirmer son pouvoir (A. Pascal, *Il marchesato di Saluzzo e la riforma protestante durante il periodo della dominazione francese (1548-1588)*, Firenze, 1960, p. 1-4).

⁸⁴ C'est-à-dire que les fiefs retourneront au roi à la mort des détenteurs.

Description et carte des pays de Daulphiné et Savoye et passaiges plus principaulx pour invahir et entrer esdits pays, chappitre sixiesme

[fol. 14]

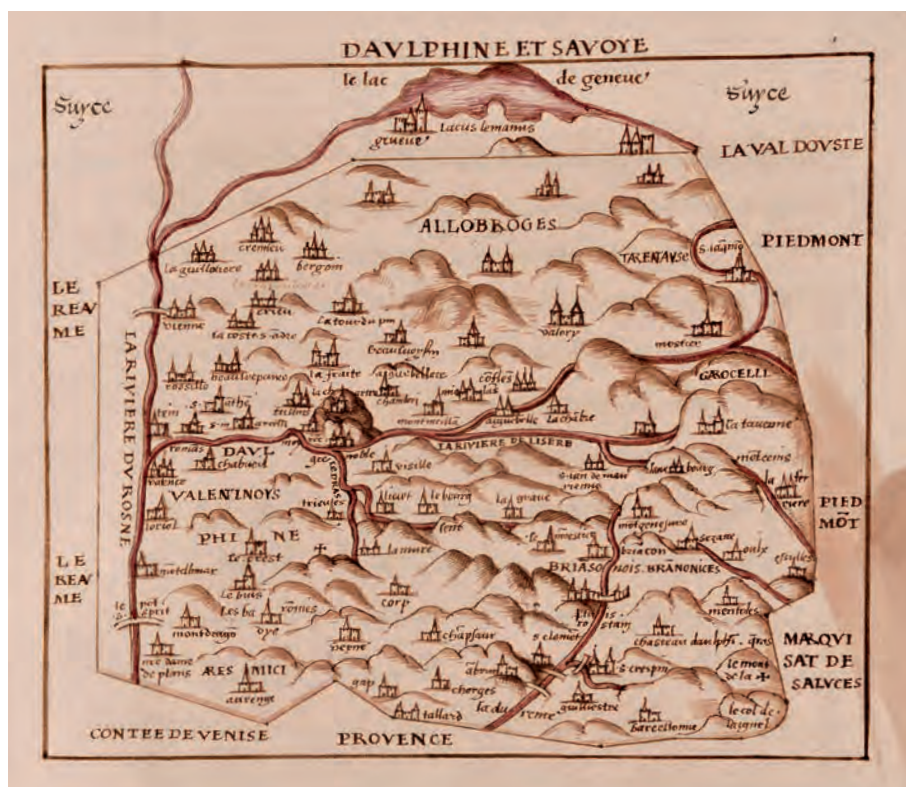


Fig. n° 6 : « Figure de la carte » du Dauphiné et de la Savoie

[fol. 15] Les pays de Daulphiné et Savoye jointtz ensemble sont situéz en celle partie de Gaule qui a esté appellée Narbonnoyse et confronté du cousté du levant⁸⁵ avec le Piedmont, le marquizat de Saluces et la Valdoust⁸⁶ ; du cousté de septentrion au lac de Genesve, ville de Genesve, Lozane, pays de Vaulx et par ainsi au pays de Suisse par bien petit intervalle ; du cousté du

⁸⁵ Le levant correspondant à l'est, le septentrion au nord, le midi au sud et le couchant à l'ouest (François de Dainville, *Le langage des géographes*, Paris, A. et J. Picard, 2002, p. 20 22).

⁸⁶ Le Val d'Aoste.

mydy avec le conté de Venyse⁸⁷ que tient le pape, la pays de Provence et conté de Nixe ; du cousté du couchant avec le pays de Bresse et avec la riviere de Rosne jusques à la cité d'Aurenge. Et y a encores quelques villes par della le Rosne dudit pays de Daulphiné et y en soloyt⁸⁸ havoir davantaige lesquelles sont de present du ressort du parlement de Tholoze⁸⁹. Et vient à entendre que les limites et frontieres qui sont du cousté du midy et couchant ne sont à craindre pour ce que sont pays soubz l'obeyssance du roy comme Lenguedoc et Provence entre lesquelz est encloz Avignon et le demeurant du cousté de Venize. Je m'arresteraux aultres plus à doubter et à craindre entre lesquelz l'ung des principaulx est celluy qui est du cousté de Bresse pour estre ledit pays de Bresse contigue et joignant à la Francheconté de Bourgoigne laquelle à present tient l'empereur et seroit à craindre que, laissant les ennemys le chamin de Bourg⁹⁰, il prinssent celluy de Seyssel et plusieurs aultres chemins venans de Bresse en Savoye, larges et spacieux, commodes à gens de cheval et de pied et à tout charroy d'artillerie et pourroyent estre secouruz de vivres lesdits ennemyz de la Francheconté et n'y a aulcune fortaresse en Savoye pour resister à ces chemins. Et fust quelque foys advisé de fortiffier une maison de chartreux appelée Pierrechastel⁹¹ mais pour estre le lieu petit et dominé d'une montaigne, cella cessa. Sur quoy seroit bien besoing de penser. Et du mesme pays de Bresse l'on peust venir en Daulphiné par Laignieu qui est la derniere ville de Bresse et n'y a que la riviere du Rosne entre le Daulphiné et Lanyeu et plusieurs portz comme celluy d'Allouettes⁹² et aultres venans droict à Cremyeu qu'est la cause que l'on a ordonné la fortiffication de Quirieu pour frontiere du Daulphiné aux venues de Bresse.

L'autre passaiage qui est grandement à considerer est celluy qui vient en Savoye du cousté de Genesve et de Lozane car si messires de Ligues⁹³ n'estoient en telle devotion envers le roy comme ilz sont de present et ses aliéz et confederéz,

⁸⁷ Le Comtat venaissin.

⁸⁸ Avoir coutume. Ici, on peut le comprendre dans un sens passé : certaines villes faisaient partie, selon la coutume, du ressort du Dauphiné avant d'être rattachées au parlement de Toulouse.

⁸⁹ Toulouse (Haute-Garonne). Ce n'est qu'après de longues négociations entre le parlement de Toulouse et celui de Grenoble pendant le règne d'Henri IV (1589-1610) que les deux institutions fixent le Rhône comme limite de leur ressort respectif (J.-B. Dubédat, *Histoire du parlement de Toulouse*, Paris, 1885, t. I, p. 657-658).

⁹⁰ Bourg-en-Bresse (Ain).

⁹¹ Les vestiges se trouvent sur la commune de Virignin (Ain, arr. et cant. Belley), dans l'Ain.

⁹² Aujourd'hui Loyettes (Ain, arr. Belley, cant. Lagnieu) près de Lyon.

⁹³ Les treize cantons suisses et leur union confédérale sont couramment désignés en français comme « les Ligues suisses des Hautes Allemagnes » ou plus simplement « les Ligues ». Depuis la paix de Fribourg de 1516 et le traité d'alliance défensive de 1521, les cantons suisses et le royaume de France se sont considérablement rapprochés. Mais la mention de ce chemin comme « grandement à considérer » témoigne d'une certaine méfiance de l'auteur face aux Suisses et à leur réputation de redoutables guerriers. Voir F. Walter, *Une histoire de la Suisse*, Neuchâtel, 2016, p. 59-60 et 107.

ceste venue est dangereuse [fol. 16] car les pays sont beaulx et spacieux sur ce cousté, cappables de conduyre artilherie, gens de cheval et de pied. Et pour y obvier⁹⁴ pour le temps advenir, seroit besoing fortiffier la ville de Romilli⁹⁵ en Savoye qui est à quatre lieues de Genesve et la ville d'Anixi qui n'en est loing que deux ou troys, appartenant à monsire de Nemours⁹⁶. Et laquelle ville d'Anixi fortiffiée serviroit à la venue de Vaulx et Valley que tiennent de present les Suysses, serviroit aussi à la descente du mont du Grand Saint Bernard par lequel l'on peust venir de la Valdouste au pays de Faulsigni appartenant audit seigneur de Nemours.

Le pays de Tarantaise, confronté à la Valdouste, ayant entre deux tant seulement la montaigne du Petit Saint Bernard et est ledit pays de Tarantaise difficile et austere pour la multitude de montaignes y estant qui le rendent estreict et serré. Et fust ledit pays mys et subjugué par force à l'obbeysance du roy par monseigneur de Saint Pol en l'an cinq cens trente six et au moys d'octobre⁹⁷. Et est le plus principal passage de ce pays là celluy qui vient de la Valdouste par ledit Petit Saint Bernard droict à la val Saint-Mauris par dessoubz le chasteau Saint Jaquemoz à Moustiers, capitale ville de Tarantaise. Et est ung passage grandement commun et qui a esté anciennement frequenté par les Romains comme il appert par plusieurs antiquitéz trouvées audit pays. Pour la tuhition de ceste frontiere, le roy a ordonné le chasteau Saint Jaquemoz estre fortiffié lequel aujourd'huy, par la diligence du sieur Francisque Bernardin de Vimerca⁹⁸, gentilhomme millanoys, est [aujourd'huy⁹⁹] l'une des plus belles

⁹⁴ Empêcher, éviter.

⁹⁵ Rumilly (Haute-Savoie, arr. Annecy). Le mot se termine dans le manuscrit original avec une sorte de « i » tréma.

⁹⁶ Annecy est la principale ville de l'apanage confié en 1514 au frère de Charles III, Philippe de Savoie, et augmenté en 1528 par le duché de Nemours (voir à ce propos le travail de L. Perrillat, *L'apanage de Genevois aux XVI^e et XVII^e siècles : pouvoirs, institutions, société*, Annecy, 2006).

⁹⁷ Cette chronologie est en décalage par rapport à celle de la conquête qui s'achève officiellement en mars 1536 avec la capitulation de Turin. Il s'agit probablement d'une référence à la résistance de François de Loctier en Tarentaise. Ce dernier mène depuis la Tarentaise une troupe qui reprend Conflans aux Français fin avril 1536, puis Chambéry. Cependant, ils finissent par reculer devant la puissance de l'armée commandée par François de Saint-Pol. Loctier parvient tout de même à rejoindre Charles III mais la Tarentaise est violemment réprimée (M.-A. Durandard, Notice historique sur M. de Loctier, général commandant la milice nationale de Tarentaise, lors de la guerre en 1536, en Savoie, *Congrès des sociétés savantes savoisiennes, tenu à Montmélian les 10 et 11 août 1885 : compte rendu de la VI^e session*, Chambéry, 1885, p. 153-177 ; R. Devos, La Savoie démantelée et occupée (1536-1559), *Histoire de la Savoie*, t. III, *La Savoie de la Réforme à la Révolution française*, Rennes, 1985, p. 23).

⁹⁸ Francisco Bernardino Vimercati est un capitaine et ingénieur lombard dont la position est centrale dans le dispositif de l'occupation française de la Savoie et du Piémont, notamment en charge des forteresses (J. Guinand, « Des gens de cervelle et de service » : les capitaines italiens au service du roi de France au Piémont (1551-1559), *Histoire, économie société*, 2021, vol. 40, n° 4, p. 46-66).

⁹⁹ Mot barré.

places qu'il est possible à veoir et qui rendra en seurté quatre journées de pays dans celluy de Savoye comme il se verra par le pourtraict qui sera cy après mys.

Despuis ledit pays de Tarantaise, jusques à celluy de Mauriane, il y a sept lieues grandes de montaignes divisant les pays de la Valdouste et de Piedmont de celluy de Savoye et par lesquelles montaignes on peust aysement descendre dans ledit pays de Savoye mesme de la val de Lemps en Piedmont¹⁰⁰ que tient le marquis de Muse, de present par le mont du Carré et de l'Aultrant¹⁰¹ en Mauriane, semblablement par la vallée de Exieu et par ses passages peuvent passer en temps d'esté gens de cheval et de pied, semblablement par ung aultre qui viendrait à Bessans appelé Tignes et par lequel passage [fol. 17] en l'an mil cinq cens trente huict et trente neuf¹⁰² les ennemys entreprirent de passer et transverser les montaignes qui sont entre Suze et la Mauriane et surprendre Exilles par darriere. Et lors me fust par le roy adressée une commission pour meubler de gens les passages entre le Daulphiné et Savoye ce que je feis alors, et ne furent les ennemyz plus oultre que dudit Bessans¹⁰³. L'aultre grand passage venant en Savoye est plus pratiqué de tous : c'est celluy du grand Montcenys¹⁰⁴ droict à Saint Jehan de Mauriane, la Chambre, Aiguebelle et Montmeillan, du quel lieu de Montmeilhan sera dict ung mot cy après. En son lieu, il y a encore quelques passages lesquelz, pour estre en lieux difficilles et où gens de cheval ne peuvent passer que à grande difficulté qui me faict n'en faire plus grand discours. Comme du mont Saint Claude, venant de la Francheconté, de la Tornette venant de Valdouste en Faussigni lesquelz pour estre ainsi difficilles ne peuvent estre passéz qu'ung moys ou deux de l'année et par ainsi sont de peu de consequence et d'importance lesquelz j'ay laysséz pour revenir à ceulx du Daulphiné.

Frontiere et passages du pays de Daulphiné, chappitre septiesme

Le pays de Daulphiné, comme l'on peust veoir par la carte, limite celluy de Savoye, Piedmont, marquisat de Saluces, Terre Neusve, conté de Venize et Provence et du cousté de la riviere du Rosne Lyonnois, Vivaroys et Lenguedoc.

¹⁰⁰ Probablement les actuelles vallées de Lanzo dans le Piémont italien.

¹⁰¹ Le col de L'Autaret en Maurienne, au-dessus de Bessans.

¹⁰² Probablement plutôt en 1538 puisque la signature du traité de Nice en juin 1538 aboutit à une trêve durable dans la région.

¹⁰³ La mission correspond assez bien à celle donnée par François I^{er} à Jean d'Avançon lorsqu'il le nomme en 1542 « lieutenant aux montaignes » (ADI, B2911, fol. 2, « commission du roy, notre seigneur, adressant à messire Jehan de St-Marcel, conseiller de la court, par laquelle il le fait son lieutenant aux montaignes », 23 septembre 1542). Cela renforce la théorie que celui-ci ait été l'auteur du *Recueil et abbrege* (cf. introduction).

¹⁰⁴ Le Mont-Cenis est le passage principal pour aller de Lyon à Turin, notamment pour les voyageurs civils (voir É. Bourdon, *Le voyage et la découverte des Alpes : histoire de la construction d'un savoir (1492-1713)*, Paris, 2011, p. 75-79).

L'on peust entrer dans ledit pays de Daulphiné du cousté de Savoye par le grand chamin venant de Chambery à Grenoble par la vallée de Graysivodan et par la mesme vallée l'on peust venir de Montmeilhan à Grenoble. Et de ce cousté là les derniers lieux du Daulphiné sont la Buxiere, Bellecombe, et Avallon et les premieres de Savoye Montmeillan, les Marches et les Mollettes. L'on peust aussi venir de Savoye en Daulphiné par la conté d'Entremontz au pont de Beaulvoysin et par Saint Genys d'Ouste, le Rosne entre deux. Et par tous ces passaiges peuvent passer gens de pied et de cheval et conduyre artillerie. Et par les passaiges venans de Bresse en Daulphiné transversant la riviere du Rosne droict à Cremyeu et à Quirieu gens de cheval et à pied et à charroys d'artillerie peuvent aysement passer. Confronté aussi, ledit pays de Daulphiné, à celluy de Savoye tout le long des montaignes du Bourg d'Oysens jusques à Briançon.

[fol. 18] Et entre Grenoble et Briançon y a deux ou troys passaiges pour entrer en Daulphiné commodes à gens de pied et à gens de cheval mais difficiles à conduire artillerie comme la montaigne de Lolle et celle de Gallibier à troys lieues pres de Briançon. Et par della Briançon, on entre de la Mauriane en Daulphiné à une vallée pres du pied de Montgenesvre appelé la val des Pretz et semblablement en Bardomanche¹⁰⁵ où il y a ung chasteau anciennement construit pour la fortaresse de ceste frontiere. Jointct aussi ledit pais de Daulphiné celluy de Piedmont par della le chasteau d'Exilles une grande lieue à ung villaige nommé Chaulmons qui est le dernier de Daulphiné et la premiere ville de Piedmont : à une lieue pres, c'est Suze. Et ledit Chaulmons à ung lieu appelé la Tour de Jallaces. Le marquis de Goast¹⁰⁶, en l'an mil cinq cent¹⁰⁷ trente huict feict dresser le fort qu'on appella le Pas de Suze lequel fust par le roy qui est à present forcé et furent par luy mys en fuicte les lansquenetz et Spaignolz y estans et reprinses toutes les fortaresses, chasteaulx et villes lesquelles le dict marquis de Goast avoit occupées quelque temps auparavant sur nous. Et est ce passaige asseuré pour ce que le chasteau d'Exilles est situé sur icelluy pour la garde et tuihition de ceste frontiere duquel chasteau d'Exilles sera dict ung mot cy après. Et auquel chasteau d'Exilles, outre le grand chamin de Suze qui est le plus commun et ordinaire pour aller en Ytallie, l'on peust venir audit Exilles par Jallions¹⁰⁸ qui est un villaige appertanant à certains gentilzhommes piedmontoys dudit Suze.

Laissant ledit chamin d'Exilles, on peust entrer en Daulphiné par deux lieux, à ssavoir par le col de la Fenestre¹⁰⁹ et par le col d'Orgueil, lieux accessibles

¹⁰⁵ Bardonnèche ou Bardonecchia (Piémont).

¹⁰⁶ Alphonse d'Avalos (1502-1546), marquis del Vasto, est l'un des chefs des Impériaux en Italie.

¹⁰⁷ Abrégé en « V^c » dans l'original.

¹⁰⁸ Jaillons ou Giaglione (Piémont).

¹⁰⁹ Col de Finestre.

et faciles à gens de cheval et de pied mais impossibles à conduyre artillerie. On vient aussi sur ceste mesme frontiere dans le pays de Daulphiné au partir d'Avelhane¹¹⁰ ou de Jevan en Piedmont¹¹¹ par la montaigne appelée le col de la Rousse, laquelle est difficile et fascheuse si est qu'il y a passage ouvert à gens de cheval et de pied mais du tout impossible pour l'artillerie. On vient aussi par le grand chamin ordinaire de Pignerol passant par la Perouse à la montaigne de Sertoire, Sezane et Montgenesvre droict à Briançon. Et ce chamin est tel qu'on y peust conduyre artillerie et, par consequent, gens de cheval et de pied y passent en tous temps. Et tirant plus oultre suyvnt le cousté de Piedmont, l'on peust entrer dans le Daulphiné par le col de la Croix au Chasteau Queras et par le marquisat de Saluces à Chasteau Daulphin et col de Laignel¹¹². Et par tous les deux passages, on vient à Guilhestre, lieux cappables pour passer gens de cheval et de pied et en certain temps de l'an l'artillerie. Et fault noter que les Imperiaux [fol. 19] tiennent en Piedmont ung villaige nommé Barges duquel l'on peust venir à Chasteau Daulphin par une montaigne appelée Gerbe par laquelle l'on peust venir à pied et à cheval pour venir audit Chasteau Daulphin. Semblablement par ung col appelé le col Paillet¹¹³ mais par tous ces deux derniers passages ne se peust conduyre artillerie et ne peust estre menée l'artillerie audit Chasteau Daulphin que par la vallée venant du cousté du marquisat de Saluces. Il y a aussi une montaigne appelée Briansolles et une aultre appelée le col de Bellins¹¹⁴ par lesquelles l'on peust venir du cousté d'Albe audit Chasteau Daulphin, du cousté d'Assey¹¹⁵ mais ce sont deux passages où difficillement se peust conduyre artillerie. Toutesfoys, je n'estime point les speritz des hommes qui vivent presentement moindre que ceulx qu'estoient du temps d'Anibal pour rendre les montaignes difficiles faciles et accessibles¹¹⁶.

Il reste à veoir ceulx qui sont du cousté de Terre Neusve et Barcelonne¹¹⁷ qui fust reduict à l'obeyssance du roy, fust uny au gouvernement de Daulphiné et furent les hommaiges et fidelités pretées au roy comme roy daulphin et là establyz et ordonnéz officiers tant pour l'administration de la justice que pour la police du pays comme il appert dans la chambre des comptes de ce

¹¹⁰ Veillane ou Avigliana (Piémont).

¹¹¹ Javenne ou Giaveno (Piémont).

¹¹² Col Agnel.

¹¹³ Peut-être le col Parpillon.

¹¹⁴ Col de Bellino.

¹¹⁵ Accueil ou Accoglio (Piémont).

¹¹⁶ Depuis l'Antiquité, le général carthaginois ayant traversé les Alpes en 218 avant Jésus-Christ représente un idéal guerrier et héroïque. Cette aura est réactivée au XVI^e siècle dans l'imaginaire entourant le roi de France à l'instar d'Henri II se faisant dessiner une armure et un bouclier représentant la victoire du Carthaginois à la bataille de Cannes (P. Vlad, Hannibal, archétype de l'imaginaire héroïque, *Hannibal et les Alpes : une traversée, un mythe*, sous la dir. de L. Dalainé et J.-P. Jospin, Gollion, 2011, p. 122).

¹¹⁷ Barcelonnette (Alpes-de-Haute-Provence).

pays¹¹⁸. Mais depuis certain temps en ça, ceulx de Provence, par surprise et aultrement pour avoir mal informé le feu roy François, ilz ont mys au gouvernement de Provence et ressort d'icelluy. Mais la grace Dieu, les chouses sont en termes pour le remectre au gouvernement du Daulphiné, comme ilz estoyent auparavant si tel est le volloir du roy que sera grandement proffitable à la chouse publique daulphinoise soyt pour le passaige de gens de guerre, assiete de garnysons que aultres charges ordinaires et extraordinaires car plus est grande l'estendue du gouvernement du Daulphiné [moiens est le peuple chargé pour la commune ayde qu'ils font l'ung à l'autre¹¹⁹]. Dans lequel l'on peust entrer de Terre Neusve et de la val de Montz par le col et montaigne de Vars, auquel lieu de Vars y a ung chasteau appartenant à l'arcevesque d'Ambrun dont cy après sera parlé, et venir à Guilhestre. Et là aupres, par une vallée appellée la vallée d'Escroz, à ung petit villaige nommé Rysons¹²⁰, à troys lieues d'Ambrun et, par ung lieu appelé val Belle, à ung villaige nommé Saint André à une lieue dudit Ambrun. Et lesquelz troys passaiges ne peuvent estre deffenduz fors par la ville d'Ambrun si elle estoyt fortifiée et paraillement le Pas du Lozet¹²¹ qui est au Gappençoys. Et sur ceste frontiere de Barcellonne, il n'y a aultres fortaresses que celles [fol. 20] que dessus, à ssavoir ladite ville d'Ambrun et les chasteaulx de Vars et des Huerres¹²² appartenans à l'arcevesque dudit Ambrun.

¹¹⁸ Le bailliage de Barcelonnette est rattaché au Dauphiné en 1537 après la conquête française (*Catalogue des actes de François I^{er}*, t. 3, Paris, 1889, t. 3, n° 9518, p. 435). Quelques années plus tard, en 1542, il semble être rattaché à la Provence (*Catalogue des actes de François I^{er}*, t. 3, Paris, 1905, n° 33006, p. 712) sans que l'on sache vraiment les raisons de ce changement.

¹¹⁹ Appel d'oubli en bas de page.

¹²⁰ Risoul (Hautes-Alpes, arr. Briançon, cant. Guillestre).

¹²¹ Peut-être Lazer, près de Gap (Hautes-Alpes, arr. Gap, cant. Laragne-Montéglin).

¹²² Les Orres (Hautes-Alpes, arr. Gap, cant. Embrun).

empereurs comme il appert par plusieurs chartres et instrumentz anticques estans aux archifz de la maison de l'evesche de Grenoble dont pluspart sont sayelléz en sceau d'or.

Et fust icelle ville mise entre les mains des daulphins par Guigues le Gras dict le Vieilh et fust despuis tenue par ses successeurs daulphins jusques à Messire Humbert, daulphin, qui en feict le transport et du Dauphiné à la maison de France. Et lequel Messire Humbert, daulphin, constitua en ladite ville de Grenoble en l'année mil troys cens quarante ung conseil de sept docteurs, le quel conseil jugeoit en dernier ressort, et donna grandes auctoritéz audit conseil¹²⁵. Despuis le roy Louys unziesme, filz du roy Charles septiesme, le quel feict longue residence au pays de Dauphiné en l'annee mil quatre cens cinquante troys, changea le nom dudit conseil en tiltre de parlement avec semblables auctoritéz que celluy de Paris¹²⁶. En ladite ville de Grenoble est principalement la residence de messeigneurs les gouverneurs pour ce que c'est la capitale dudit pays de Dauphiné. Et pour cest effect, feu monseigneur de Saint Pol l'avoit faicte commencer à fortiffier. Et y furent ordonnéz les deniers des amendes, condempnations, loiz, obennes, droictz seignoriaulx et aultres parties casuelles tant pour fortiffier ladite ville que aultre frontiere et demeurant du pays de Dauphiné. Et y a esté faict en ladite ville ung tres beau commencement et qui cousté beaulcop. Et seroit merveilheusement grand dommaige si elle n'estoit parachevée pour ce qu'il y a infiniz lieux par lesquelz l'on peust sortir de ladite ville en façon que si ung malfaiteur havoit atempté¹²⁷ de faire quelque crime ou delict scandalieux qu'il le pourroit aysement executer et soy saulver par plusieurs lieux. Et mesmes [fol. 23] que ladite ville est sur la frontiere de Savoye.

Ce qu'est escript aux murailhes et sur les portes de ladite ville en lettres romaines et antiques est transcript cy dessoubz.

D.D.IMPP.CAES.CAIVS.AVREL.VA =

LERIVS.DIOCLETIANVS.P.PIN =

¹²⁵ Si une ébauche du Conseil delphinal a été bien créée par Humbert II en 1336-1337 puis de nouveau en 1340, c'est après le Transport que cette institution devient centrale dans l'administration du Dauphiné avant d'être remplacée par le parlement de Grenoble au milieu du XV^e siècle (A. Lemonde, *op. cit.* ; R. Favier, dir., *Le parlement de Dauphiné des origines à la Révolution*, Grenoble, 2001).

¹²⁶ Le passage de Louis XI en Dauphiné est un moment important de renforcement administratif dans la province (voir E. Pilot de Thorey, *Catalogue des actes du dauphin Louis devenu le roi de France Louis XI relatifs à l'administration du Dauphiné*, Grenoble, 1899-1911).

¹²⁷ Attenté.

VICTVS.AVGVSTVS.ETIMP.CAESAR
 MARCVS.AVREL.VALERIVS.MAXI =
 MIANVS.PIVS.FELIX.INVICTVS.
 AVGVSTVS.MVRIS.CVLARONEN =
 SIBVS.CVM.INTERIORIBVS.AEDI =
 FICIIS.PROVIDENTIA.SVA.INSTI =
 TVTIS.ATQVE.PERFECTIS.PORTAM
 VIENNENSEM.HERCVLEIAM.VO =
 CARL.IVSSERVNT.

Rescripture qu'est au portal de Portetreyne est une mesme chouse excepté que, au lieu de viennensem herculeiam, il y a ROMANAM IOVIAM ¹²⁸.

¹²⁸ Les deux inscriptions, aujourd'hui disparues, ont fait l'objet de plusieurs analyses (J.-J. Champollion-Figeac, *Antiquités de Grenoble ou histoire ancienne de cette ville d'après ses monuments*, Grenoble, 1807, p. 28-35 ; H. Müller, Les origines de Grenoble : sa formation depuis l'époque gauloise jusqu'au VII^e siècle, d'après les documents extraits de son sous-sol, *Revue de géographie alpine*, 1930, vol. 18, n° 3, p. 464 466). H. Müller en propose une traduction : « Nos maîtres, l'empereur César Gaius Aurelius Valerius Diocletianus, Père de la Patrie, Invincible Auguste et l'Empereur César Marcus Aurelius Valerius Maximianus, Pieux, Heureux, Invincible, Auguste, après l'achèvement des murs de Grenoble et des bâtiments intérieurs, élevés par leur prévoyance, ont donné à la porte Viennoise le nom de porte Herculae, à la porte Romaine le nom de porte Iovia ».

De la ville d'Ambrun, chappitre neufviesme

[fol. 24]

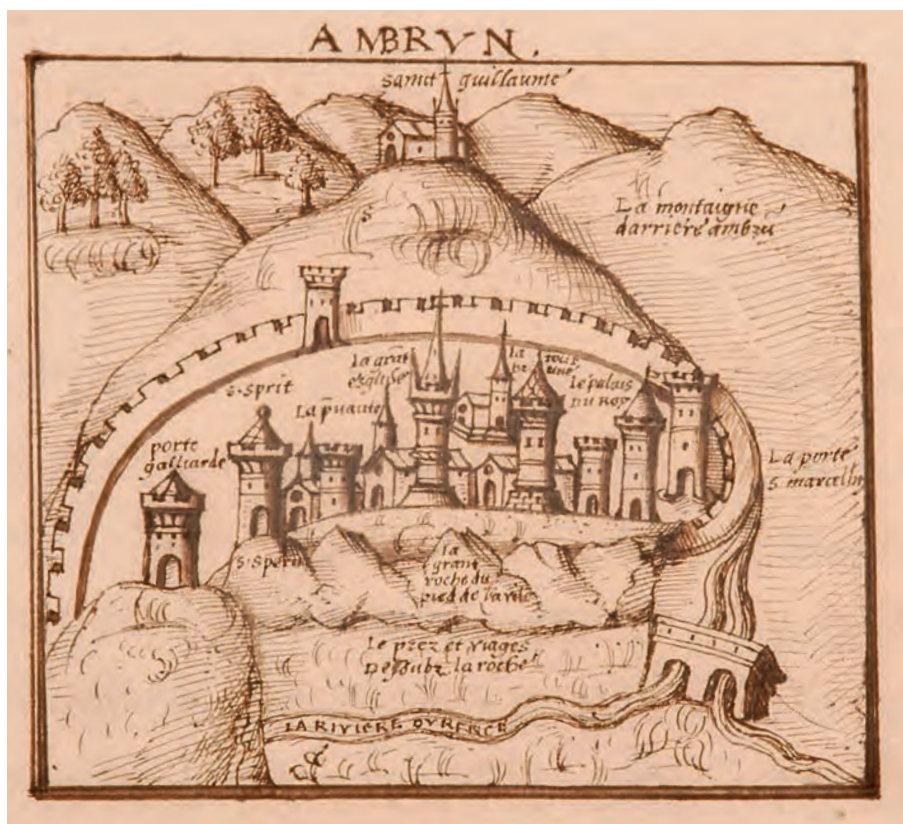


Fig. n° 8 : Embrun

[fol. 25] Les Ambrunoyz s'appellent Heubrodoncii ou Heubroduni. Ambrun est estimée la plus haulte cité que l'on saiche, tant pour les montaignes du Dauphiné où elle est que pour l'haulteur du roch sur le quel elle est fondée et assize, ayant archevesché soubz laquelle sont les eveschez de Digne, de Nice, de Glandeves, Senes et Vance. Partie du pays d'Ambrunoyz estoit anciennement de la contée de Falcoquier¹²⁹, le conte de Falcoquier maria une sienne fille au daulphin qui pour lors estoit et luy donna en mariaige tout ce qu'il havoit

¹²⁹ Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence).

de la riviere de Durance au Ambrunoys et Gappençoys et fust l'an mil deux cens et deux. Depuis l'an mil deux cens trente deux, messire André, daulphin, acquist tout ce qui restoyt du patrimoyne dudit conte de Falcoquier en pays de Gappençoys et Ambrunoys et furent les susdits acquistz confirméz au daulphin par l'empereur Frederic l'an mil deux cens quarante sept. Et donna ledit empereur au daulphin certains aultres droictz qu'il avoit ausdits pays d'Ambrunoys et Gappençoys. Et depuis ce temps, les daulphins en ont jouy paisiblement comme faict le roy presentement excepté de certaine partie des jurisdictions et justice que l'archevesque d'Ambrun a commune avec le roy. Ceste ville d'Ambrun est de consequence pour ce que elle est la plus voisine de Terre Neusve et seroit en grande seurte si elle estoit fortiffié ce qu'on avoit aultresfoys entrepris encore que l'on feict difficulté et doubte de la bien fortifier pour raison de quelque montaigne qui la domine et bat à cavallier. C'est chouse qui n'est de ma cougnoissance et dont je laisse juger aux gens de guerre et ingenieux. Et me souffict faire entendre l'importance du lieu qu'est la sseurté de quatre ou cinq journées du pays de Daulphiné car della jusques à Sisteron, premiere ville de Provence, n'a aulcune fortaresse ne ¹³⁰ pareillement jusques à Grenoble. J'ay cy dessus escript comme ladite ville d'Ambrun est tellement frontiere que, par cinq ou six passaiges, on y peust venir du pays de Terre Neusve et Barcelonne. Il y a en ladite ville d'Ambrun une riche esglize fondée à l'honneur de Nostre Dame pleine de beaulx reliquierez et de grande devotion. Et en ceste esglize, les roys de France et aultres grandz princes et seigneurs passantz les monts ont faict plusieurs biens.

¹³⁰ Ni.

[fol. 26]

De Briançon, chappitre dixiesme

[fol. 27]

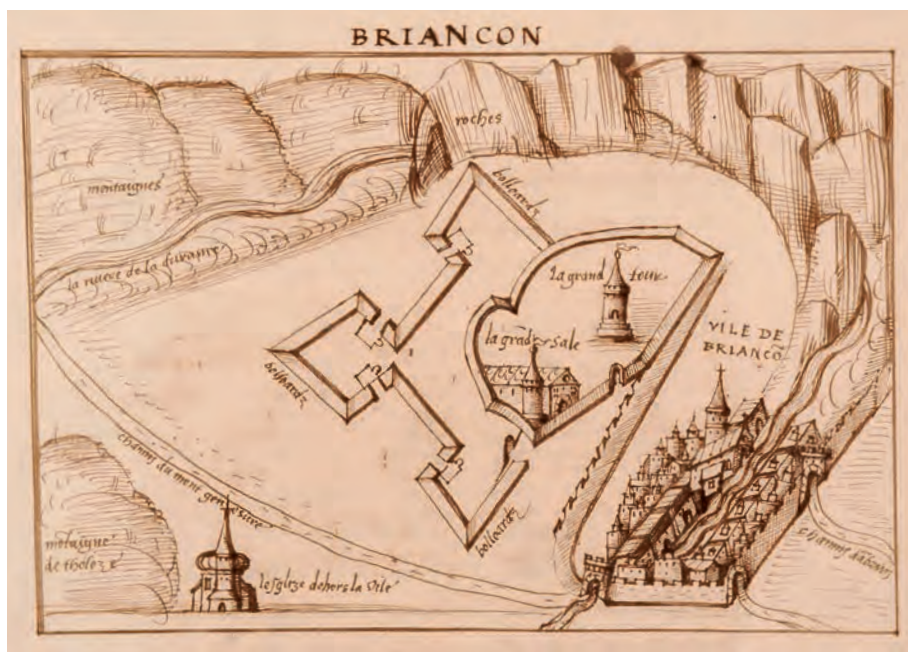


Fig. n° 9 : Briançon

[fol. 28] Ceulx de Briançon sont nomméz par les Anciens Brannonices ou Brigantes. Briançon est une petite ville assize pres du pied de Montgenesvre¹³¹, demye lieue, ayant ung chasteau au dessus la ville fort et de grande consequence pour estre sur la frontiere de Piedmont tant sur la venue d'Exilles que du cousté de Pignerol et aussi du cousté de Savoye. Et est si prochain dudit pays de Piedmont que le feu roy fust en volonté d'y faire ung arcenal pour tenir artilherie, munitions de de¹³² guerre comme bouletz, poudres, cordaiges pour evicter ung long charroy et grande despence et promptement¹³³ secourir ung

¹³¹ Ce passage est très utilisé par les troupes du roi de France car il permet de se rendre en Piémont sans passer par la Savoie (É. Bourdon, *op. cit.*, p. 85-86).

¹³² Répétition dans le texte.

¹³³ Le mot est sur un trou de la feuille mais on peut le deviner grâce au sens.

camp où siege en Piedmont ou aultrepart d'Itallye ; oultre que ledit lieu est de peu de despence à la fortiffier et de peu de garde pour ce que l'ung des coustéz de la ville est sur le roch couppé d'une merveilheuse haulteur et par ainsi de ce cousté inexpugnable et de l'autre ladite ville est sur ung roch facile à excarper¹³⁴ et estre coupé en façon que on en peust aisement faire une belle ville de guerre au jugement de ceulx qui le cougnoissent. Le chasteau est desja fort avancé à edifier et sont les deux bollvardz¹³⁵ beaulx.

Le pays de Briançonnoys est tout aux montaignes et n'y croyt aulcung vin. Le roy y prend tous les ans quatre mille ducatz, sans les grandz gabelles que ledit seigneur y reçoit. Semblablement, dans ladite ville de Briançon se tient au moys de septembre une fort belle foere frequentée de tous marchans estrangiers mesmes des Allemans, Ytaliens et Espaignolz. La manne y tumbent toutes les années sur certains arbres appelléz melzes et les mesmes arbres gettent la tourbentine que l'on appelle bifoïn, chouse singuliere à plusieurs chouses¹³⁶. Ledit pays de Briançonnoys à quinze lieues¹³⁷ de longueur jusques au Chasteau Daulphin et douze ou treze sur le chamin d'Ambrun. Les gens dudit pays sont fort obeyssans là où ilz sont employéz pour le service du roy et si treuve en temps de guerre force gens de service aux armes car estans voysins du Piedmont, ils sont continuellement aguerryz.

¹³⁴ Tailler une roche pour qu'elle soit plus escarpée.

¹³⁵ Terrasses avancées pouvant porter des canons (N. Faucherre, *Places fortes, bastion du pouvoir*, Paris, 1991, p. 12).

¹³⁶ Les mélèzes autour de Briançon produisent un suc que l'on appelle la manne et une résine donnant la térébenthine de Venise. La manne de Briançon fait partie des « merveilles du Dauphiné », phénomènes extraordinaires investis pour affirmer la particularité de l'espace dauphinois. Voir à ce propos S. Gal, *Histoires verticales : les usages politiques et culturels de la montagne (XIV^e-XVIII^e siècles)*, Ceyzérieu, 2018, p. 355-358.

¹³⁷ Une lieue correspond environ à une heure de marche, soit entre 3 et 4 kilomètres (*ibid.*, p. 238).

De Exilles, chappitre unzieme

[fol. 29]

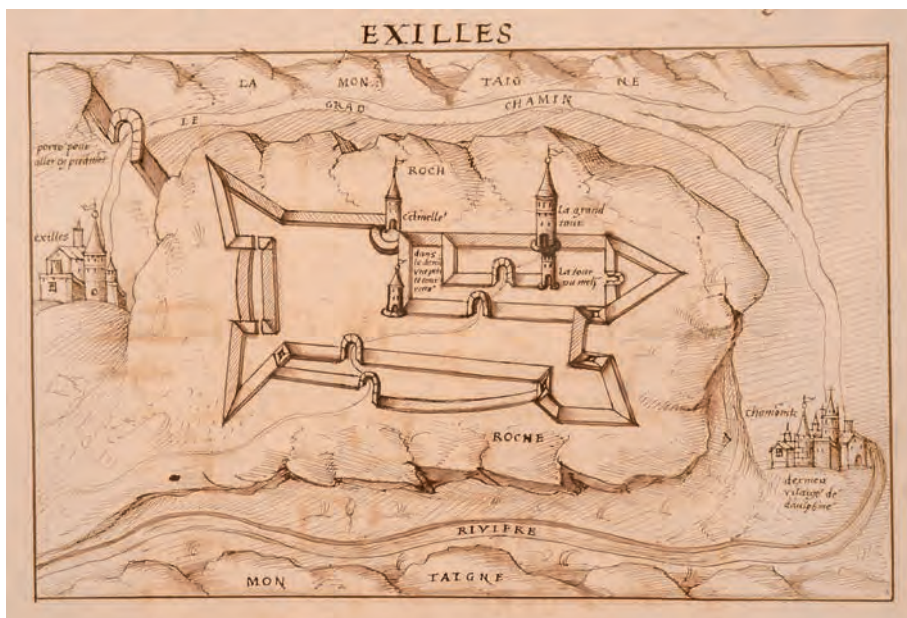


Fig. n° 10 : Exilles

[fol. 30] Exilles est en la maniere dessus portaicte : ung chasteau sur le grand chamin de Suze une lieue tant seulement dans le Daulphiné qui se termine par ung villaige nommé Chaulmons. Et chasteau est seule fortaresse pour la deffence de celle frontiere et à bonne cause car aucuns l'ont appellé Ocellum en Ocellus pour ce que c'est l'œil et dernier aspect de ceste province duquel l'on voyt l'Ytallye. Les aultres disent que c'est ung aultre villaige voysin dudit Exilles sur le chamin de Pignerol nommé Usseaulx. Soit l'ung ou l'aultre, Exilles est ung lieu de respect fort profitable pour le service du roy. Assis sur ung roch estant au milieu de deux montaignes desquelles toutesfoys il ne peust estre battu ny dominé pour la distance desdites montaignes qui sont loingtaynes plus que ne pourroit gecter une piece legiere d'artillerie, et là ne pourroient estre conduictes grosses pieces en façon que ledit chasteau ne crainct que la venue de Suze et celle du cousté d'Ours¹³⁸. Et de ce cousté, il en a esté

¹³⁸ Oulx (Italie, Piémont).

commencé et est fort avancée une platte forme sur la venue dudit Suze de laquelle l'on peust descouvrir une grande demye lieue par della et jusques au lieu où les Suysses faysoient leur reveuhe lors qu'ilz crudoyent prendre ledit Exilles et lors il fust tué grand nombre de Suysses de l'artillerie dudit chasteau qui en estoit pour lors fort bien meublé¹³⁹. Mais depuis François, monsieur marquis de Saluces et aultres lieutenans du Roy en Piedmont l'en ont desmeublé et ont fait conduyre ladite artillerie en certaines villes de Piedmont.

En ce chasteau d'Exilles l'on a commencé et fort avancé deux bollvardz avec leurs casemattes et parepetz, et est plus que necessaire qu'ilz soyent parfaictz. Il y a deux fors oultre la nouvelle creuhe¹⁴⁰ qui se y fait presentement et une grosse et bonne tour. Dans lesquelz fors on se pourroit retirer et tenir longuement encores que le premier fust expugné¹⁴¹ et prins. Il y a ung capitaine et ung nombre de mortes payes¹⁴² qui ont, oultre la garde dudit chasteau, charge de garder une porte qui descend des murailhes vieilhes par laquelle passent tous ceulx qui vont en Italie par le chemin d'Exilles et Suse¹⁴³. Auquel lieu de Suse qui est la fin du gouvernement de Daulphiné et commencement de Piedmont, je trouvoy un antique escripture mise aux murailhes d'ung vieil arch triumphal¹⁴⁴ qui m'a semblé n'estre impertinent de la mettre icy pour ce que Pline en son troysieme livre Vlesme chappitre en a fait mencion¹⁴⁵.

¹³⁹ Peut-être que l'auteur fait ici référence à l'été 1515 durant lequel les Suisses se postent à Saluces, dans le val Chisone et dans le val de Suse pour couper la route aux troupes du roi de France. François I^{er} parvient tout de même à franchir les Alpes et triomphe à Marignan (S. Gal, *op. cit.*, p. 229-230).

¹⁴⁰ Agrandissement, accroissement.

¹⁴¹ Conquis, vaincu.

¹⁴² Infanterie de place forte, selon Philippe Contamine, La première modernité : Louis XI, tensions et innovations, *Histoire militaire de la France*, t. 1, *Des origines à 1715*, sous la dir. de P. Contamine, Paris, 1992, p. 219.

¹⁴³ Cette muraille à laquelle fait référence l'auteur, esquissée sur le plan, se retrouve dans d'autres dessins de la vallée et de la forteresse (je remercie Stéphane Gal qui m'a indiqué l'existence d'un magnifique dessin d'Exilles qui confirme l'existence de cette fortification : Turin, Biblioteca Reale, Disegni II, 14).

¹⁴⁴ L'auteur confond ici deux monuments : l'inscription transcrite juste après ne correspond pas à celle de l'arc de Suse mais au trophée des Alpes, situé à La Turbie, à proximité de l'actuelle principauté de Monaco (J. Formigé, La dédicace du Trophée des Alpes (La Turbie), *Gallia*, 1955, vol. 13, n° 1, p. 101-102).

¹⁴⁵ Cette inscription est en effet reprise par Pline l'Ancien dans son *Histoire naturelle* où elle est correctement associée au trophée des Alpes. La transcription est cependant plus complète car elle ajoute les noms gravés sur le trophée des tribus soumises (Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, traduit par H. Zehnacker, Paris, 1998, p. 105-106).

[fol. 31]

IMP.CAES.D.F.AVG.PONT.MAX.
 IMPXIII.TRIB.POTESTATIS.S.
 P.Q.R.Q.EIVS.DVCTV.AVSPICIISQZ.
 GENTES.AL.P.OMNES.QVE.A.MARI.
 SVP.AD.INE.PERTINEBANT.SVB.
 IMP.PO.RO.SVNT.REDACTAE ¹⁴⁶

Se sont aussi trouvé en cavant les bollovardz certaynes medailles d'argent de telle figure.



Fig. n° 11 : Médailles romaines trouvées à Exilles

¹⁴⁶ « À l'empereur César Auguste, fils du Divin, grand pontife, imperator pour la XIV^e fois et revêtu de sa XVII^e puissance tribunicienne, le Sénat et le Peuple Romain, parce que sous son commandement et ses auspices tous les peuples alpins qui se trouvaient entre la Mer Supérieure et la Mer Inférieure ont été réduits au pouvoir du Peuple Romain » (traduction de J. Formigé, *art. cit.*).

De Chasteau Daulphin, chappitre douziesme

[fol. 32]

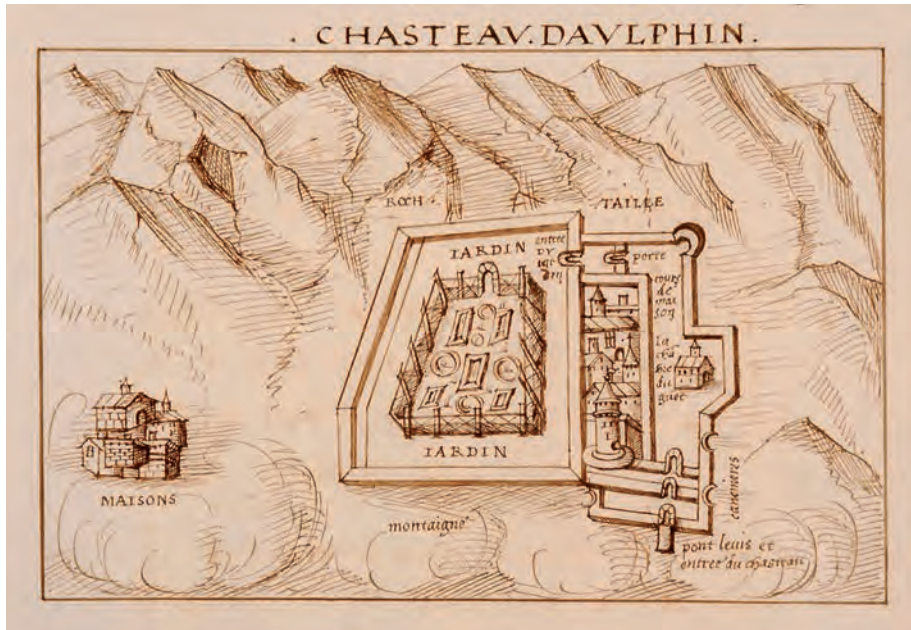


Fig. n° 12 : Château-Dauphin (Casteldelfino)

[fol. 33] Ce lieu appellé Chasteau Daulphin est situé en l'extremité du Daulphiné et faict frontiere au marquisat de Saluces, pays sterille mal fructiffiant de tous fruictz et fort bien accompaigné de rochz et montaignes et est par della la montaigne appellée le col de Laignel, l'une des plus fascheuses et forte montaigne que soyt en tout le Daulphiné. Le lieu le plus prochain dudit Chasteau Daulphin par della le Daulphiné, c'est Saint Pierre de Saluces. Ce chasteau peust faire grand service au roy car, estant fortiffié comme l'on avoit commencé, ceste frontiere est en seurté troys grandes journées mesmes sur les advenues d'Albe, Queras, Cogny et Fossan. Il y a audit chasteau capitayne et mortes payes. Et ne se treuve qui l'a faict ediffier, il est vraysemblable que s'estoient les daulphins du temps qu'ilz avoyent guerre au marquis de Saluces et mesmement car par deça ladite montaigne de laquelle il avoit construit et ediffié ung aultre chasteau asses fort nommé Chasteau Queras.

Du chasteau de Vars, chappitre treziesme

[fol. 34]

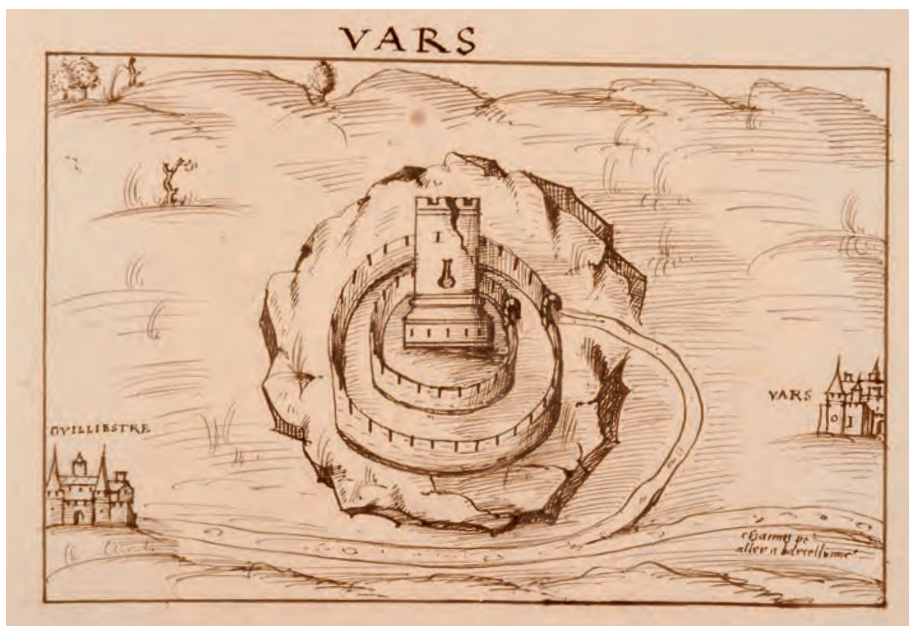


Fig. n° 13 : Vars

[fol. 35] Vars est ung petit chasteau appartenant à l'arcevesque d'Ambrun à present du tout en ruyne excepté quelques vieilles murailles. Et est sur la frontiere de Terre Neusve et a esté parle souvent de le faire rebastir et fortiffier mais l'arcevesque d'Ambrun¹⁴⁷ n'y veult entendre car il est bien raisonnable que ce soyt à ses despens puis qu'il en prent le revenu. Les subjectz aussi souhaicteroient qu'il fust du tout rasé pour doubte¹⁴⁸ de la garnyson qu'on y met en temps de guerre mais le service du roy requiert qu'il soyt reediffié et fortiffié pour la seurté de ceste frontiere pour empecher plusieurs courses à l'ennemy sur le pays de deça et d'advertissement aux bons subjects du Roy des entreprinses qui se pourroient faire audit pais de Terre Neusve.

¹⁴⁷ Probablement Antoine de Lévis, archevêque d'Embrun de 1526 à 1548.

¹⁴⁸ Craindre.

De Quirieu, chappitre quatorziesme

[fol. 36]

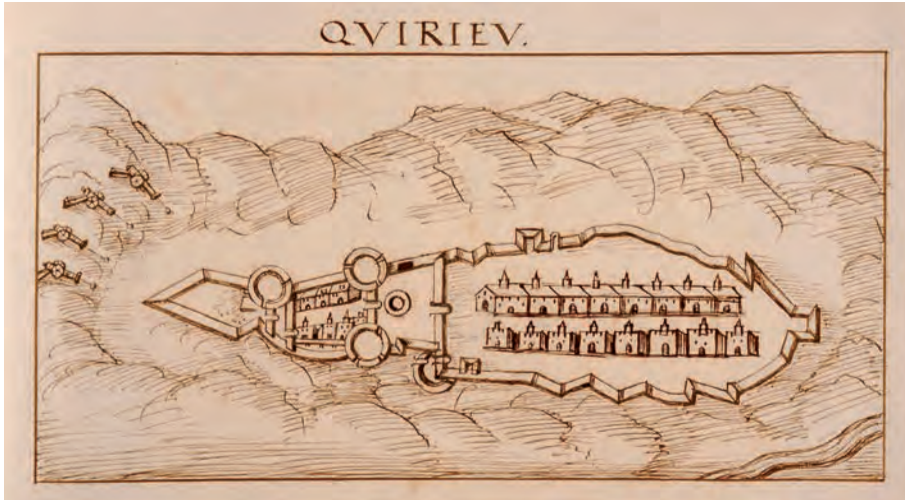


Fig. n° 14 : Quirieu

[fol. 37] Quirieu est seule forteresse pour deffendre le Daulphiné du cousté de Bresse et par ainsi du cousté de la Francheconté. Et faul croire asseurement qu'il n'a point esté mis sur ung cotaud rellevé sur le bort du Rosne au milieu d'une playne que sperant en faire une place pour fere teste¹⁴⁹ aux ennemyz. Et quand la fortiffication y commencée sera achevée, il ne fault doubter que ce ne soyt l'une des plus principales du pays. Aussi esse la derniere de ce cousté là, les ducz de Savoye avoyent à l'opposite fait une aultre place nommée Saint André¹⁵⁰ que me fait croire que ladite place estoyt tousjours de crainte aux ennemyz. Il ne la fault donc laysser ainsi desproveue, mais plus tost la rendre telle et si forte qu'elle merite et que le service du roy le requiert et que tout homme d'esprit peust facilement juger.

¹⁴⁹ Résister.

¹⁵⁰ Le château de Saint-André se trouvait sur l'actuelle commune de Briord (Ain, arr. Belley, cant. Lagnieu), sur la rive droite du Rhône, en face de Quirieu (Isère, arr. La Tour-du-Pin, cant. Morestel, cne Bouvesse-Quirieu).

De Montmeillan, chappitre quinziesme

[fol. 38]

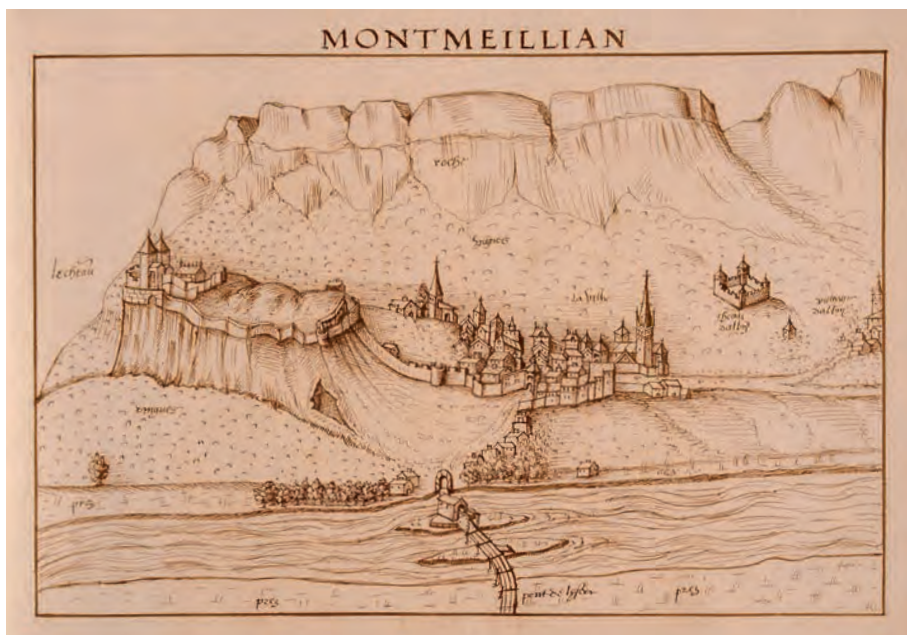


Fig. n° 15 : Montmélian

[fol. 39] Montmeillan, comme aucuns ont volu dire plus proprement, se nommoit aultrement Montemilian d'ung Emilius qu'ilz disent en avoir esté le premier facteur¹⁵¹. De moy, je ne sçauroys croyre qu'il eust esté premierement construit par aulcun Romain estrangier pour ce que, auparavant qu'il fust a l'obeyssance du roy, ce n'estoit chouse où l'antiquité tesmoignast la construction de celluy havoir heu origine des Romains. Car le lieu represente à ceulx qui le voyent ung lieu martial de grand force et presque inexpugnable. Et se treuve que durant le temps des guerres des daulphins et ducz de Savoye, ceulx de Savoye munirent leur frontiere de troys places qu'il extimoyent en ce temps là fortes, à ssavoir de Montmeillhan, Les Marches et Les Mottes que l'on nommé de present Les Molettes. Et le daulphin de son cousté en feict troys, à ssavoir

¹⁵¹ Constructeur.

Bellecombe, La Buxiere et Avallon¹⁵². De ce lieu de Montmeillan, je peux dire après tous ceulx qui le voyent que c'est aujourd'huy l'une des plus fortes places au jugement des hommes expertz en l'art militaire que mille aultre qui soynt à l'obeyssance du roy par la grande et extreme diligence du seigneur Francisque Bernardin de Vimerca, homme certes digne à qui telles charges et commissions soient dressées pour le sçavoir et experiance qu'il en a et pour la grande affection qu'il porte au service du roy, lequel a heu la conduicte et superintendence de ceste fabricque¹⁵³. Ce chasteau est fort admunioné. Je me suys grandement esbay que messires les ducz de Savoye ont ainsi peu prize ce lieu qu'ilz n'ayent employé toutes leurs forces pour le mectre en l'estat qu'il est de present. Dieu ne l'a ainsi permyz. De ma part, je luy en rendz graces et à Francesio Charomonte, lequel le tenant pour le duc de Savoye le rendit au roy auquel il demeurera, avec l'aide de Dieu, à perpetuité¹⁵⁴. Dans ledit chasteau s'est trouvé une pierre rompue et cassée ayant au dessus une floeur de lys assize sur ung croyssant où sont escriptes en lettre romaine ces parolles :

[fol. 40]

T.POMPEIO.T.F.

.ALBINO.

TRIBVNOMIL.LEO

VITRIC.SVBPRO

PROVINC.LVCITANIAE

I.D.COL.IVL.AVG.FLOR.V .

POMPEIA.T.FIL.SEXTINA¹⁵⁵

¹⁵² Les Marches : Savoie, arr. Chambéry, cant. Montmélian, cne Porte-de-Savoie ; Les Mollettes : Savoie, arr. Chambéry, cant. Montmélian ; Bellecombe : Isère, arr. Grenoble, cant. Haut-Grésivaudan, cne Chapareillan ; La Buisnière : Isère, arr. Grenoble, cant. Haut-Grésivaudan ; Avallon : Isère, arr. Grenoble, cant. Haut-Grésivaudan, cne Saint-Maximin.

¹⁵³ La présence de Francisco Bernardino Vimercati à Montmélian est attestée par la correspondance qu'il échange depuis cette place avec François de Lorraine pendant toute la première partie de l'année 1548 (É. Durot, *op. cit.*, p. 891-1118).

¹⁵⁴ L'épisode de la prise de Montmélian lors de la conquête de la Savoie en 1536 est marqué par la reddition du Napolitain Francesco Chiaramonte tenant la forteresse pour le duc de Savoie. Isolé, ce dernier capitule et poursuit sa carrière militaire du côté français (J. Guinand, *art. cit.*, p. 53-63).

¹⁵⁵ Cette inscription est représentée avec la pierre qui l'entoure. Je remercie vivement Nicolas Mathieu qui a bien voulu se pencher sur son identification. Elle

Le Pas de Briançon en Savoye, chappitre seziesme

[fol. 41]

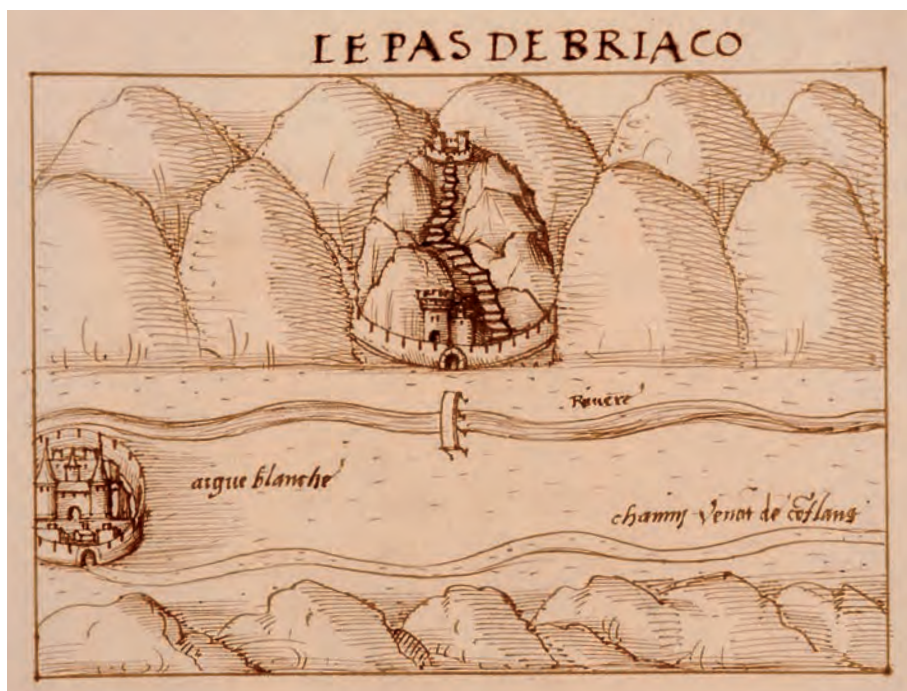


Fig. n° 16 : Le Pas-de-Briançon (Savoie)

[fol. 42] Ce lieu cy dessus pourtraict est à l'entrée de Tarantaise¹⁵⁶ au millieu et au destroit des montaignes ayant la riviere de l'Ysere au pied, de laquelle riviere de l'Ysere Gneus Plancus, Romain, faict mention escripvant à

correspond à une inscription retrouvée au cours de la première moitié du XVI^e siècle dans le château de Montmélian, inventoriée dans le *Corpus inscriptionum Latinarum* (CIL, XII, 2327) et dans les *Inscriptions latines de Narbonnaise* (ILN, Vienne, 515, Montmélian, (cité des Allobroges)). On peut la traduire par « À Titus Pompeius Albinus, fils de Titus, de la tribu Tromentina, tribun des soldats de la légion VII^e Victrix, sous-procureur de la province de Lusitanie, duumvir chargé de dire le droit de la colonie Iulia Augusta Florentia des Viennois ; Pompeia Sextina, fille de Titus ».

¹⁵⁶ Le mot est sur un trou mais on devine « Tarantaise ».

[fol. 44] Caesar, en ses *Commentaires*, nommé le pays de Tarantaise Centrones¹⁵⁹. Il y a encores dans ledit pays ung petit villaige nommé Centron et me semble que c'est par là que Hanibal passa en Itallie, à bien prendre les parolles de Tite Live en sa troysiesme decade¹⁶⁰. Et en portent encores tesmoinaige les antiquitéz que l'on treuve insculpées aux vieilles pierres dans le pays de Tarantaise tant à la vallée Saint Mauris, Salins que aultres lieux dudit pays. Ce chasteau Saint Jaquemoz est ung lieu par della la cité de Motiers¹⁶¹, arcevesché de Tarantaise, une lieue. Et est aujourd'huy l'ung des plus fors chasteau qu'il est possible de veoir et qui a esté grandement ampliffié par le roy pour ce que auparavant c'estoyt bien peu de chouse et aujourd'huy, c'est une perle qui est bien à conserver. La forme de ce que y a esté de nouveau se monstre en ceste figure et n'y avoyt anciennement aultres maisons que ceulx qu'on veoit cy dessus. Et pour ce que audit chasteau et aux envyrons se treuve quelques vieilles pierres escriptes, il m'a semblé ne les debvoir obmectre en ce lieu.

EX.VOTO.PECVNIA.R.P.

C.I.M.FIERI.FECIT.ET.CON =

LAPSSAM.SVO.A.SOLO.RES =

TITVIT.¹⁶²

IN.H.DIVI.AVG.P.P.R.LEG.

CEN.AC.T.O.I.MA¹⁶³.

¹⁵⁸ L'auteur fait ici probablement de nouveau référence à la résistance de François de Loctier (cf. plus haut).

¹⁵⁹ *Ceutrones* désigne chez César le peuple des Ceutrons qui occupe alors la Tarentaise (Jules César, *op. cit.*, p. 9).

¹⁶⁰ L'identification du chemin suivi par Hannibal et ses éléphants lors de sa traversée des Alpes a fait l'objet de multiples hypothèses de la part d'historiens comme de passionnés en s'appuyant sur des sources, Polybe et Tite-Live principalement, elles-mêmes contradictoires. Le XVI^e siècle marque une résurgence de ce débat qui ne s'est pas refermé depuis. Voir à ce propos S. Lancel, *Hannibal*, Paris, 1995, p. 120-121 ; L. Dalaine, Par quel col Hannibal est-il passé ? Une littérature sans fin, *Hannibal et les Alpes : une traversée, un mythe*, sous la dir. de L. Dalaine et J.-P. Jospin, Gollion, 2011, p. 127-137.

¹⁶¹ Moûtiers (Savoie, arr. Albertville).

¹⁶² Selon Nicolas Mathieu (les remarques sur les inscriptions de ces deux folios résultent de ses observations), cette inscription reprend des mots et des expressions qui sont typiques des inscriptions latines mais qui, ainsi rassemblés, n'ont guère de sens. Aucun lien n'a pu être fait avec une inscription inventoriée.

¹⁶³ Ligature « MA ». Même remarque que pour l'inscription précédente.

IMP.CAESARI.DIVINE.RV =
 AEE.NERVAE.TRAIANO
 AVG.GERM.DACCO.PONTI =
 FICI.MAX¹⁶⁴.TRIBVNIC.PO =
 TEST.XII.IMPVI.COS.V.P.
 P.DEVICTIS.DACIS.P.FORO
 CAVD.PUB.L.¹⁶⁵

[fol. 45]

IMP.NERVAE.CAESARI.
 AVG.PONTIFICI.MAX¹⁶⁶.TRI =
 BVNI.C.POTEST.
 COS.III.PP.¹⁶⁷

D.M
 Q.CAPITOLINO.ALT.I.FIL.
 SER.G.RVTILIO.IL.VIR.EX.
 FORMA.TESTAMENTI.IP =
 SIVS.Q.CAPITOLINVS.AT =

¹⁶⁴ Ligature « MA ».

¹⁶⁵ Cette inscription est un hommage des habitants de *Forum Claudii* à Trajan et à sa victoire contre les Daces au début du II^e siècle après JC. Elle est aujourd'hui conservée au musée lapidaire de la basilique Saint-Martin à Aime (*CIL*, XII, 105 (*ILAlp*, 12), Aime (*Axima*), Ceutrons).

¹⁶⁶ Ligature « MA ».

¹⁶⁷ La transcription correspond à une inscription aujourd'hui perdue mais signalée par plusieurs sources dont Samuel Guichenon. C'est également un hommage des habitants de *Forum Claudii*, cette fois-ci à l'empereur Nerva. Il manque dans le *Recueil et abrégé* la dernière ligne (*CIL*, XII, 104 (*ILAlp*, 11), Aime (*Axima*), Ceutrons).

TICVS.ET.MAX.CAPITOLI =
 NVS.RVTILIANVS.LIBERI
 EIUS ¹⁶⁸.

[fol. 46]

De l'estat et administration de la chouse publique de Daulphiné

Le pays de Daulphiné a plusieurs loix et coustumes particulieres differentes aux aultres provinces de ce royaulme. Audit pays s'assemblent toutes les années une foys les estatx generaulx en telle ville qu'il plaict au roy ou messeigneurs les gouverneurs et lieutenans generaulx ordonner. Auxdits estatx assistent ordinairement lesdits seigneurs gouverneurs et lieutenans generaulx, les commissaires nommez aux lettres patentes du roy, à ssavoir le premier president de la Court, le general ayant l'administration des finances audit pays, le president des comptes et le tresorier dudit pays. Et après que ledit premier president a faict une arangue et oraison remonstrant le contenu desdites lettres patentes et les raisons qui ont meu le roy à faire assembler lesdits estatx, incontinant après, par le secretaire des trois estatx est faicte lecture du contenu esdites lettres. Et ce faict, monseigneur l'evesque de Grenoble, president des troys estatx demande congé à mondit sire le gouverneur ou lieutenant general d'eulx assembler ce que leur est octroyé et accordé par mondit seigneur le gouverneur ou lieutenant general. Il sont deux jours ou troys assembléz, à ssavoir pour l'estat de l'Esglize les prelatz dudit pays ou leurs vicaires, les delleguez des chappitres des esglizes cathedrales dudit pays ; et pour la noblesses, les quatre barons du Daulphiné qui sont les seigneurs de Clarmont, de Chassenaige, de Bressieu et de Maulbec et la pluspart des gentilzhommes dudit pays mesmes ceulx qui ont juridiction et justice pour ce qu'ilz sont mandéz ausdits estatx ; et pour le tiers estatx, les eschevins et consulz des principales villes dudit pays. Et après que, durant deux ou troys jours, ilz ont traicté desdits negoces, il vient rendre responce à mesdits seigneurs le gouverneur et lieutenant general en la grand salle du palaix en l'assistance de la court du parlement et seant lesdits seigneurs gouverneurs et lieutenantz generaulx au dessus d'icelle. Et le procureur des troys estatx [fol. 47] propose et accorde l'octroy au roy de ving

¹⁶⁸ Comme pour la première inscription de ces deux folios, les éléments transcrits n'ont pas de sens ensemble. Il s'agit probablement d'un faux, sans que l'on puisse savoir si cette forgerie est le fait de l'auteur du *Recueil et abbrege* ou s'il a simplement repris des informations erronées ou falsifiées. Au vu de la méconnaissance de la partie savoyarde dans le reste du texte, la seconde hypothèse est la plus probable.

mil franz par maniere de don gratuit. Et s'il y a quelque aultre somme de deniers demandée par le roy, ledit procureur des troys estatx en fait la responce au nom dudit pays. Et ce fait, s'il a quelques plainctes et doleances à faire pour ledit pays, il les propose sur l'heure et luy est par mondit seigneur le gouverneur pourveu aux chouses qui sont de son auctorité et les aultres renvoyées au roy et à son conseil.

Lesdits estatx cloz et terminéz, il y a certain nombre de gens d'Esglize, gentilzhommes et consulz lesquelz durant le demeurant de l'année deliberent et exequent les affaires survenans audit pays et ausquelz sont dressées les commissions par messeigneurs les gouverneurs et lieutenans generaulx et court de parlement soyt pour passage de gensdarmerye, establyssement de garnisons et tous aultres affaires qui surviennent. Et sont audit pays toutes charges pourtées esgallement en sorte que si l'ung des coustéz dudit pays est plus forcé de gensdarmerye, le demeurant de ce pays porte sa part de la despence faicte de ce cousté là. Et ont accoustume lesdites despences estre desparties par feuz lesquelz sont en Daulphiné en nombre de quatre mil cinq cens [centz¹⁶⁹] quatre vingtz dix sept troys quartz d'ung feu et ung vingtiesme. Tellement que s'il fault contribuer aux estappes pour le passage de la gensdarmerye, on ordonne certain nombre de feuz au lieu où est assize ladite estappe des villaiges plus prochains pour ayder à fournir vivres ausdits lieux où sont les estappes. Et ceste despence est despuis pourtée par tout l'universel du pays et aultant en payent ceulx qui sont à trente lieues du passage que ceulx des lieux ou passent lesdits gens de guerre. Le semblable¹⁷⁰ est gardé à l'assiete des garnysons lesquelles sont desparties par senz et bailliaiges. Et est la despense qui se fait aux garnysons pourtée par l'universel du pays esgallement et ceste union est cause que le pays qui est de soy assez povere s'entretient et en est le service du roy mieulx fait et le peuple moins foulé.

[fol. 48]

Vivres necessaires pour passer par estappes une armée par le Daulphiné et Savoye et les noms des lieux où doibvent estre assizes lesdites estappes.

Et premierement pour cent hommes de pied fault tous les jours une charge de froment pesant troys cens livres qui revient à troys livres de pain par homme que [revient¹⁷¹] monte pour quarante mil hommes en chascune estappe quatre centz charges de bled par jour.

En vin pour cent hommes fault troys charges de vin, revient à troys pintes de vin pour homme par jour, mesure de Grenoble. Et par ainsi monte

¹⁶⁹ Mot barré.

¹⁷⁰ La même chose.

¹⁷¹ Mot barré.

pour quarante mil hommes de pied en chascune estappe douze cens charges de vin¹⁷².

En chair ou aultre pitance pour cent hommes fault cens soulz à raison d'ung soul tournoys pour homme, monte pour quarante mil hommes en chascune estappe deux mil livres tournoys.

Pour cent chevaulx fault chascun jour cinq charges d'avoyne, mesure de Grenoble, à chascune charge y a cinq benes et y comprins les chevaulx des bahuz, chevaulx de suyte et d'avanturiers. Et par ainsi à chascune estappe, on arrivera, douze mil chevaulx fault six cens charges d'avoyne.

De foyne, en ce pays de Daulphiné, on n'use point de botteaulx, on parle à quintaulx qui paisent chascun quintal cent livres de foin. A quatre chevaulx fault ung quintal de foin pour jour qui revient pour lesdits douze mil chevaulx, à raison que dessus, troys mil quintaulx de foin pour jour à chascune estappe.

De chair et pitance pour les hommes d'armes et leurs serviteurs [fol. 49] à raison de deux soulz pour l'homme d'armes et ung soul pour le serviteur, monte en chascune estappe par jour au nombre que dessus quinze centz livres. Et en tout ce que dessus n'est point comprins l'huyllle, vinaygre, boys, lard, pailhe dont lesdits gens de guerre ne payent rien soyt en passaige ou en garnyson.

Le nom des lieux ou l'on dresse les estappes pour le passaige de la gendarmerie.

Par le Daulphiné : Eyrieu¹⁷³ premiere estappe, La Couste¹⁷⁴ deuxiesme, Voreppe troysiesme, Vizille quatriesme, La Mure cinquiesme, Corp sixiesme, Gap septiesme, Chorges huitiesme, Embrun neufviesme, Saint Crespin ou Guillestre dixiesme¹⁷⁵, Briançon unziesme, Ours la derniere.

Savoie : Le Pont de Beaulvoysin premiere, Eiguebellette deuxiesme, Chambéry troysiesme, Montmeilhan quatriesme, Eiguebelle cinquiesme, La

¹⁷² Stéphane Gal a établi des correspondances avec le système de mesure actuel : trois livres de pain par jour correspondent à 1,25 kg et 3 pintes de vin à 3,32 litres. Il note également que ces quantités sont plus importantes que les besoins habituels des soldats, peut-être en prévision d'un effort à fournir plus conséquent (S. Gal, *op. cit.*, p. 239).

¹⁷³ Heyrieux (Isère, arr. Vienne, cant. La Verpillère).

¹⁷⁴ La Côte-Saint-André (Isère, arr. Vienne, cant. La Bièvre).

¹⁷⁵ La mention de ces deux possibilités s'explique probablement par les procédures qui opposent alors Saint-Crépin et Guillestre devant les États du Dauphiné entre 1547 et 1549 pour savoir laquelle de deux villes doit être l'étape. Au contraire, la décision par ces mêmes États en 1547 de transférer l'étape de La Tour-du-Pin à La Côte-Saint-André à la demande de la première semble déjà ne plus poser de problème (L. Scott Van Doren, *Military Administration and Intercommunal Relations in Dauphiné (1494-1559)*, *Proceedings of the American Philosophical Society*, 1986, vol. 130, n° 1, p. 92).

Chambre sixiesme, Saint Jehan de Maurienne septiesme, Saint Michel huitiesme, Lemps le Bourg neufviesme et derniere¹⁷⁶.

Chappitre dernier, de quelques chouses notables du pays de Daulphiné

Au Daulphiné y a deux arceveschéz, Vienne et Ambrun, six eveschéz, Valence, Dye, Grenoble, Gap, Saint-Pol en Trechasteaulx, Orenge, et à mon jugement l'on y pourroit bien mettre Saluces comme estant du fief et hommaige du Daulphiné. Il y a troys chiefz d'ordre : le chef de l'ordre des Chartreux à troys lieues de Grenoble, le chef de l'ordre Saint Anthoyne et de Saint Rufz, chanoynes regulliers. Il y a une court de parlement et une chambre des comptes, deux bailliaiges, à ssavoir celluy de Viennoys qui a troys sieiges royaulx soubz luy, Grenoble, Vienne et Saint Marcellin, celluy des montaignes qui en a quatre, Gap et Embrun, Briançon et le Buys. Il y a une seneschaulcée en Valentinoyz qui a deux sieiges royaulx soubz elle au Montelhimar et à Crest Arnaud. Le roy y avoit anciennement grand domayne mais il a esté allié.

Plusieurs aultres chouses heussent esté mysés icy par le [fol. 50] menu si je les heuse pensé de service à Monseigneur le gouverneur pour lequel j'ay dressé cest abrege le plus bref qu'il m'a esté possible pour ne fascher celluy auquel je desire perfaict contentement.

Fin

¹⁷⁶ Les listes d'étapes forment dans le manuscrit original deux colonnes, une pour le Dauphiné et l'autre pour la Savoie.

Sources et bibliographie

Sources

Sources manuscrites et épigraphiques

ADI, Fonds Chaper : J500.

ADI, Fonds de la chambre des comptes du Dauphiné : B2909, B2911.

BnF, Département des manuscrits : Français 20542, Français 25183.

BR, Disegni II, 14

CIL, XII, 104 (*ILAlp*, 11), Aime (*Axima*), Ceutrons.

CIL, XII, 105 (*ILAlp*, 12), Aime (*Axima*), Ceutrons.

CIL, XII, 2327.

ILN, Vienne, 515, Montmélian (cité des Allobroges).

Sources éditées

CESAR, Jules. *Guerre des Gaules, livres I-IV*, traduit par André Baland. Paris : Les Belles Lettres, 2007.

CHAMPIER, Symphorien. *Les Grans croniques des gestes et vertueux faictz des tresexcellens catholicques illustres et victorieux ducz et princes des pays de Savoye et Piemont*. Paris : Jean de La Garde, 1516.

CICERON. *Correspondance, t. X*. traduit par Jean Beaujeu. Paris : Les Belles Lettres, 1996, t X.

DU BELLAY, Guillaume et Martin. *Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay*. Paris : Société de l'histoire de France, 1919, t. 4.

MARICHAL, Paul, éd. *Catalogue des actes de François I^{er}, t. 8*. Paris : Imprimerie nationale, 1905.

LAURENT, Jean-Paul, MARTEL, Marie-Thérèse de et MATUSZEK-BAUDOUIN, Marie-Noëlle, éd. *Catalogue des actes de Henri II, t. I*. Paris : Imprimerie nationale, 1979.

PILOT DE THOREY, Emmanuel, éd. *Catalogue des actes du dauphin Louis devenu le roi de France Louis XI relatif à l'administration du Dauphiné*. Grenoble : Grands établissements de l'imprimerie générale, 1899-1911.

PLINE L'ANCIEN. *Histoire naturelle*, traduit par Hubert Zehnacker. Paris : Les Belles Lettres, 1998.

TITE-LIVE. *Histoire romaine, t. XI, livre XXI*, traduit par Paul Jal. Paris : Les Belles Lettres, 1991.

THOMASSIN, Matthieu. *Registre delphinal. Registre delphinal par Matthieu Thomassin*, éd. par Kathleen Daly, Paris, 2018, p. 77-263.

Bibliographie

- ALERINI, Julien. *La Savoie et le « chemin espagnol » : les communautés alpines à l'épreuve de la logistique militaire (1560-1659)*. Thèse de doctorat, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris, 2012.
- ALIPRANDI Laura et Giorgio. *Les grandes Alpes dans la cartographie (1482-1885)*, vol. 1, *Histoire de la cartographie alpine*. Grenoble : Libris, 2005.
- AVEZOU, Robert. *Inventaire des documents de la collection Chaper du château d'Eybens acquis par les Archives de l'Isère*. Grenoble : ADI, 1953.
- BAYARD, Françoise, FELIX, Joël et HAMON, Philippe. *Dictionnaire des surintendants et contrôleurs généraux des finances, du XVI^e siècle à la Révolution française de 1789*. Paris : Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France, 2000.
- BLIGNY, Bernard, dir. *Histoire du Dauphiné*. Toulouse : Privat, 1973.
- BOURDON, Étienne. *Le voyage et la découverte des Alpes : histoire de la construction d'un savoir (1492-1713)*. Paris : PUPS, 2011.
- BROISIN, Nicolas. Dans le coffre des archives départementales de l'Isère : le *Recueil et abrégé* ou les surprises d'un manuscrit méconnu. *La Pierre et l'Écrit*, 2021, n° 32, p. 81-92.
- BROISIN, Nicolas. Décrire l'espace, écrire un territoire. : le Dauphiné-Savoie dans le *Recueil et abrégé* (1547). *Storia Urbana*, à paraître.
- BUSQUET, Raoul. Étude sur Pierre Aréoud, médecin et littérateur de Grenoble (1490 ?-1571 ?). *Bulletin de l'Académie delphinale*, 1906, 4^e série, t. 20, p. 369-449.
- CHAMPOLLION-FIGEAC, Jacques-Joseph. *Antiquités de Grenoble ou histoire ancienne de cette ville d'après ses monuments*. Grenoble : J.-H. Peyronard, 1807.
- CHASSAGNETTE, Axelle. Le jeu des échelles : le pouvoir et son inscription spatiale dans les cartographies et les descriptions du Saint-Empire et de ses territoires au XVI^e siècle. *Astérion : philosophie, histoire des idées, pensée politique*, 2012, n° 10, disponible en ligne : <https://dx.doi.org/asterion.2274> [dernière consultation le 03/10/2023].
- CHAUBET, Daniel. Bérold de Saxe, un héros mythique fondateur de dynastie parmi d'autres, *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 1990, 7^e série, t. IV, p. 225-233.
- CHOMEL, Vital. *Répertoire numérique de la sous-série 4J (supplément au fonds Chaper)*. Grenoble : ADI, 1972.
- CHOMEL, Vital, éd. *Dauphiné, France : de la principauté indépendante à la province (XII^e-XVIII^e siècles)*. Grenoble : PUG, 2000.

- CLAERR, Roseline, PONCET, Olivier, dir. *La prise de décision en France (1525-1559)*. Paris : École Nationale des Chartes, 2008.
- CONTAMINE, Philippe, dir. *Guerre et concurrence entre les États européens du XIV^e au XVIII^e siècle*. Paris : PUF, 1998.
- COULOMB, Clarisse. *Habiter les villes de cours souveraines en France (XVI^e-XVIII^e siècles)*. Grenoble : MSH-Alpes, 2008.
- DAINVILLE, François de. *Le langage des géographes*. Paris : Picard, 2002.
- DALAINÉ, Laura. Par quel col Hannibal est-il passé ? Une littérature sans fin. *Hannibal et les Alpes : une traversée, un mythe*, sous la dir. de L. Dalainé et J.-P. Jospon, Gollion, 2011, p. 127-137.
- DALY, Kathleen. Introduction. *Registre delphinal par Matthieu Thomassin*, éd. par K. Daly, Paris, 2018, p. 5-75.
- DAUPHANT, Léonard. Matthieu Thomassin et l'espace dauphinois (1436-v. 1456) : naissance d'un humanisme géopolitique. *Journal des savants*, 2008, vol. 1, n° 1, p. 57-105.
- DAUPHANT, Léonard. *Le royaume des quatre rivières : l'espace politique français (1380-1515)*. Seyssel : Champ Vallon, 2012.
- DEVOS, Roger. La Savoie démantelée et occupée (1536-1559). *Histoire de la Savoie*, t. III, *La Savoie de la Réforme à la Révolution française*, sous la dir. de J.-P. Leguay, R. Devos et B. Grosperin, Rennes, 1985, p. 17-37.
- DUBEDAT, Jean-Baptiste. *Histoire du parlement de Toulouse*. Paris : Arthur Rousseau, 1885, t. I.
- DUPARC, Pierre. Les cluses et la frontière des Alpes. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1951, vol. 109, n° 1, p. 5-31.
- DURANDARD, Maurice-Antoine. Notice historique sur M. de Loctier, général commandant la milice nationale de Tarentaise, lors de la guerre en 1536, en Savoie. *Congrès des sociétés savantes savoisiennes, tenu à Montmélian les 10 et 11 août 1885 : compte rendu de la VII^e session*, Chambéry, 1885, p. 153-177.
- DUROT, Éric. *François de Lorraine (1520-1563), duc de Guise entre Dieu et le roi*. Thèse de doctorat, Université Paris-Sorbonne, Paris, 2011.
- DUROT, Éric. *François de Lorraine, duc de Guise entre Dieu et le Roi*. Paris : Classiques Garnier, 2012.
- FAUCHERRE Nicolas. *Places fortes, bastion du pouvoir*. Paris : Rempart, 1991.
- FAVIER, René. *Nouvelle histoire du Dauphiné*. Grenoble : Glénat, 2007.
- FAVIER, René. *Le parlement de Dauphiné des origines à la Révolution*. Grenoble : PUG, 2001.
- FORMIGE, Jules. La dédicace du Trophée des Alpes (La Turbie). *Gallia*, 1955, vol. 13, n° 1, p. 101-102.

- FOURNY, Marie-Christine, GAL, Stéphane, dir. *Montagne et liminalité : les manifestations alpines de l'entre-deux (XVI^e-XXI^e siècles)*. Grenoble : PUG, 2018.
- GAL, Stéphane. *Grenoble au temps de la Ligue : étude politique, sociale et religieuse d'une cité en crise (vers 1562-vers 1598)*. Grenoble : PUG, 2000.
- GAL, Stéphane. *Histoires verticales : les usages politiques et culturels de la montagne (XIV^e-XVIII^e siècles)*. Ceyzérieu : Champ Vallon, 2018.
- GRENOUILLEAU, Olivier. *Nos petites patries : identités régionales et État central, en France, des origines à nos jours*. Paris : Gallimard, 2019.
- GROS, Adolphe. *Dictionnaire étymologique des noms de lieu de la Savoie*. Belley : Chaduc, 1932 [reprod. en fac-simile, Montmélian, 2004].
- GUINAND, Julien. *Faire la guerre sous les bannières du roi aux portes de l'Italie (1515-1559)*. Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2017.
- GUINAND, Julien. « Des gens de cervelle et de service » : les capitaines italiens au service du roi de France au Piémont (1551-1559). *Histoire, économie société*, 2021, vol. 40, n° 4, p. 46-66.
- HAAN, Bertrand. *Une paix pour l'éternité : la négociation du traité du Cateau-Cambrésis*. Madrid : Casa de Velázquez, 2016.
- HICKEY, Daniel. *Le Dauphiné devant la monarchie absolue : le procès des tailles et la perte des libertés provinciales (1540-1640)*. Grenoble : PUG, 1993.
- HOULLEMARRE, Marie. Le parlement de Savoie (1536-1559), un outil politique au service du roi de France, entre occupation pragmatique et intégration au royaume. *Revue historique*, janvier 2013, n° 665, p. 89-117.
- LANCEL, Serge. *Hannibal*. Paris : Fayard, 1995.
- LEMONDE, Anne. Mathieu Thomassin, conseiller du dauphin Louis II à la recherche de l'identité dauphinoise. *De la principauté à la province : autour du 650^e anniversaire du Transport du Dauphiné à la Couronne de France*, sous la dir. de P. Paravy et R. Verdier, Grenoble, 2001, p. 313-315.
- LEMONDE, Anne. *Le temps des libertés en Dauphiné : l'intégration d'une principauté à la couronne de France (1349-1408)*. Grenoble : PUG, 2002.
- LESTRINGANT, Frank. Chorographie et paysage. *Le paysage à la Renaissance*, sous la dir. de Y. Giraud, Fribourg, 1988, p. 8-26.
- MERLIN, Pierpaolo, GELLARD, Matthieu, RABA, Michele Maria et IEVA, Frédéric. Le déplacement vers l'Italie : de l'invasion française à la mort de Charles-Emmanuel I^{er}. *Les États de Savoie, du duché à l'unité d'Italie (1416-1861)*, sous la dir. de G. Ferretti, Paris, 2019, p. 155-241.
- MUGNIER, François et DUVAL, César. Procédures pour placards injurieux affichés à Annecy à la mort de François I^{er}, roi de France (1547). *MDSSHA*, 1899, t. 38, p. 3-44.

- MÜLLER, Hippolyte. Les origines de Grenoble : sa formation depuis l'époque gauloise jusqu'au VII^e siècle, d'après les documents extraits de son sous-sol. *Revue de géographie alpine*, 1930, vol. 18, n° 3, p. 451-489.
- NICOLAS, Nathalie. *La guerre et les fortifications du Haut-Dauphiné : étude archéologique des travaux des châteaux et des villes à la fin du Moyen Âge*. Aix-en-Provence : PUP, 2005.
- NORDMAN, Daniel. Territoire. *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, sous la dir. de L. Bély, Paris, 1996, p. 1204-1206.
- PASCAL, Arturo. *Il marchesato di Saluzzo e la riforma protestante durante il periodo della dominazione francese (1548-1588)*. Firenze : Sansoni, 1960.
- PENON, Christine et VIN, Emmanuelle. *État des lieux patrimonial : Saint-Julien-de-Raz*. Saint-Pierre-de-Chartreuse : Parc naturel régional de Chartreuse, 2011.
- PEREC, Georges. *Espèces d'espaces*. Paris : Éditions Galilée, 1974.
- PERRET, André. Recherches sur les limites de la *Saboya* carolingienne. *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes*, 1967, vol. 9, p. 31-51.
- PERRILLAT, Laurent. *L'apanage de Genevois aux XVI^e et XVII^e siècles : pouvoirs, institutions, société*. Annecy : Académie salésienne, 2006 (MDAS ; 112-113).
- PLAISANCE, Émile. Première occupation de la Tarentaise par les Français sous les rois François I^{er} et Henri II (1536-1559). *Histoire de Tarentaise jusqu'en 1792*, s. l., 1903, p. 177-184.
- REVEL, Jacques et BURGUIERE, André, dir. *Histoire de la France*, t. VI, *L'espace français*, Paris : Seuil, 2000.
- RIPART, Laurent. *Les fondements idéologiques du pouvoir des comtes de la maison de Savoie (de la fin du X^e au début du XIII^e siècle)*. Thèse de doctorat, Université de Nice-Sophia Antipolis, Nice, 1999.
- TERREBASSE, Humbert de. *Histoire et généalogie de la famille de Maugiron, en Viennois (1257-1767)*. Lyon : Louis Brun, 1905.
- VAN DOREN, Llewain Scott. Military Administration and Intercommunal Relations in Dauphiné, (1494-1559). *Proceedings of the American Philosophical Society*, 1986, vol. 130, n° 1, p. 79-100.
- VIALLET, Hélène. *Quand le Dauphiné se met en cartes : trois siècles de représentation cartographique*. Grenoble : Glénat, 2011.
- VLAD, Petruta. Hannibal, archétype de l'imaginaire héroïque. *Hannibal et les Alpes : une traversée, un mythe*, sous la dir. de L. Dalaine et J.-P. Jospin, Gollion, 2011, p. 115-125.
- VINDRY, Fleury. *Les ambassadeurs français permanents au XVI^e siècle*. Paris : Champion, 1903.
- VINDRY, Fleury. *Les parlementaires français au XVI^e siècle*, t. 1, *Parlements d'Aix, Grenoble, Dijon, Chambéry et Dombes*. Paris : Champion, 1909.

- WALTER, François. *Les figures paysagères de la nation : territoire et paysage en Europe (XVI^e-XX^e siècle)*. Paris : Éditions de l'EHESS, 2004.
- WALTER, François. *Une histoire de la Suisse*. Neuchâtel : Alphil et Presses universitaires suisses, 2016.
- ZEMON DAVIS, Natalie. *Essai sur le don dans la France du XVI^e siècle*. Paris : Seuil, 2003.

Index des noms de lieu

Cet index exclut les noms de lieu uniquement évoqués en lien avec une personne (par exemple : le duc de Savoie) ainsi que ceux qui sont rappelés dans la table qui précède le texte. Les entrées d'index sont basées sur la graphie moderne ; quand, dans le texte, la graphie est très proche de l'actuelle (par exemple : Avallon pour Avalon, Durance pour Durance...), le lecteur pourra aisément retrouver l'occurrence, qui n'est donc pas mentionnée dans l'index ; figurent en revanche entre crochets les formes éloignées de la graphie moderne, avec un renvoi en cas d'éloignement alphabétique. Les numéros renvoient aux folios du manuscrit, indiqués dans l'édition, et non à la pagination du présent ouvrage.

A

Acceglio [Assey] (Italie, Piémont, prov. Coni), 19
Agnel, col [col de Laignel], 18, 33
Aiguebelette [Eiguebellette] (Savoie, arr. Chambéry, cant. Pont-de-Beauvoisin), 49
Aiguebelle [Eiguebellette] (Savoie, arr. Saint-Jean-de-Maurienne, cant. Saint-Pierre-d'Albigny, cne Vald'Arc), 17, 49
Alba (Italie, Piémont, prov. Coni), 19, 33
Aley Voir Allymes
Allouettes Voir Loyettes
Allymes [Aley] (Ain, arr. Belley, cant. et cne Ambérieu-en-Bugey), 6
Ambrun Voir Embrun
Ambrunois Voir Embrunois
Annecy [Anixi] (Haute-Savoie), 16
Aoste, val d' [Valdoust], 15, 16, 17
Assey Voir Acceglio
Autaret [Aultrant], montagne, 16
Avalon (Savoie, arr. Grenoble, cant. Haut-Grésivaudan, cne Saint-Maximin), 17, 39
Avigliana [Avelhane] (Italie, Piémont, prov. Turin), 18
Avignon (Vaucluse), 5, 6, 15

B

Barcelonnette [Barcellonne] (Alpes-de-Haute-Provence), 19, 25
Bardonechia [Bardomanche] (Italie, Piémont, prov. Turin), 18
Barge (Italie, Piémont, prov. Coni), 19
Bellecombe (Isère, arr. Grenoble, cant. Haut-Grésivaudan, cne Chapareillan), 17, 39
Bellino, col de [col de Bellins], 19
Bessans (Savoie, arr. Saint-Jean-de-Maurienne, cant. Modane), 16, 17
Bourg-d'Oisans [Bourgdoyens] (Isère, arr. Grenoble, cant. Oisans-Romanche), 17
Bourg-en-Bresse (Ain), 15
Bourgogne, 6, 11, 15
Bourg-Saint-Maurice [Saint-Mauris] (Savoie, arr. Albertville), 16, 44
Bresse, pays, 10, 15, 17, 37
Briançon (Hautes-Alpes), 6, 17, 18, 26, 28, 49
Briançonnais, pays, 28
Buis-les-Baronnies (Drôme, arr. Nyons, cant. Nyons-et-Baronnies), 49
Buissière, La [Buxiere] (Isère, arr. Grenoble, cant. Haut-Grésivaudan), 17, 39

C

- Casteldelfino* [Château-Dauphin]
(Italie, Piémont, prov. Coni), 18,
19, 28, 31, 33
Centron (Savoie, arr. Albertville, cant.
Bourg-Saint-Maurice, cne Aime-la-
Plagne), 44
Cesana Torinese [Cuzanne, Sezane]
(Italie, Piémont, prov. Turin), 6, 18
Chambéry (Savoie), 17, 49
Chambre, La (Savoie, arr. et cant. Saint-
Jean-de-Maurienne), 17, 49
Champsaur, pays, 6
Château-Dauphin Voir *Casteldelfino*
Château-Queyras (Hautes-Alpes, arr.
Briançon, cant. Guillestre, cne
Château-Ville-Vieille), 18, 33
Chaulmons Voir *Chiomonte*
Chevron (Savoie, arr. Albertville, cant.
Albertville-1, cne Mercury), 42
Chiomonte (Italie, Piémont, prov.
Turin), 18, 30
Chorges (Hautes-Alpes, arr. Gap), 49
Cogny Voir *Cuneo*
Comtat venaisin [comté de Venise], 15,
17
Cony Voir *Cuneo*
Corps (Isère, arr. Grenoble, cant.
Matheysine-Trièves), 49
Côte-Saint-André, La [La Couste] (Isère,
arr. Vienne, cant. La Bièvre), 49
Crémieu (Isère, arr. La Tour-du-Pin,
cant. Charvieu-Chavagneux), 15,
17
Crest [Crest Arnaud] (Drôme, arr. Die),
49
Cuneo ou Coni [Cogny ou Cony]
(Italie, Piémont), 13, 33
Cuzanne Voir *Cesana Torinese*

D

- Dauphiné*, 2, 4-11, 13, 15, 17-19, 22,
25, 30, 33, 37, 46-49
Die (Drôme), 49

- Digne* (Alpes-de-Haute-Provence), 25
Durance, rivière, 25

E

- Eigubelle* Voir *Aigubelle*
Eigubellette Voir *Aigubellette*
Embrun [Ambrun] (Haute-Alpes, arr.
Gap), 19, 20, 23, 25, 28, 35, 49
Embrunais [Ambrunois], 6, 25
Entremont, comté d', 17
Exilles (Italie, Piémont, prov. Turin),
17, 18, 28, 30
Eyrieu Voir *Heyrieux*

F

- Falcoquier* Voir *Forcalquier*
Faucigny, pays, 6, 16, 17
Finestre, col du, 18
Forcalquier (Alpes-de-Haute-Provence),
25
Fossano (Italie, Piémont, prov. Coni),
13, 33
Foussigny Voir *Faucigny*
France, 2, 6-8, 10, 22, 25
Franche-Comté, 15, 17, 37

G

- Galibier*, col du, 18
Gap (Hautes-Alpes), 49
Gapençais, 6, 19, 25
Gaules, 4, 15
Genève (Suisse), 15, 16
Giaglione [Jallions] (Italie, Piémont,
prov. Turin), 18
Giaveno [Jevan] (Italie, Piémont, prov.
Turin), 18
Glandèves (Alpes-de-Haute-Provence,
arr. et cant. Castellane, cne
Entrevaux), 25
Grand-Saint-Bernard, col du, 16
Grenoble (Isère), 5, 7, 17, 18, 20, 22,
25, 46, 48, 49
Grésivaudan, pays, 17
Guillestre (Hautes-Alpes, arr. Briançon),
18, 19, 49

H

Heyrieux [Eyrieu] (Isère, arr. Vienne,
cant. La Verpillière), 49
Huerres Voir Orres, Les

I

Isère, rivière, 42
Italie, 4, 18, 28, 30, 44

J

Jallions Voir Giaglione
Jevan Voir Giaveno

L

Lacroix, col, 18
Lagnieu (Ain, arr. Belley), 15
Laignel Voir Agnel
Languedoc, 15, 17
Lanslebourg [Lemps-le-Bourg] (Savoie,
arr. Saint-Jean-de-Maurienne, cant.
Modane, cne Val-Cenis), 49
Lanzo [Lemps] (Italie, Piémont, prov.
Turin), 16
Lausanne [Lozane] (Suisse), 15
Lazer [Lozet] (Hautes-Alpes, arr. Gap,
cant. Laragne-Montéglin), 19
Lemps Voir Lanzo
Lemps-le-Bourg Voir Lanslebourg
Lolle, col de, 18
Loyettes [Allouettes] (Ain, arr. Belley,
cant. Lagnieu), 15
Lozane Voir Lausanne
Lozet Voir Lazer
Lyon (Rhône), 6, 7
Lyonnais, 17

M

Marches, Les (Savoie, arr. Chambéry,
cant. Montmélian, cne Porte-de-
Savoie), 17
Maurienne, pays, 11, 12, 16-18
Meuillon [Meullon] (Drôme, arr.
Nyons, cant. Nyons-et-Baronnies,
cne Mévouillon), 6
Molettes, Les (Savoie, arr. Chambéry,
cant. Montmélian), 17, 39

Montauban-sur-l'Ouvèze [Montalban]
(Drôme, arr. Nyons, cant. Nyons-
et-Baronnies), 6
Mont-Cenis, 17
Montélimar (Drôme, arr. Nyons), 49
Montgenèvre, 18, 28
Montmélian (Savoie, arr. Chambéry),
17, 37, 39, 49
Moûtiers (Savoie, arr. Albertville), 16,
44
Mure, La (Isère, arr. Grenoble), 49

N

Nice (Alpes-Maritimes), 15, 25

O

Orange (Vaucluse, arr. Carpentras), 15,
49
Orgnel, col d' [col d'Orgueil], 18
Orres, Les [Huerres] (Hautes-Alpes, arr.
Gap, cant. Embrun), 20
Oulx [Ours] (Italie, Piémont, prov.
Turin), 30, 49

P

Paillet Voir Parpillon
Paris, 7, 22
Parpillon, col [col Paillet], 19
Pas-de-Briançon, 40
Pas-de-Suse, 18
Perosa Argentina [Perouse] (Italie,
Piémont, prov. Turin), 18
Perrière, La, château de [château de
La Periere] (Isère, arr. Grenoble,
cant. Voiron, cne La Sure-en-
Chartreuse), 5
Petit-Saint-Bernard, 16
Piémont, 12, 15-19, 28, 30
Pierre-Châtel [Pierrechastel] (Ain, arr.
et cant. Belley, cne Virignin), 15
Pignerol (Italie, Piémont, prov. Turin),
18, 28, 30
Pont-de-Beauvoisin, Le (Isère, arr. La
Tour-du-Pin, cant. Chartreuse-
Guiers), 17, 49

Prés, val des [val des Pretz], 18
Provence, 15, 17, 19, 25

Q

Queyras, pays, 33
Quirieu (Isère, arr. La Tour-du-Pin, cant. Morestel, cne Bouvesse-Quirieu), 15, 17, 35, 37

R

Rhône [Rosne], 15, 17, 37
Risoul [Rysons], 19
Rome, 8
Rousse, La, col de, 18
Rumilly (Haute-Savoie, arr. Annecy), 16

S

Saint-Mauris Voir Bourg-Saint-Maurice
Saint-André-d'Embrun (Hautes-Alpes, arr. Gap, cant. Embrun), 19
Saint-André-de-Briord (Ain, arr. Belley, cant. Lagnieu, cne Briord), 37
Saint-Claude (Jura), 17
Saint-Crépin (Hautes-Alpes, arr. Briançon, cant. Guillestre), 49
Saint-Genix-sur-Guiers [Saint-Genys-d'Ouste] (Savoie, arr. Chambéry, cant. Bugey savoyard, cne Saint-Genix-les-Villages), 17
Saint-Jacquemoz [Saint-Jaquemon] (Savoie, arr. Albertville, cant. Moûtiers, cne Saint-Marcel), 16, 42, 44
Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie), 17, 49
Saint-Marcellin (Isère, arr. Grenoble, cant. Sud-Grésivaudan), 49
Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie, arr. Saint-Jean-de-Maurienne, cant. Modane), 49

Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme, arr. Nyons, cant. du Tricastin), 49
Saint-Pierre-de-Saluces Voir Sampeyre
Salins-les-Thermes (Savoie, arr. Albertville, cant. Moûtiers, cne Salins-Fontaine), 44
Saluces (Italie, Piémont, prov. Coni), 12, 13, 15, 17, 18, 19, 33, 49
Sampeyre [Saint Pierre de Saluces] (Italie, Piémont, prov. Coni), 33.
Savoie, 2, 4, 7, 10-15, 16, 17, 23, 28, 39, 40, 42, 48, 49
Senez (Alpes-de-Haute-Provence, arr. Castellane, cant. Riez), 25
Sestrières [Sertoire] (Italie, Piémont, prov. Turin), 18
Seyssel (Haute-Savoie, arr. et cant. Saint-Julien-en-Genevois), 15
Sezane Voir Cesana Torinese
Sisteron (Alpes-de-Haute-Provence, arr. Forcalquier), 25
Sorgues (Vaucluse, arr. Avignon), 5
Suisse, 15
Suse (Italie, Piémont, prov. Turin), 17, 18, 30

T

Tarentaise, pays, 16, 42, 44
Terre-Neuve (Alpes-de-Haute-Provence, arr., cant. et cne Barcelonnette), 17, 19, 25, 35
Tholozé Voir Toulouse
Tignes (Savoie, arr. Albertville, cant. Bourg-Saint-Maurice), 16
Tornette, La, col de, 17
Toulouse [Tholozé] (Haute-Garonne), 15

U

Usseaux (Italie, Piémont, prov. Turin), 30

V

Valais [Valley], 16

Valdoust Voir Aoste, val d'

Valence (Drôme), 49

Valentinois, pays, 49

Vars (Hautes-Alpes, arr. Briançon, cant. Guillestre), 19, 20, 33, 35

Vaud, pays de, 15, 16

Vence (Alpes-Maritimes, arr. Grasse), 25

Venize Voir Comtat venaissin

Vienne (Isère), 9, 49

Vivaraïs, 17

Vizille (Isère, arr. Grenoble, cant. Oisans-Romanche), 49

Voreppe (Isère, arr. Grenoble, cant. Voiron), 49

Y

Ysère Voir Isère

Table des matières

Remerciements	4
Préface	5
Table des abréviations	6
Introduction	9
Édition du texte du <i>Recueil et Abbregé</i>	33
Règles de transcription.....	34
<i>Recueil et abbregé</i> de certaines choses concernans le gouvernement des pays de Daulphiné et Savoye.....	35
Table du present livre	36
De l'origine des Daulphinois et Savoysiens, chapitre premier.....	40
Chapitre second sur le transport dudit pays de Daulphiné	43
De l'estat du gouverneur de Daulphiné, pouvoirs et auctoritéz d'icelluy et comme celluy de Savoye en la personne de monseigneur le duc d'Aumalle a esté réglé à samblables facultéz, chapitre troysiesme.....	44
Les noms des gouverneurs du Daulphiné, chappitre quastriesme.....	46
Du pays de Savoye et reduction d'icelluy à l'obeyssance du roy, chappitre cinquiesme.....	49
Description et carte des pays de Daulphiné et Savoye et passaiges plus principaulx pour invahir et entrer esdits pays, chappitre sixiesme	51
Frontiere et passaiges du pays de Daulphiné, chappitre septiesme.....	54
La ville de Grenoble, chappitre huictiesme.....	58
De la ville d'Ambrun, chappitre neufviesme	61
De Briançon, chappitre dixiesme	63
De Exilles, chappitre unziesme	65
De Chasteau Daulphin, chappitre douziesme.....	68
Du chasteau de Vars, chappitre treziesme	69
De Quirieu, chappitre quatorziesme	70
De Montmeillan, chappitre quinziesme	71
Le Pas de Briançon en Savoye, chappitre seziesme.....	73
De Saint Jaquemoz, chappitre dix septiesme.....	74
Chappitre dernier, de quelques chouses notables du pays de Daulphiné.....	80
Sources et bibliographie	81
Sources.....	81
Bibliographie	82
Index des noms de lieu	87

La Bibliothèque nationale de France, en partenariat avec l'Académie salésienne, responsable scientifique du titre et éditeur, souhaite procéder à la numérisation des *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, pour la période postérieure à 1938.

Les volumes numérisés en mode image et en mode texte par la BnF seront rendus accessibles de façon libre et gratuite sur Gallica, bibliothèque numérique de la BnF (<http://gallica.bnf.fr>).

Il est en conséquence demandé aux auteurs ayant collaboré à ce titre, ou à leurs ayant droit, de bien vouloir remplir le formulaire d'autorisation ci-joint et le retourner à la :

Académie salésienne
Conservatoire d'Art et d'Histoire
18 avenue de Trésun - 74000 Annecy

À l'issue d'un délai de 6 mois, prenant effet à compter de la date de publication du présent encart dans les *Mémoires et documents de l'Académie salésienne*, et sauf avis contraire des auteurs ou de leurs ayant-droit, la Bibliothèque nationale de France procédera à la mise en ligne des volumes numérisés.

Il est cependant précisé qu'après cette mise en ligne, la Bibliothèque nationale de France s'engage à retirer tout article ou illustration en cas de réclamation de son auteur ou des ayant-droit de ce dernier.

Je, soussigné, auteur ou ayant droit de, autorise gracieusement et à titre non exclusif la Bibliothèque nationale de France à procéder à la numérisation en mode image et en mode texte et à diffuser à titre gratuit sur le site de sa bibliothèque numérique Gallica :

- L'ensemble de mes contributions aux Mémoires et documents de l'Académie salésienne
- L'ensemble de mes contributions aux Mémoires et documents de l'Académie salésienne, à l'exception de celles mentionnées dans la liste jointe.

Cette autorisation est valable pour toute la durée de la propriété intellectuelle et est limitée strictement aux usages définis ci-dessus.

Date

Lieu Signature :

Suivi d'édition



Écrire les Alpes au XVI^e siècle : Le *Recueil et abbrege de
certaines choses concernans le gouvernement des pays de
Daulphiné et Savoye*

Édité par Nicolas BROISIN
Préface d'Hélène VIALLET

Académie salésienne
2023

Disponible en ligne :
<https://www.academie-salesienne.org/pdf/HSweb/HS6-Broisin-web.pdf>



Cet ouvrage a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la
Recherche au titre du programme « France 2030 » portant la référence
ANR-15-IDEX-0002 via le LabEx ITEM

